



# SERVICE CORRECTIONNEL CANADA

TRANSFORMONS DES VIES. PROTÉGEONS LES CANADIENS.



## RAPPORT DE RECHERCHE

### Profil et expérience en établissement des délinquants impliqués dans des incidents avec recours à la force

**2023 N° R-457**

ISBN: 978-0-660-48732-8

No. de Cat.: PS83-3/457F-PDF

This report is also available in English. Should additional copies be required, they can be obtained from the Research Branch, Correctional Service of Canada, 340 Laurier Ave. West, Ottawa, Ontario K1A 0P9.

Le présent rapport est aussi disponible en anglais. Pour en obtenir un exemplaire, veuillez vous adresser à la Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada, 340, avenue Laurier Ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.



**Profil et expérience en établissement  
des délinquants impliqués dans des incidents de recours à la force**

Laura Hanby

Angela Smeth

et

Sarah Cram

Service correctionnel du Canada

2023



## **Remerciements**

Nous tenons à remercier la Direction de la sécurité, en particulier Ashley Vachon, Jeff Rix, Jean Nadeau et Caroline Rueberer, pour leur collaboration, leur soutien et leurs commentaires dans le cadre de ce projet. Nous remercions également nos collègues du Secteur des délinquantes, de la Direction des initiatives pour les Autochtones, des Services de développement social et ethnoculturel, de la Division des opérations de réinsertion sociale, de l'Engagement des citoyens et des Services de santé pour leurs précieux commentaires.

Nous remercions le personnel de la Direction de la recherche pour sa précieuse contribution au projet. En particulier, nous remercions Rissa Reist pour la recherche documentaire; Shanna Farrell-MacDonald, Sara Johnson et Geoff Wilton pour leur contribution à la méthodologie; ainsi que Dena Derkzen et Andrea Moser pour leurs conseils et leurs encouragements tout au long du projet.



## Résumé

**Mots clés :** *recours à la force, incidents en établissement, sécurité, intervention.*

L'objectif de la présente étude était d'examiner le profil et l'expérience en établissement des délinquants impliqués dans des incidents avec recours à la force par rapport à des délinquants similaires impliqués dans des incidents sans recours à la force. L'échantillon était composé de tous les délinquants sous responsabilité fédérale incarcérés qui ont été impliqués dans un incident avec recours à la force entre le 1<sup>er</sup> avril 2018 et le 31 mars 2022 ( $N = 4\ 533$ ) et d'un groupe témoin de délinquants impliqués dans un incident sans recours à la force au cours de la même période ( $N = 4\ 533$ ). Les groupes ont été appariés en fonction de variables pertinentes, notamment la race, le type d'incident, le rôle dans l'incident, la cote de sécurité du délinquant et la région au moment de l'incident.

Globalement, dans les établissements pour hommes comme pour femmes, les délinquants impliqués dans un incident avec recours à la force présentaient des besoins uniques et plus complexes et avaient un comportement en établissement qui posait plus de problèmes que les délinquants similaires ayant été impliqués dans un incident sans recours à la force. Les délinquants impliqués dans un incident avec recours à la force étaient plus susceptibles d'avoir commis une infraction avec violence et purgeaient des peines plus longues que celles du groupe témoin. Ils étaient plus jeunes et plus susceptibles d'être considérés comme ayant une faible motivation, une faible responsabilisation, et un engagement plus faible dans la réalisation de leur plan correctionnel. Les délinquants impliqués dans un incident avec recours à la force étaient également plus susceptibles d'être classés comme présentant un risque statique élevé, des besoins dynamiques élevés ainsi qu'un faible potentiel de réinsertion sociale. Dans les établissements pour hommes uniquement, les délinquants impliqués dans un incident avec recours à la force étaient plus susceptibles d'appartenir à un groupe menaçant la sécurité (GMS).

Les délinquants impliqués dans un incident avec recours à la force étaient plus susceptibles d'avoir été impliqués dans des incidents antérieurs et des incidents avec recours à la force, d'avoir fait l'objet d'accusations d'infractions disciplinaires mineures ou graves. Dans les établissements pour hommes, une fois d'autres facteurs pertinents pris en compte (p. ex. la cote de sécurité des délinquants, la région, le rôle du délinquant et les besoins en matière de santé mentale), les délinquants impliqués dans un incident avec recours à la force étaient 1,77 fois plus susceptibles d'avoir déjà été déclarés coupables d'une infraction disciplinaire et 2,18 fois plus susceptibles d'avoir déjà été instigateurs d'un incident. Dans les établissements pour femmes, une fois les mêmes facteurs pertinents pris en compte, les délinquantes impliquées dans un incident avec recours à la force étaient 2,07 fois plus susceptibles d'avoir déjà été déclarées coupables d'une infraction disciplinaire et 3,07 fois plus susceptibles d'avoir déjà été instigatrices d'un incident.

Pour les délinquants impliqués dans des incidents avec recours à la force, on a aussi jugé pertinent d'examiner s'il y avait des différences dans le profil ou le comportement en établissement des délinquants selon que le recours à la force avait été jugé nécessaire et proportionné ou pas. Il y a très peu de différences significatives entre les groupes sur les plans du

profil ou de l'expérience en établissement. Toutefois, des différences sont apparues entre les groupes en fonction des caractéristiques de l'incident et du recours à la force. En particulier, les recours à la force jugés non nécessaires et/ou disproportionnés étaient plus susceptibles d'impliquer des incidents liés au comportement, un recours à la force planifié et l'utilisation de types de force tels que le contrôle physique, les dispositifs de contrainte et/ou les matraques.

Une étude du processus d'examen qui suit tout incident avec recours à la force montre que la majorité des évaluations (91 %) concluent que le recours à la force était nécessaire et le degré de force utilisé, proportionnel à la situation. Malgré les différences observées dans les caractéristiques du recours à la force par groupe ethnoculturel, aucune différence significative sur le plan du groupe ethnoculturel ne distingue les délinquants impliqués dans un incident où le recours à la force avait été jugé nécessaire et proportionné de ceux impliqués dans un incident où il ne l'avait pas été.

Les résultats de la présente étude pourraient alimenter l'élaboration d'une approche fondée sur des données probantes en ce qui concerne les incidents avec recours à la force, afin que la force ne soit plus utilisée qu'en cas de nécessité et dans la mesure où les circonstances l'exigent.





## Table des matières

Remerciements.....	ii
Résumé.....	iii
Liste des tableaux.....	v
Liste des annexes .....	vi
Introduction.....	1
Le recours à la force au SCC .....	1
Questions de méthodologie relatives à l'examen des recours à la force.....	3
Surreprésentation de certains groupes ethnoculturels dans les incidents avec recours à la force...	3
Autres facteurs prédictifs du recours à la force .....	6
La présente étude .....	8
Méthode .....	10
Participants.....	10
Mesures .....	13
Approche analytique .....	17
Résultats .....	20
Profil des délinquants impliqués dans des incidents avec recours à la force.....	20
Expérience en établissement des délinquants impliqués dans des incidents avec recours à la force .....	37
Recours à la force nécessaire et proportionné.....	51
Analyse .....	67
<b>Limites et orientations futures.....</b>	<b>71</b>
<b>Conclusions.....</b>	<b>73</b>
Bibliographie.....	75



## Liste des tableaux

Tableau 1	<i>Groupes ethnoculturels d'étude par type d'établissement (selon le genre)</i> .....	10
Tableau 2	<i>Type d'incident des groupes d'étude</i> .....	11
Tableau 3	<i>Région et cote de sécurité du délinquant au moment de l'incident</i> .....	12
Tableau 4	<i>Caractéristiques du recours à la force par type d'établissement</i> .....	22
Tableau 5	<i>Caractéristiques démographiques des groupes d'étude</i> .....	23
Tableau 6	<i>Caractéristiques de la peine et de l'infraction des groupes d'étude</i> .....	24
Tableau 7	<i>Caractéristiques de risque et de besoin des groupes d'étude à l'admission</i> .....	27
Tableau 8	<i>Caractéristiques d'engagement des groupes d'étude à l'admission</i> .....	28
Tableau 9	<i>Domaines de besoins dynamiques des groupes d'étude à l'admission</i> .....	29
Tableau 10	<i>Indicateurs de besoins dynamiques sélectionnés des groupes d'étude à l'admission</i>	31
Tableau 11	<i>Gravité de la toxicomanie dans les groupes d'étude</i> .....	32
Tableau 12	<i>Échelle des besoins en santé mentale des groupes d'étude</i> .....	33
Tableau 13	<i>Caractéristiques du recours à la force dans les établissements pour hommes, par groupe ethnoculturel</i> .....	35
Tableau 14	<i>Implication dans des incidents et accusations d'infraction disciplinaire avant l'incident sélectionné</i> .....	39
Tableau 15	<i>Régression logistique examinant les verdicts de culpabilité à une accusation d'infraction disciplinaire dans les établissements pour hommes</i> .....	40
Tableau 16	<i>Régression logistique examinant les incidents dans les établissements pour hommes</i> .....	42
Tableau 17	<i>Régression logistique examinant les verdicts de culpabilité à une accusation d'infraction disciplinaire dans les établissements pour femmes</i> .....	44
Tableau 18	<i>Régression logistique examinant les incidents dans les établissements pour femmes</i>	46
Tableau 19	<i>Griefs déposés avant l'incident sélectionné</i> .....	47
Tableau 20	<i>Participation à des interventions prosociales avant l'incident sélectionné</i> .....	49
Tableau 21	<i>Participation de délinquants autochtones à des interventions adaptées à leur culture</i> .....	50
Tableau 22	<i>Niveau d'examen du recours à la force et conclusions</i> .....	53
Tableau 23	<i>Caractéristiques des incidents et du recours à la force pour les délinquants impliqués dans des incidents avec recours à la force</i> .....	56
Tableau 24	<i>Caractéristiques démographiques des délinquants impliqués dans des incidents avec recours à la force</i> .....	57
Tableau 25	<i>Caractéristiques de l'infraction et de la peine pour les délinquants impliqués dans des incidents avec recours à la force</i> .....	59
Tableau 26	<i>Caractéristiques de risque, de besoin et d'engagement des délinquants impliqués dans des incidents avec recours à la force</i> .....	61
Tableau 27	<i>Domaines de besoins dynamiques des délinquants impliqués dans des incidents avec recours à la force</i> .....	62
Tableau 28	<i>Besoins spécialisés des délinquants impliqués dans un incident avec recours à la force</i> .....	63
Tableau 29	<i>Implication dans des incidents et accusations d'infraction disciplinaire avant l'incident sélectionné ayant comporté un recours à la force</i> .....	65
Tableau 30	<i>Types de griefs sélectionnés pour les délinquants impliqués dans des incidents avec</i>	

*recours à la force* ..... 66

## Liste des annexes

Annexe A : Groupes ethnoculturels et options d'auto-identification des délinquants.....	79
Annexe B : Sous-analyses par groupe ethnoculturel pour les établissements pour hommes .....	80
Annexe C : Examen d'autres indicateurs de besoins liés aux facteurs dynamiques.....	87
Annexe D : Autres résultats de la régression logistique .....	88



## **Introduction**

Le Service correctionnel du Canada (SCC) a la responsabilité de veiller à ce que les délinquants et le personnel soient en sécurité. Des mesures de sécurité et des politiques et procédures opérationnelles, y compris sur le recours à la force, sont en place pour assurer la sécurité des délinquants et du personnel. Le recours à la force peut être une stratégie d'intervention appropriée pour atténuer le risque pour la personne, les témoins et/ou le personnel si les interventions verbales, la gestion de conflit et/ou les négociations sont inefficaces ou jugées inadéquates en raison de facteurs individuels et situationnels et de l'évaluation du risque (SCC, 2018a). Le Rapport annuel 2020-2021 du Bureau de l'enquêteur correctionnel comprend une enquête sur les recours à la force impliquant des détenus sous responsabilité fédérale noirs, autochtones, de couleur (PANDC) et d'autres populations vulnérables. L'enquête a révélé une surreprésentation des personnes autochtones et noires dans les incidents avec recours à la force par rapport à leur représentation dans la population en général, dans la population carcérale et dans les autres groupes raciaux (BEC, 2021). Notre étude apportera un contexte supplémentaire à ces résultats afin de contribuer au développement futur de la politique et des pratiques du SCC.

### **Le recours à la force au SCC**

Avant 2018, tous les recours à la force devaient suivre le Modèle de gestion de situations (MGS), conçu pour guider les interventions et la gestion des situations qui menaçaient la sécurité de l'établissement, du personnel et des autres délinquants (Varrette et Archambault, 2011). Le MGS visait à fournir les mesures les plus sûres et les plus raisonnables pour prévenir les incidents, y intervenir et/ou les résoudre (Varrette et Archambault, 2011). Le MGS était divisé en niveaux, dans lesquels le recours à la force augmentait progressivement; le personnel ne devait utiliser des niveaux de force plus élevés que lorsque les niveaux inférieurs, tels que l'intervention verbale et la résolution des conflits, étaient inefficaces ou que le comportement du délinquant s'intensifiait à un point tel qu'une force moins restrictive serait considérée comme inefficace (Varrette et Archambault, 2011).

En 2018, le SCC a introduit le Modèle d'engagement et d'intervention (MEI) afin d'améliorer les évaluations et les interventions du personnel du SCC lors d'incidents en établissement (SCC, 2021). Il s'agit d'une approche intégrée, centrée sur la personne, visant à guider le personnel dans l'utilisation des interventions les plus raisonnables pour prévenir les



incidents liés à la sécurité et à la santé, y intervenir et/ou les résoudre. Le MEI repose sur cinq principes directeurs : préserver la vie, utiliser une approche d'équipe interdisciplinaire, respecter la mission et les valeurs du SCC, utiliser une intervention nécessaire et proportionnée et exercer un leadership. Ce modèle favorise un règlement pacifique et prévoit un suivi de l'incident au fur et à mesure de son évolution au moyen d'une évaluation et d'une réévaluation continues (SCC, 2018a; SCC, 2018b). Pour planifier une intervention, le personnel doit prendre en compte les facteurs situationnels, notamment le comportement du délinquant, la présence d'armes, l'état mental et l'état de santé du délinquant, les antécédents de comportement suicidaire, le nombre de délinquants dans la zone et le niveau de conformité du délinquant, entre autres facteurs (SCC, 2018a). Le recours à la force est une composante du MEI et peut constituer une stratégie appropriée si les interventions verbales, les stratégies de gestion des conflits et/ou la négociation sont inefficaces ou jugées inadéquates.

Le recours à la force se définit comme tout acte posé par le personnel, à l'intérieur ou à l'extérieur d'un établissement, dans le but de maîtriser une personne ou d'obtenir sa coopération par un ou plusieurs moyens, y compris l'utilisation ponctuelle du matériel de contrainte; le contrôle physique; les agents chimiques ou inflammatoires; les matraques, munitions à impact ou autres armes intermédiaires; et l'exposition ou utilisation d'armes à feu (SCC, 2018b). Il est important de noter que le degré de force employé doit être le minimum nécessaire (proportionné) pour gérer la menace de façon sécuritaire (SCC, 2018a; SCC, 2018b). On qualifie le recours à la force de non nécessaire ou disproportionné lorsque la menace pouvait être gérée en toute sécurité sans recours à la force ou avec un degré de force moindre.

Le recours à la force peut être planifié ou spontané en fonction du niveau de non-conformité et/ou du comportement menaçant du délinquant (SCC, 2018b; Varrette et Archambault, 2011). Le recours à la force planifié est possible lorsque le temps et les facteurs situationnels permettent la création d'un plan d'intervention et l'autorisation d'un gestionnaire correctionnel (SCC, 2018b). À l'inverse, les recours à la force spontanés sont utilisés dans les incidents qui, selon une évaluation des risques, nécessitent une intervention immédiate du personnel avec recours à la force pour prévenir un danger immédiat envers la personne ou d'autres personnes (SCC, 2018b). Tout incident avec recours à la force doit faire l'objet d'un processus d'examen visant à déterminer si la force utilisée était conforme à la politique du SCC et à la loi (SCC, 2018b).

## **Questions de méthodologie relatives à l'examen des recours à la force**

Avant de présenter un aperçu de la documentation, il importe de reconnaître certaines limites de la recherche. Dans l'ensemble, la recherche sur les incidents avec recours à la force en milieu correctionnel demeure sous-explorée; la documentation sur les incidents avec recours à la force en milieu policier est plus courante (Varrette et Archambault, 2011). Les travaux empiriques mettent en évidence un certain nombre d'obstacles à la recherche sur les incidents avec recours à la force, notamment le manque d'accès aux données, le manque d'uniformité dans la manière dont les données sont consignées (par exemple, observations, plaintes des citoyens, autodéclarations, rapports d'organismes), les problèmes conceptuels liés à la mesure de la force (par exemple, dichotomie *versus* continuum) et les divergences dans les définitions de la force, de la force « excessive » et de ce qui est considéré comme proportionnel et nécessaire à l'incident (Hickman et coll., 2015; Tillyer, 2022; Varrette et Archambault, 2011). En outre, là où l'on examine une partie ou la totalité des incidents avec recours à la force, la partialité de l'examineur peut déteindre sur les résultats d'évaluation qui auraient permis de déterminer si la force utilisée était conforme à la politique et à la loi ou si elle était excessive. Notamment, la plupart des travaux de recherche portent sur l'utilisation de la force dans des villes, des régions ou des États des États-Unis en particulier. Dans l'ensemble, ces limites posent des problèmes lorsqu'il s'agit de mener des recherches sur les incidents avec recours à la force et limitent la possibilité de généraliser les résultats à d'autres endroits.

## **Surreprésentation de certains groupes ethnoculturels dans les incidents avec recours à la force**

Le rapport annuel de 2020-2021 du Bureau de l'enquêteur correctionnel (BEC), publié récemment, comprend un examen des incidents avec recours à la force. Cette enquête a révélé que le fait d'être plus jeune, d'avoir une peine plus longue, d'être un homme, d'avoir une cote de sécurité et un niveau de risque élevé et de s'identifier comme personne autochtone<sup>1</sup> ou noire était significativement associé au fait d'être impliqué dans un incident de recours à la force (BEC, 2021). En outre, « après avoir pris en compte l'influence de l'âge, du risque, du niveau de

---

<sup>1</sup> La terminologie utilisée dans cette analyse documentaire est celle utilisée dans les sources citées et peut différer de celle utilisée dans d'autres études ainsi que le présent rapport. En outre, il existe des incohérences quant au nombre de groupes ethnoculturels inclus dans l'étude (certaines études n'incluaient que deux groupes, tandis que d'autres en incluaient trois ou plus) et/ou quant à la manière dont les groupes ethnoculturels sont classés (certaines études regroupaient les personnes par race, tandis que d'autres utilisaient des catégories fondées sur l'ethnicité). Ces facteurs ajoutent aux limites de la documentation et de la comparaison de leurs résultats.

sécurité, du genre et de la durée de la peine sur l'implication dans le recours à la force, le fait d'être une personne autochtone ou noire était associé de manière singulière à une probabilité accrue d'être impliqué dans un incident de recours à la force » (BEC, 2021, p. 20). Ces résultats portent à croire que les délinquants noirs et autochtones sont disproportionnellement plus susceptibles d'être impliqués dans des incidents avec recours à la force, indépendamment d'autres facteurs prédictifs potentiels tels que la cote de sécurité ou le risque. L'étude comprenait également des sous-analyses concernant le nombre d'événements, les situations, le nombre moyen d'incidents par personne et le motif du recours à la force (BEC, 2021). Par exemple, le nombre moyen d'incidents et de situations de recours à la force a été le plus élevé chez les délinquants autochtones par rapport à tous les autres groupes. Le rapport a également mis en évidence une augmentation d'exercice en exercice des incidents de recours à la force, malgré une diminution de la population carcérale et des admissions dans un établissement fédéral. Le BEC a conclu que ce recours excessif à la force en général n'était pas conforme aux principes du MEI, qui vise plutôt à réduire le recours à la force.

Des résultats similaires ont été obtenus lors d'une récente évaluation du MEI par le SCC, à savoir qu'il n'y a pas eu de diminution du recours à la force lors d'incidents en établissement depuis la mise en œuvre du MEI. Certaines améliorations sont toutefois relevées, comme une diminution du recours à la force lors d'incidents comportementaux ainsi qu'une diminution de l'utilisation d'agents chimiques ou inflammatoires (SCC, 2021). Par rapport aux incidents de recours à la force dans le cadre du Modèle de gestion de situations (MGS), il y a eu une augmentation des recours planifiés et une diminution des recours spontanés dans le cadre du MEI (SCC, 2021). Cependant, les résultats ont révélé que le recours à la force était plus susceptible de se produire lors d'incidents en établissement auprès de délinquants plus jeunes, autochtones ou de minorités ethnoculturelles (SCC, 2021). Le taux de recours à la force était presque trois fois supérieur à celui de l'ensemble de la population chez les jeunes détenus et presque deux fois plus élevé chez les délinquants de minorités ethnoculturelles et autochtones.

Plus généralement, dans le contexte policier, la documentation montre clairement une surreprésentation des groupes ethnoculturels, en particulier des Noirs et des Autochtones, dans les incidents avec recours à la force. Dans le contexte canadien, une étude menée par la Commission ontarienne des droits de la personne (CODP) en 2020 a démontré que les Noirs étaient nettement surreprésentés dans les incidents avec recours à la force par la police de

Toronto (Wortley et coll., 2020). Elle a également révélé que les Noirs étaient impliqués de manière disproportionnée dans les enquêtes de l'Unité des enquêtes spéciales (UES) (Wortley et coll., 2020). Par exemple, bien qu'ils ne représentent que 3,6 % de la population de l'Ontario, les Noirs ont fait l'objet de 16 % des enquêtes de l'UES sur le recours à la force par la police et de 27 % de toutes les enquêtes sur les coups de feu tirés par des policiers (Wortley et coll., 2020). En juin 2022, la police de Toronto a publié les conclusions de son propre rapport sur les incidents avec recours à la force, qui confirmaient les conclusions de la CODP pour 2020 concernant l'usage disproportionné de la force contre les Noirs par la police à Toronto (service de police de Toronto, 2022). En outre, le rapport a révélé que les forces policières étaient plus susceptibles d'utiliser un degré de force plus important contre les groupes racisés que contre les Blancs (service de police de Toronto, 2022). Le rapport a également révélé que les Noirs, les Autochtones et les Moyen-Orientaux étaient surreprésentés dans les mesures d'exécution de la loi<sup>2</sup> (service de police de Toronto, 2022). De même, un examen externe des incidents avec recours à la force par le service de police d'Ottawa en 2020 a montré que les Noirs, les Moyen-Orientaux et les Autochtones étaient surreprésentés dans les incidents de recours à la force, tandis que les Blancs étaient sous-représentés (Foster et Jacobs, 2022).

Selon une étude étasunienne, les Noirs sont trois fois plus susceptibles d'être impliqués dans des incidents comportant un recours à la force par la police que les Blancs (Goff et coll., 2016). En 2018 (Motley et Joe), une étude a montré que pour les Noirs, le fait d'être un homme et d'être pauvre augmentait la probabilité d'interactions avec la police. De même, Terrill et Mastrofski (2002) ont indiqué que les hommes, les non-Blancs, les pauvres et les jeunes étaient plus susceptibles de faire l'objet d'un degré accru de recours à la force. Une autre étude a révélé que les Noirs sont plus susceptibles que les Blancs et les Hispaniques d'avoir été victimes d'une force non mortelle lors de leur dernière interaction avec la police (Hyland et coll., 2015). Goff et ses collaborateurs (2016) ont constaté que les taux moyens de recours à la force étaient plus élevés chez les Noirs et les Blancs que chez les Hispaniques, les Asiatiques et les personnes d'autres races. Edwards et coll. (2019) affirment que le recours à la force par la police est l'une des principales causes de décès chez les jeunes hommes de couleur aux États-Unis. Plus

---

<sup>2</sup> Les mesures d'application de la loi comprennent les rapports d'incidents concernant les arrestations ayant donné lieu à des accusations et les libérations sans accusations, ainsi que les citations à comparaître, les dossiers de déjudiciarisation, les arrestations, les mises en garde et les incidents impliquant les rôles de « suspect » ou de « sujet » (service de police de Toronto, 2022).

précisément, Edwards et ses collaborateurs (2019) ont constaté qu'aux États-Unis, les membres de divers groupes ethnoculturels couraient un plus grand risque d'être tués par la police que leurs homologues blancs<sup>3</sup>.

Alors que de nombreuses études se concentrent sur des aspects précis des incidents comportant un recours à la force, Kahn et ses collaborateurs (2017) ont examiné les incidents en tant que processus. Ils ont montré que les Noirs et les Latinoaméricains subissaient des degrés de recours à la force plus élevés et plus rapidement au cours de l'interaction que les Blancs. Ces derniers subissaient des escalades importantes et rapides de la force, ce qui toutefois peut s'expliquer en partie par le fait que les degrés de force déployés à l'endroit des Noirs et des Latinoaméricains étaient plus importants dès le départ, de sorte que le même niveau d'escalade n'était pas possible (Kahn et coll., 2017). De même, Tillyer (2022) a constaté que plus le nombre total d'actions échangées dans une interaction est élevé, plus il est probable que la force déployée soit grande.

### **Autres facteurs prédictifs du recours à la force**

Outre l'origine ethnoculturelle, les travaux de recherche ont relevé d'autres facteurs prédictifs du recours à la force dans les services de police au niveau de l'individu ciblé, de l'agent et de la situation. Les facteurs au niveau individuel (c.-à-d. le suspect, citoyen ou délinquant) sont centrés sur son comportement au cours de l'incident, comme la santé mentale, la consommation de substances, la nature de l'infraction (grave ou violente), la résistance à l'arrestation, la tentative de fuite et la possession d'une arme (Crawford et Bums, 1998; Garner et coll., 2002; Hickman et coll., 2008; Hyland et coll., 2015; Lawton, 2007; Terrill et Mastrofski, 2002; Terrill et Resig, 2003). Lawton (2007) conclut que le recours à la force est plus probable lorsque ces facteurs sont présents, car le comportement de l'individu est perçu comme plus imprévisible et rend la maîtrise de la situation plus difficile. D'autres études indiquent que le fait d'être plus jeune, d'être un homme et d'être pauvre augmente la probabilité d'un recours à la force (Phillips et Smith, 2000; Terrill et Mastrofski, 2002). De même, le rapport de la police de Toronto (2022) a montré que les hommes étaient beaucoup plus susceptibles d'être impliqués dans des incidents comportant un recours à la force que les femmes. En outre, les personnes ayant eu deux contacts ou plus avec la police se sont avérées plus susceptibles de faire l'objet

---

<sup>3</sup> Il s'agit des hommes et des femmes afro-américains, des Amérindiens et Amérindiennes ou Autochtones d'Alaska et des hommes latino-américains, comme indiqué dans l'étude originale.

d'un recours à la force (Hyland et coll., 2015). Les recherches sur la relation entre les troubles mentaux et le recours à la force aboutissent à des résultats contradictoires, en partie en raison des différences de méthodologies; cependant, certaines études ont révèlent que la police est plus susceptible de recourir à la force sur les personnes qui « semblent souffrir de troubles mentaux<sup>4</sup> » tout en contrôlant d'autres facteurs pertinents (par exemple, Kesic et coll., 2013) et que les agents utilisent des niveaux de force plus élevés sur les personnes atteintes de troubles mentaux (Rossler et Terrill, 2017).

La recherche souligne aussi l'impact des facteurs liés aux agents sur l'issue des incidents avec recours à la force. Sont primordiaux l'expérience et l'instruction de l'agent, sous la forme de facteurs comme les années d'expérience, la formation postsecondaire, les problèmes de rendement antérieurs, l'historique des plaintes des citoyens et le niveau de formation reçu, en particulier la formation à la désescalade (Helsby et coll., 2018; Paoline et Terrill, 2007; Terrill et Mastrofski, 2002). Lawton (2007) a constaté qu'un usage de la force par le policier au cours de l'année précédente était un facteur prédictif du recours à la force ainsi que du déploiement d'un niveau de force supérieur. D'autres recherches portent sur les caractéristiques démographiques des agents, telles que le genre, le groupe ethnoculturel et l'âge, mais les résultats sont mitigés. La plupart des études indiquent que le genre de l'agent n'est pas un facteur prédictif (Griffin, 2002; Pauline et Terrill, 2004; Terrill et Mastrofski, 2002; Wortley et coll., 2020); cependant, quelques études portent à croire que les femmes seraient moins susceptibles de recourir à la force (Bazley et coll., 2007; Garner et coll., 1995). De même, si la documentation démontre que les policiers plus âgés sont moins susceptibles d'avoir recours à la force, elle laisse aussi entendre que leur description de poste pourrait y être pour quelque chose; les jeunes policiers sont plus susceptibles d'occuper des postes de première ligne, et les policiers plus âgés, de travailler dans des unités spéciales et/ou d'occuper des postes de supervision, où le recours à la force est moins probable (Griffin, 2002; Wortley et coll., 2020). Enfin, les recherches disponibles indiquent que l'origine ethnoculturelle des agents n'est pas un facteur prédictif significatif du recours à la force (Griffin, 2002; Terrill et Mastrofski, 2002; Wortley et coll., 2020).

L'information est plus rare concernant les facteurs situationnels, car les travaux de

---

<sup>4</sup> Cette définition tient compte des rapports de police indiquant si le citoyen semblait souffrir d'une maladie mentale (« troubles mentaux apparents ») sur la base des impressions et perceptions au moment de l'incident.

recherche se concentrent sur les facteurs liés à l'individu et à l'agent impliqués. Néanmoins, l'un des principaux facteurs examinés est le nombre d'agents présents sur les lieux ou les renforcements disponibles (Lawton, 2007; Paoline et Terrill, 2007; Terrill et Mastrofski, 2002). Par exemple, Phillips et Smith (2000) ont constaté qu'environ deux tiers des incidents avec recours à la force n'impliquaient qu'un seul agent et que moins d'un tiers en impliquaient deux. Ils ont également montré que les incidents de recours à la force étaient plus susceptibles de se produire entre 20 heures et 4 heures du matin, dans des lieux publics ou dans les locaux de la police, et que des passants étaient témoins d'environ deux tiers des incidents de « violence policière non mortelle » (Phillips et Smith, 2000). De même, le service de police de Toronto a constaté que les incidents de recours à la force étaient plus susceptibles de se produire entre 21 heures et 5 heures du matin et que près de la moitié des incidents de recours à la force signalés étaient des appels de service pour des incidents avec violence<sup>5</sup> (service de police de Toronto, 2022). Un autre facteur est le niveau de responsabilité et de comptes à rendre du service de police et du gouvernement relativement au recours à la force par les agents (Alpert et MacDonald, 2001). Le rapport de la CODP (2020) souligne que la sous-culture policière est un facteur important qui peut avoir une incidence sur des incidents comportant un recours à la force, bien qu'il note que cette incidence soit très difficile à mesurer. En outre l'évaluation du SCC (2021) révèle que, si la culture de certains établissements a facilité la mise en œuvre du MEI, celui-ci en revanche n'a pas eu d'incidence positive sur la culture d'autres établissements. Il semblerait que l'accent mis au niveau organisationnel sur la sécurité plutôt que sur les interventions ait pu constituer un obstacle à la mise en œuvre du MEI (SCC, 2021).

### **La présente étude**

En s'appuyant sur les résultats de son enquête, le BEC a recommandé au SCC d'élaborer un plan d'action « afin d'examiner la relation entre le recours à la force et le racisme systémique à l'égard des Autochtones et des Noirs » (BEC, 2021, p. 21). La présente étude a pour but de fournir un contexte supplémentaire aux constatations présentées dans le rapport 2020-2021 du BEC en examinant le profil et l'expérience en établissement des délinquants impliqués dans des incidents avec recours à la force par rapport à des délinquants similaires impliqués dans des

---

<sup>5</sup> Les appels de service mettant en cause des incidents violents comprennent les agressions en cours, les agressions récentes, les homicides, les individus armés (d'un pistolet ou d'un couteau), les vols, les agressions sexuelles, les agressions sexuelles d'enfants, les coups de feu, les bruits de coups de feu et les coups de couteau, entre autres (service de police de Toronto, 2022).

incidents sans recours à la force. Elle va dans le sens de la recommandation du BEC consistant à élaborer une approche fondée sur des données probantes afin de mettre au point des « changements réalisables aux politiques et aux pratiques qui permettront de réduire efficacement la surreprésentation de ces groupes parmi les personnes exposées au recours à la force » (BEC, 2021, p.21). L'étude se penchera sur les questions de recherche générales suivantes :

1. Quel est le profil des délinquants impliqués dans des incidents avec recours à la force? Le profil des délinquants impliqués dans des incidents avec recours à la force est-il différent de celui des délinquants similaires impliqués dans des incidents sans recours à la force?
2. Quelle est l'expérience en établissement des délinquants impliqués dans des incidents avec recours à la force? L'expérience est-elle différente de celle de délinquants similaires impliqués dans des incidents sans recours à la force?
3. Pour les délinquants impliqués dans des incidents avec recours à la force, y a-t-il des différences entre le profil ou le comportement en établissement des délinquants selon que le recours à la force a été jugé nécessaire et proportionné ou non?



## Méthode

### Participants

L'échantillon de la présente étude se compose de tous les délinquants sous responsabilité fédérale incarcérés impliqués dans un incident avec recours à la force entre le 1<sup>er</sup> avril 2018 et le 31 mars 2022 ( $N = 4\,533$ ). En outre, un groupe témoin a été créé, composé de délinquants incarcérés impliqués au cours de la même période d'étude dans un incident sans recours à la force ( $N = 4\,533$ ). L'appariement a été effectué séparément pour les hommes et les femmes en fonction des variables suivantes : a) code de l'origine ethnique, b) type d'incident, c) rôle dans l'incident, d) cote de sécurité du délinquant au moment de l'incident et e) région au moment de l'incident<sup>6</sup>. L'échantillon a été limité aux personnes identifiées comme instigatrices ou victimes de l'incident<sup>7</sup>. Pour les personnes ayant été impliquées dans plusieurs incidents, c'est le dernier incident survenu dans la période d'étude qui a été retenu. Dans le cas du groupe des participants impliqués dans un incident avec recours à la force, le dernier incident ayant donné lieu à un recours à la force a été examiné. Cette approche a été adoptée pour empêcher que les différences observées soient attribuables aux variables d'appariement.

Tableau 1

*Groupes ethnoculturels d'étude par type d'établissement (selon le genre)*

Groupe ethnoculturel	Établissements pour hommes ( $N = 8\,598$ )		Établissements pour femmes ( $N = 468$ )	
	Pourcentage ( $n$ ) de délinquants		Pourcentage ( $n$ ) de délinquantes	
	Avec recours à la force	Sans recours à la force	Avec recours à la force	Sans recours à la force
( $n = 4\,299$ )	( $n = 4\,299$ )	( $n = 234$ )	( $n = 234$ )	
Blancs	39,0 (1 676)	39,0 (1 678)	32,9 (77)	34,6 (81)
Autochtones	37,8 (1 623)	37,0 (1 591)	59,0 (138)	59,0 (138)
Noirs	14,2 (611)	13,8 (593)	4,7 (11)	3,0 (7)
Asiatiques	4,5 (193)	4,8 (207)	† (†)	† (†)

<sup>6</sup> De légères variations dans les proportions des variables d'appariement sont attribuables au processus d'appariement lui-même. Les informations sur l'appariement sont présentées plus loin dans la section intitulée Méthode.

<sup>7</sup> Les incidents comportant d'autres rôles indiqués (par exemple, témoin) ont été exclus de l'échantillon, car la participation est potentiellement moins directe. Pour les personnes ayant subi plusieurs incidents, le dernier incident pour lequel la personne a eu un rôle d'instigateur ou de victime a été sélectionné pour l'analyse.

Multiraciaux/biraciaux	1,3 (58)	1,2 (52)	† (†)	† (†)
Hispaniques	0,9 (39)	1,1 (46)	† (†)	† (†)
Autres/inconnu	2,3 (99)	3,1 (132)	† (†)	† (†)

*Nota* : Les variations entre les groupes ethnoculturels sont attribuables au processus d'appariement.

† Information supprimée en raison des fréquences inférieures à 5 dans une catégorie.

Le tableau 1 présente la répartition des catégories raciales dans chaque groupe, tandis que l'annexe A décrit les options d'autoidentification des délinquants qui composent chacun des groupes ethnoculturels utilisés dans le présent rapport de recherche. Chez les hommes, les Blancs et les Autochtones constituent la majorité de l'échantillon, suivis par les Noirs, les Asiatiques et les personnes multiraciales/biraciales. Des distributions similaires ont été observées dans les échantillons de femmes, bien que les femmes autochtones représentent une plus grande proportion des groupes. La majorité des délinquants de l'échantillon étaient incarcérés dans des établissements pour hommes ( $n = 4\,299$  dans chaque groupe), tandis que les 234 personnes restantes dans chaque groupe étaient incarcérées dans des établissements pour femmes. Tout au long du rapport, les résultats sont présentés en fonction du type d'établissement (genre), en raison des contraintes potentielles d'appariement pour les personnes de diverses identités de genre.

Tableau 2

*Type d'incident des groupes d'étude*

Type	Établissements pour hommes ( $N = 8\,598$ )		Établissements pour femmes ( $N = 468$ )	
	Pourcentage ( $n$ ) de délinquants		Pourcentage ( $n$ ) de délinquantes	
	Avec recours à la force ( $n = 4\,299$ )	Sans recours à la force ( $n = 4\,299$ )	Avec recours à la force ( $n = 234$ )	Sans recours à la force ( $n = 234$ )
Agression	49,6 (2 131)	31,2 (1 343)	59,0 (138)	44,4 (104)
Comportemental	36,6 (1 572)	32,7 (1 405)	29,9 (70)	18,4 (43)
Objets interdits et non autorisés	6,9 (298)	24,1 (1 038)	3,0 (7)	17,1 (40)
Comportements d'automutilation	4,1 (176)	3,8 (163)	5,6 (13)	12,4 (29)
Divers	1,5 (63)	4,2 (181)	† (†)	5,1 (12)
Fouilles	0,5 (20)	0,3 (11)	0 (0)	0 (0)
Infractions contre les	0,4 (17)	1,3 (54)	† (†)	2,1 (5)

biens				
Soins médicaux et santé	0,3 (12)	0,6 (27)	0 (0)	† (†)
Décès	0,2 (8)	1,7 (75)	0 (0)	† (†)
Tentative d'évasion/IEL	† (†)	† (†)	† (†)	0 (0)

*Nota* : IEL = Illégalement en liberté Les variations dans les types d'incidents entre les groupes sont attribuables au processus d'appariement.

† Information supprimée en raison des fréquences inférieures à 5 dans une catégorie.

Comme le montre le tableau 2, les types d'incidents relevaient principalement des catégories « agression » et « comportements » chez les hommes comme chez les femmes. Les incidents liés à des objets interdits et non autorisés sont également plus fréquents dans les groupes témoins. Dans chaque groupe d'étude, les délinquants concernés ont majoritairement été désignés comme instigateurs des incidents étudiés, tandis que les autres ont été désignés comme victimes. Chez les hommes, 87,2 % des membres du groupe ayant été impliqués dans un incident avec recours à la force ( $n = 3\ 747$ ) et 88,3 % du groupe témoin ( $n = 3\ 798$ ) ont joué le rôle d'instigateur de l'incident. Pour les femmes, 78,6 % des membres du groupe ayant été impliqués dans un incident avec recours à la force ( $n = 184$ ) et 78,6 % dans le groupe témoin ( $n = 184$ ) ont été désignées comme instigatrices.

Tableau 3

*Région et cote de sécurité du délinquant au moment de l'incident*

Emplacement	Établissements pour hommes ( $N = 8\ 598$ )		Établissements pour femmes ( $N = 468$ )	
	Pourcentage ( $n$ ) de délinquants		Pourcentage ( $n$ ) de délinquantes	
	Avec recours à la force ( $n = 4\ 299$ )	Sans recours à la force ( $n = 4\ 299$ )	Avec recours à la force ( $n = 234$ )	Sans recours à la force ( $n = 234$ )
Région				
Prairies	32,9 (1 415)	31,1 (1 338)	27,8 (65)	38,9 (91)
Ontario	26,5 (1 140)	31,3 (1 347)	23,9 (56)	26,5 (62)
Québec	20,6 (884)	15,9 (685)	14,1 (33)	5,1 (12)
Pacifique	12,5 (537)	13,9 (597)	17,1 (40)	15,4 (36)
Atlantique	7,5 (323)	7,7 (332)	17,1 (40)	14,1 (33)
Cote de sécurité du délinquant				

Maximale	50,0 (2 150)	17,3 (744)	45,3 (106)	11,5 (27)
Moyenne	45,9 (1 972)	68,7 (2 955)	42,7 (100)	65,4 (153)
Minimale	0,8 (36)	7,7 (329)	4,7 (11)	11,1 (26)
CSD à déterminer	3,3 (141)	6,3 (271)	7,3 (17)	12,0 (28)
Désignation des établissements				
CRT	7,2 (308)	4,4 (191)	† (†)	3,4 (8)
Non-CRT	92,8 (3 991)	95,6 (4 108)	99,1 (232)	96,6 (226)

*Nota* : CRT = Centre régional de traitement. Les variations entre les groupes dans l'information sur l'emplacement sont attribuables au processus d'appariement.

† Information supprimée en raison des fréquences inférieures à 5 dans une catégorie.

La région et la cote de sécurité des délinquants au moment de l'incident sélectionné sont présentés dans le tableau 3. Dans chacun des groupes d'étude, les incidents s'étaient déroulés majoritairement dans les régions des Prairies et de l'Ontario, moins souvent dans celles de l'Atlantique, du Québec et du Pacifique. Pour les hommes, la moitié des incidents se sont produits alors que le délinquant était classé au niveau sécurité maximale pour les délinquants du groupe impliqué dans un incident avec recours à la force. En raison d'un manque de correspondances appropriées au même niveau de sécurité dans le groupe témoin, il y avait moins d'hommes au niveau sécurité maximale dans le groupe témoin (17,3 %), alors que la majorité étaient au niveau de sécurité moyenne au moment de l'incident (68,5 %). De même, pour les femmes, le groupe de délinquantes impliquées dans un incident avec recours à la force comprenait une plus grande proportion de femmes au niveau sécurité maximale (44,9 %) que le groupe témoin (11,4 %). La proportion d'incidents survenus dans les centres régionaux de traitement (CRT) était globalement assez faible par rapport aux autres établissements, tant pour les hommes que pour les femmes.

## Mesures

Les données sont extraites du Système de gestion des délinquant(e)s (SGD), système automatisé où le SCC stocke les données relatives à la prise de décisions et à la gestion des délinquants, du début jusqu'à la fin de la peine.

**Incidents et recours à la force** – Pour les deux groupes d'étude, l'incident examiné a été le dernier (ou le dernier avec recours à la force) dans la période d'étude. Le type d'incident a été regroupé dans les différents sous-types d'incidents à signaler : agression, comportement, objets interdits, décès, divers, évasion, biens et comportement d'automutilation (SCC, 2016a). Pour les

incidents avec recours à la force, l'option de recours à la force employée (par exemple, agent inflammatoire, dispositifs de contrainte) ainsi que le nombre d'options employées ont été notés. Le recours à la force a également fait l'objet d'un examen dichotomique selon qu'il était spontané ou planifié et selon que l'équipe d'intervention en cas d'urgence (EIU) a été déployée ou non. L'examen du recours à la force consiste à évaluer toutes les informations relatives à l'incident par rapport à la loi et aux politiques. En fonction du type d'intervention, il existe trois types de processus d'examen, correspondant à des exigences variables sur l'examen et la taille de l'échantillon : niveau 1, 2 ou 3 (voir la DC 567-1; SCC, 2018). Ont été pris en compte le niveau final d'examen (établissement, Administration régionale [AR], Administration centrale, Secteur des délinquantes), la question de savoir si la ou les options de recours à la force avaient été jugées nécessaires et proportionnées, ainsi que la concordance entre les niveaux d'examen.

**Variables associées au risque et aux besoins** – Une série de variables concernant le risque statique et les besoins liés aux facteurs criminogènes ont été incluses dans la présente étude. Le risque statique a été mesuré à l'aide de l'Évaluation des facteurs statiques (EFS), qui comprend l'Indice du risque criminel (IRC). L'EFS se fonde sur des facteurs de risque statiques pour aider à déterminer le niveau d'intervention et fournit une cote de risque, soit faible, modéré ou élevé. L'IRC est généré en fonction du Dossier des antécédents criminels de l'EFS et fournit une évaluation automatique permettant d'attribuer des degrés d'intensité de programmes correctionnels en fonction de la probabilité de récidive (Motiuk et Vuong, 2018). La présente étude utilise à la fois le score total de l'IRC (de 0 à 34, les scores les plus élevés indiquant un risque plus élevé) et les niveaux d'IRC (fondés sur les scores-seuils utilisés pour l'aiguillage vers des programmes correctionnels, conformément à la Directive du commissaire 726-2; SCC, 2018b). Les besoins dynamiques ont été mesurés par l'Instrument de définition et d'analyse des facteurs dynamiques, révisé (IDAFD-R) dans sept domaines : emploi ou études, relations matrimoniales et familiales, fréquentations, toxicomanie, fonctionnement dans la collectivité, orientation personnelle et affective et attitudes. L'outil comprend des cotes pour chacun des domaines (faible, modérée, élevée ou atout/aucun besoin), ainsi qu'une cote globale de besoins liés aux facteurs criminogènes (faible, modérée ou élevée). En outre, certains indicateurs de l'IDAFD-R ont été examinés sur la base de leur relation théorique avec le comportement inadéquat en établissement (c.-à-d. à l'égard des compétences en résolution de problèmes, de l'autoréglementation, de l'entregent, de l'agressivité générale, des attitudes criminelles générales

et des attitudes en matière de violence).

Les évaluations de la responsabilisation, de la motivation, de la réceptivité, de l'engagement et du potentiel de réinsertion sociale du délinquant ont également été prises en considération. Chaque évaluation se voit attribuer une cote faible, modérée ou élevée, sauf pour la réceptivité et l'engagement, qui sont des variables dichotomiques (oui/non). Ces mesures sont fondées sur les évaluations initiales réalisées à l'admission pour aider à l'élaboration du plan correctionnel du délinquant<sup>8</sup>. Le Questionnaire informatisé sur la toxicomanie (QIT) ou le Questionnaire informatisé sur la toxicomanie pour les femmes (QITF) ont fourni un contexte supplémentaire sur les besoins de traitement pour les délinquants qui disposaient de cette évaluation supplémentaire. L'étude a porté sur le traitement requis en fonction des résultats de l'évaluation de la nature et de la gravité des problèmes particuliers d'abus de substances (c.-à-d. intensité élevée, modérée ou faible, ou absence de traitement). Enfin, l'Échelle des besoins en santé mentale (EBSM) est utilisée pour structurer l'évaluation du niveau de besoin d'une personne et des domaines prioritaires de traitement, le cas échéant. Contrairement aux autres mesures réalisées dans le cadre de l'évaluation initiale, l'EBSM n'est administrée qu'aux personnes qui sont en contact avec des services de santé mentale. La dernière évaluation avant l'incident étudié a été sélectionnée, puis classée en fonction des besoins globaux : pas de besoin ou besoin faible, un certain besoin, ou un besoin considérable ou plus élevé. Les personnes qui n'ont pas rempli d'EBSM sont incluses dans le groupe des personnes n'ayant pas de besoin ou un besoin faible, car aucun besoin n'a été relevé.

**Comportement en établissement** – Les incidents en établissement et les accusations d'infractions disciplinaires antérieurs à l'incident sélectionné ont été pris en compte. Aux fins de la présente étude, la mesure des incidents en établissement ne comprend que les incidents dont le délinquant est l'instigateur. Ont été examinés un indicateur dichotomique des incidents en établissement et des sous-types d'incidents ainsi que le nombre d'incidents. En outre, tout recours à la force avant l'incident sélectionné a été mesuré en termes d'indicateur dichotomique et de nombre d'incidents avec recours à la force. Les accusations d'infraction disciplinaire sont des incidents qui entraînent une accusation et sont définies comme mineures (c.-à-d. un

---

<sup>8</sup> Les variables associées au risque et aux besoins criminogènes n'ont pas été restreintes avant la date de l'incident, afin d'inclure les personnes dont l'incident s'était produit au cours du processus d'évaluation initiale. Au lieu de cela, la première évaluation réalisée pendant leur peine a été incluse.

comportement négatif ou non productif du détenu qui est contraire aux règles de l'établissement) ou graves (commet, tente de commettre ou incite à commettre des actes qui sont des atteintes graves à la sécurité, violents, nuisibles à autrui, ou des violations répétées des règles) selon la nature de l'acte (SCC, 2015). Les indicateurs dichotomiques et le nombre d'accusations d'infraction disciplinaire mineures et graves ont été inclus. Le nombre global de griefs et les types de griefs avant l'incident sélectionné ont également été pris en compte.

**Interventions prosociales** – Les interventions prosociales comprenaient une série de programmes (correctionnels, de formation, d'emploi), des interventions propres aux Autochtones et les visites. L'achèvement des programmes a été examiné par type de programme. Les programmes correctionnels reconnus à l'échelle nationale (PCREN) attaquent spécifiquement des facteurs de risque liés à la délinquance à des degrés d'intensité adaptés au risque et aux besoins du délinquant. L'achèvement a aussi été considéré pour les programmes de formation et d'emploi. Bien que l'admissibilité et l'inscription à un programme, ainsi que l'achèvement de celui-ci, puissent être une question complexe influencée par des facteurs externes, aux fins de la présente étude, l'achèvement du programme a été simplifié en variables dichotomiques, à savoir, pour indiquer si le délinquant avait terminé de tel ou tel type de programme. En ce qui concerne les visites, toutes les visites et visites familiales privées ont été prises en compte. La participation à des interventions adaptées à la culture a été mesurée pour les délinquants autochtones uniquement, en fonction des données disponibles dans le SGD. Cela comprenait l'affectation à un PCREN pour Autochtones et l'achèvement du PCREN. Élaborés afin de répondre aux besoins spirituels et culturels des délinquants autochtones, ces programmes sont offerts en collaboration avec des Aînés<sup>9</sup> pour favoriser la guérison traditionnelle. Au cours de leur peine, les délinquants autochtones ont la possibilité de travailler avec des Aînés (ce qui est consigné dans le SGD par l'évaluation initiale et l'évaluation des progrès par un Aîné) et de participer aux Sentiers autochtones<sup>10</sup>.

---

<sup>9</sup> Un Aîné ou un conseiller spirituel est une personne reconnue par une autorité autochtone compétente comme ayant une connaissance et une compréhension de la culture traditionnelle de la collectivité, y compris des manifestations concrètes de la culture, des traditions spirituelles et sociales et des cérémonies.

<sup>10</sup> Par la mise en place d'interventions intensives, les Sentiers autochtones visent à offrir un environnement de guérison aux délinquants autochtones qui s'investissent déjà dans leur propre cheminement de guérison. La participation aux initiatives préparatoires aux Sentiers autochtones a également été incluse pour les délinquants incarcérés dans des établissements à sécurité maximale.

## Approche analytique

**Appariement** – Un groupe témoin apparié de délinquants a été formé pour établir une comparaison avec des délinquants similaires impliqués dans des incidents similaires, mais sans recours à la force. Le groupe témoin a été formé selon une méthode d'appariement exact avec groupement (Coarsened Exact Matching ou CEM<sup>11</sup>) au moyen du logiciel Stata. Pour commencer le processus CEM, les délinquants ayant été impliqués dans des incidents en établissement ont été classés dans des ensembles de données distincts pour les incidents survenus dans les établissements pour femmes et pour hommes, respectivement<sup>12</sup>. En raison de la taille de l'ensemble de données sur les hommes, l'échantillon a été divisé en ensembles de données distincts pour les hommes autochtones, les hommes noirs, les hommes blancs et toutes les autres catégories admises par le champ Race du SGD. Dans chaque catégorie, les délinquants impliqués dans un incident ayant comporté le recours à la force et les délinquants pour lesquels il n'y a pas eu de recours à la force ont ensuite été appariés sur la base des variables suivantes : a) code de l'origine ethnique<sup>13</sup>, b) type d'incident, c) rôle du délinquant dans l'incident (c.-à-d. instigateur ou victime), d) cote de sécurité du délinquant (CSD) au moment de l'incident et e) région au moment de l'incident. L'appariement sur tous les indicateurs a permis d'obtenir 61 % d'appariement pour les établissements pour femmes et 64 % pour les établissements pour hommes (de 57 % à 73 % pour le sous-ensemble de données concernant les hommes) lors de la première série. Pour garantir un taux d'appariement de 100 %, il a fallu procéder à des tours d'appariement successifs en laissant tomber une variable à chaque tour, dans l'ordre suivant : a) la région (64 % de femmes et 67 % d'hommes), b) la CSD (98 % de femmes et 90 % d'hommes) et c) le rôle du délinquant (100 % de femmes et 90 % d'hommes). Pour le dernier tour d'appariement pour les hommes, afin de tenir compte de la surreprésentation des incidents liés aux agressions et aux fouilles parmi les incidents avec recours à la force, les types d'incidents

---

<sup>11</sup> La méthode CEM est décrite comme une méthode d'appariement réduisant le déséquilibre monotone qui lie strictement, par le choix *ex ante* de l'utilisateur, le degré de dépendance du modèle et l'erreur d'estimation de l'effet de traitement moyen; élimine la nécessité d'une procédure distincte pour restreindre les données à un support empirique commun; respecte le principe de congruence; est robuste contre les erreurs de mesure; fonctionne bien avec plusieurs méthodes d'imputation des données manquantes; peut être complètement automatisée; peut calculer extrêmement rapidement même des ensembles de données volumineux (Blackwell et coll., 2010, p.1).

<sup>12</sup> Les incidents survenus ailleurs que dans les établissements (bureaux de libération conditionnelle, établissements résidentiels communautaires, pavillons de ressourcement visés par l'article 81) ont été exclus, puisqu'aucun n'avait donné lieu à un recours à la force.

<sup>13</sup> Les 42 codes d'origine ethnique possibles dans le SGD ont été condensés en groupes ethnoculturels : Autochtones, Noirs, Blancs, Asiatiques, Hispaniques, Autres et Inconnu.



sans recours à la force ont été limités aux incidents d'agression, de meurtre et comportementaux ainsi qu'aux incidents liés aux objets interdits et aux fouilles. Il en résulte une correspondance de 100 % pour les établissements pour hommes.

**Profil et expérience en établissement** – Des analyses comparatives ont été utilisées pour examiner le risque criminogène et le profil des besoins, le comportement en établissement et la participation à des interventions prosociales avant l'incident sélectionné, dans le groupe des incidents avec recours à la force comme dans le groupe témoin. Des régressions logistiques distinctes ont été effectuées pour déterminer la probabilité d'un incident en établissement antérieur ou d'une accusation d'infraction disciplinaire antérieure. La régression logistique produit une estimation des probabilités qu'un événement se produise, tout en contrôlant les caractéristiques pertinentes du risque et du besoin. Dans la présente étude, il s'agissait de savoir si le délinquant avait déjà été désigné comme instigateur d'un incident ou déclaré coupable d'une infraction disciplinaire. Un rapport de cotes supérieur à 1,0 indique une probabilité accrue d'incident ou d'accusation, tandis qu'un rapport de cotes inférieur à 1,0 indique une probabilité moindre.

Les résultats des délinquants et ceux des délinquantes sont présentés séparément. Cette approche vise à saisir les facteurs propres au type d'établissement et à mieux rendre compte de l'expérience des délinquants de genres différents. Des analyses descriptives ont aussi été effectuées séparément par groupe ethnoculturel; elles sont présentées à l'annexe B pour les délinquants incarcérés dans des établissements pour hommes<sup>14</sup>.

**Recours à la force nécessaire et proportionné** – Des analyses comparatives ont été faites pour examiner le risque criminogène et le profil des besoins et le comportement inadéquat en établissement avant l'incident sélectionné pour les délinquants pour lesquels le recours à la force avait été jugé nécessaire et proportionné, comparativement à ceux pour lesquels il ne l'avait pas été<sup>15</sup>. Les délinquants ont été classés dans le groupe du recours à la force « nécessaire et proportionné » si tous les niveaux de contrôle confirmaient le caractère adéquat du recours à la force. Si même un seul niveau d'examen (établissement, AR, Administration centrale ou Secteur

---

<sup>14</sup> Les sous-analyses par groupe ethnoculturel pour les délinquantes incarcérées dans des établissements pour femmes n'ont pas été possibles, en raison de la taille de l'échantillon.

<sup>15</sup> Recours à la force nécessaire et proportionné : en tenant compte de la nécessité raisonnable de maintenir certaines routines opérationnelles, s'il est possible de gérer la menace de façon sécuritaire sans recourir à la force, la force est alors inutile. Le degré de force utilisé doit aussi être la force minimalement nécessaire (proportionnée) pour gérer la menace de façon sécuritaire (SCC, 2018a).

des délinquantes) avait conclu que le recours à la force n'était pas nécessaire ou que le degré de force n'était pas proportionnel, les délinquants ont été classés dans le groupe « non nécessaire ou disproportionné ». Des indicateurs étaient disponibles au niveau des établissements et au niveau de l'examen régional pour déterminer si la ou les options de recours à la force utilisées étaient considérées comme limitées à ce qui était nécessaire et proportionné pour maîtriser la situation. Ces indicateurs ont été mis en œuvre au cours de la période d'étude pour l'examen de la Direction de la sécurité de l'Administration centrale, le 27 mars 2021, et pour l'examen du Secteur des délinquantes, le 29 mai 2021. Ces variables ont été extraites et utilisées pour aider à la catégorisation du caractère adéquat du recours à la force lorsqu'elles étaient disponibles, non pas présentées dans la section des résultats, car elles n'étaient pas disponibles pour toute la durée de l'étude. En outre, une série de tâches d'assurance qualité ont été entreprises pour s'assurer que les délinquants étaient correctement catégorisés (par exemple, examen des commentaires disponibles propres à ces indicateurs, examen des dossiers dans les cas où les commentaires étaient ambigus).

## Résultats

Les résultats sont présentés en trois parties. La première section explore le profil des délinquants impliqués dans des incidents avec recours à la force comparativement aux délinquants similaires dont l'incident n'avait pas donné lieu à un recours à la force. La deuxième examine l'expérience en établissement des délinquants impliqués dans un incident avec recours à la force par rapport au groupe témoin avant l'incident étudié. Enfin, la troisième porte uniquement sur ceux qui ont été impliqués dans un incident avec recours à la force et compare le profil et le comportement en établissement selon que le recours à la force a été jugé nécessaire et proportionné ou non.

### **Profil des délinquants impliqués dans des incidents avec recours à la force**

Le profil des délinquants impliqués dans des incidents avec recours à la force a été examiné sur le plan des caractéristiques du recours à la force, ainsi que des caractéristiques démographiques, d'information sur les peines et les infractions, et d'indicateurs de risque, de besoin et d'engagement par rapport aux groupes témoins appariés dans les établissements pour hommes et ceux pour femmes. Globalement, dans les établissements pour hommes comme dans ceux pour femmes, les délinquants impliqués dans un incident avec recours à la force présentaient des besoins uniques et plus complexes que ceux impliqués dans un incident sans recours à la force.

Pour les délinquants impliqués dans des incidents avec recours à la force, le tableau 4 présente les caractéristiques de celui-ci. Les agents inflammatoires, le contrôle physique et les dispositifs de contrainte sont les types de force les plus couramment utilisés. Les agents inflammatoires sont celui le plus utilisé dans les établissements pour hommes, tandis que le contrôle physique est plus fréquent dans les établissements pour femmes. Si la majorité des incidents avec recours à la force ont donné lieu à l'utilisation d'un seul type de force, environ un quart ont donné lieu à l'utilisation de deux types de force. Trois types de force ou plus ont été déployés dans 15 % des cas dans les établissements pour hommes et dans 7 % des cas dans les établissements pour femmes. L'EIU a été mobilisée dans environ 10 % des incidents dans les établissements pour hommes et très peu dans ceux pour femmes. Dans la grande majorité des cas, que ce soit dans les établissements pour hommes ou pour femmes, le recours à la force était spontané et non planifié. La majorité des incidents ont fait l'objet d'un examen de niveau 2 dans

les établissements pour hommes et de niveau 1 dans ceux pour femmes.

Tableau 4

*Caractéristiques du recours à la force par type d'établissement*

Mesure	Pourcentage ( <i>n</i> ) de délinquants	
	Établissements pour hommes ( <i>N</i> = 4 299)	Établissements pour femmes ( <i>N</i> = 234)
Type de force <sup>a</sup>		
Agents inflammatoires	56,0 (2 409)	44,4 (104)
Contrôle physique	44,6 (1 916)	68,8 (161)
Dispositifs de contrainte	31,2 (1 339)	23,9 (56)
Autres armes intermédiaires	13,0 (560)	0 (0)
Agents chimiques	4,9 (211)	† (†)
Artifices de diversion	4,2 (182)	0 (0)
Bouclier	1,7 (71)	† (†)
Matraque	0,4 (18)	† (†)
Armes à feu	3,4 (147)	0 (0)
Nombre de types de force déployés		
Un	57,2 (2 458)	67,9 (159)
Deux	26,7 (1 146)	25,2 (59)
Trois ou plus	14,5 (622)	6,8 (16)
Recours à l'EIU	9,8 (419)	2,6 (6)
Type de préparation <sup>b</sup>		
Planifié	13,6 (572)	5,1 (12)
Spontané	86,4 (3 647)	94,9 (222)
Niveau d'examen des incidents		
Niveau 1	38,7 (1 645)	64,1 (150)
Niveau 2	60,5 (2 572)	35,9 (84)
Niveau 3	0,8 (35)	0 (0)

<sup>a</sup>Le type de force était manquant pour 73 délinquants dans les établissements pour hommes.

<sup>b</sup>Le type de préparation était manquant pour 80 délinquants dans les établissements pour hommes.

† Information supprimée en raison de fréquences inférieures à 5 dans une catégorie.

Le tableau 5 présente les caractéristiques démographiques des délinquants impliqués dans des incidents avec recours à la force par rapport au groupe témoin. En moyenne, les délinquantes incarcérées en établissements pour femmes du groupe des délinquants impliqués dans des

incidents avec recours à la force étaient plus jeunes ( $M = 31,7$  ans,  $ET = 8,6$ ) que celles du groupe témoin ( $M = 35,3$  ans,  $ET = 9,6$ ;  $F [1, 466] = 17,4$ ,  $p < 0,001$ ). De même, les délinquants incarcérés dans des établissements pour hommes du groupe des délinquants impliqués dans des incidents avec recours à la force étaient plus jeunes ( $M = 33,5$  ans,  $ET = 9,5$ ) que ceux du groupe témoin ( $M = 37,4$  ans,  $ET = 11,7$ ;  $F [1, 8 596] = 282,5$ ,  $p < 0,001$ ). Dans les établissements pour hommes comme dans ceux pour femmes, la plus grande portion de délinquants étaient célibataires au moment de l'incident.

Tableau 5

*Caractéristiques démographiques des groupes d'étude*

Indicateur	Établissements pour hommes ( $N = 8 598$ )			Établissements pour femmes ( $N = 468$ )		
	Pourcentage ( $n$ ) de délinquants		V	Pourcentage ( $n$ ) de délinquantes		V
	Avec RF ( $n = 4 299$ )	Sans RF ( $n = 4 299$ )		Avec RF ( $n = 234$ )	Sans RF ( $n = 234$ )	
Âge			0,17***			0,21** *
18-29 ans	41,2 (1 773)	29,5 (1 267)		48,7 (114)	31,2 (70)	
30-39 ans	37,2 (1 601)	35,7 (1 533)		36,3 (85)	40,6 (95)	
40-49 ans	13,8 (594)	18,7 (803)		10,3 (24)	18,8 (44)	
50-59 ans	5,9 (255)	10,8 (464)		3,0 (7)	7,3 (17)	
60 ans et plus	1,8 (76)	5,4 (232)		† (†)	2,1 (5)	
État matrimonial			0,06***			n. s.
Célibataire	52,6 (2 259)	50,0 (2 151)		72,7 (170)	63,7 (149)	
Union de fait/ Marié(e)	29,1 (1 251)	28,1 (1 209)		18,4 (43)	18,8 (44)	
Divorcé(e)/ Veuf/veuve Séparé(e)	2,7 (115)	4,5 (192)		4,3 (10)	8,1 (19)	
Non précisé	15,7 (674)	17,4 (747)		4,7 (11)	9,4 (22)	

Nota : RF = recours à la force; V = V de Cramer; n. s. = non significatif.

† Information supprimée en raison de fréquences inférieures à 5 dans une catégorie.

Les comparaisons des caractéristiques de la peine et de l'infraction montrent des différences entre les délinquants impliqués dans des incidents avec recours à la force et ceux qui ont été impliqués dans des incidents similaires sans recours à la force (voir le tableau 6). Les délinquants des établissements pour hommes comme pour femmes impliqués dans des incidents

avec recours à la force étaient significativement plus susceptibles que ceux des groupes témoins d'avoir commis une infraction avec violence. Il existe également un lien significatif entre le recours à la force et le type d'infraction. Plus précisément, dans les établissements pour hommes, une proportion significativement plus importante de délinquants impliqués dans un incident avec recours à la force avaient commis un homicide, des voies de fait ou un vol qualifié par rapport aux délinquants impliqués dans un incident sans recours à la force. En revanche, une proportion significativement plus importante de délinquants dans le groupe témoin avaient commis des infractions liées à la drogue, de nature sexuelle ou contre les biens. Dans les établissements pour femmes, une proportion significativement plus importante de délinquantes impliquées dans un incident avec recours à la force purgeaient des peines pour des délits de voies de fait.

Tableau 6

*Caractéristiques de la peine et de l'infraction des groupes d'étude*

Indicateur	Établissements pour hommes (N = 8 598)			Établissements pour femmes (N = 468)		
	Pourcentage (n) de délinquants		V	Pourcentage (n) de délinquantes		V
	Avec RF (n = 4 299)	Sans RF (n = 4 299)		Avec RF (n = 234)	Sans RF (n = 234)	
Infractions avec violence <sup>a</sup>	78,6 (3 365)	70,0 (2 995)	0,10***	72,0 (167)	58,1 (136)	0,15**
Type d'infraction <sup>a</sup>			0,19***			0,19*
Homicide	24,8 (1 065)	20,7 (888)		18,4 (43)	16,2 (38)	
Voies de fait	20,9 (897)	14,3 (610)		20,9 (49)	11,1 (26)	
Vol qualifié	19,0 (822)	13,4 (575)		22,6 (53)	19,2 (45)	
Infraction liée à la drogue	9,7 (416)	15,4 (658)		14,5 (34)	22,6 (53)	
Autres infractions avec violence	7,7 (331)	7,9 (341)		8,1 (19)	7,7 (18)	
Infraction de nature sexuelle	6,7 (289)	14,1 (608)		2,1 (5)	3,9 (9)	
Autre infraction non violente	5,7 (245)	6,9 (296)		3,0 (7)	3,8 (9)	
Infraction contre des biens	5,1 (218)	7,0 (300)		9,4 (22)	15,4 (36)	
Type de peine			n. s.			n. s.
Durée	80,7 (3 470)	82,3 (3 537)		88,0 (206)	91,9 (215)	

déterminée				
Durée indéterminée	19,3 (829)	17,7 (762)	12,0 (28)	8,1 (19)
Nombre de peines			0,04***	n. s.
Une	62,2 (2 672)	65,8 (2 830)	73,9 (173)	80,3 (188)
Deux	23,7 (1 019)	20,6 (884)	19,2 (45)	13,7 (32)
Trois ou plus	14,1 (608)	13,6 (585)	6,8 (16)	6,0 (14)

Nota : V = V de Cramer; n. s. = non significatif.

<sup>a</sup> « Infractions avec violence » renvoie aux infractions de l'annexe 1 ou aux homicides. La nature violente ou non de l'infraction et le type d'infraction étaient manquants pour 39 délinquants dans les établissements pour hommes et pour deux dans les établissements pour femmes.

\*\* $p < 0,01$ . \*\*\* $p < 0,001$ .

Il n'y a pas de différences significatives entre les groupes en termes de type de peine (de durée déterminée ou indéterminée). Cependant, dans les établissements pour hommes, les délinquants impliqués dans un incident avec recours à la force purgeaient des peines significativement plus longues ( $M = 5,4$  ans,  $ET = 4,2$ ) que groupe témoin ( $M = 4,6$  ans,  $ET = 3,6$ ;  $F[1, 7 007] = 70,3$ ,  $p < 0,001$ ). Cette tendance se retrouve également dans les établissements pour femmes, où les délinquantes des incidents avec recours à la force purgeaient une peine moyenne de 3,8 ans ( $ET = 2,3$ ), contre 3,4 ans ( $ET = 2,0$ ) dans le groupe témoin ( $F[1, 421] = 4,7$ ,  $p = 0,03$ ). Alors que la majorité des délinquants de tous les groupes d'étude en étaient à leur première peine, il appert que dans les établissements pour hommes, une proportion légèrement plus élevée purgeaient leur première peine dans le groupe témoin que parmi les délinquants impliqués dans un incident avec recours à la force.

Dans l'ensemble, les délinquants impliqués dans un incident avec recours à la force présentaient un degré de risque et de besoins criminogènes plus élevés que les délinquants similaires impliqués dans un incident sans recours à la force (voir le tableau 7). Des associations significatives ont été trouvées entre le recours à la force et tous les indicateurs de risque et de besoin examinés, y compris le risque statique, le besoin dynamique, le potentiel de réinsertion sociale et l'IRC. Par exemple, dans les établissements pour hommes comme dans les établissements pour femmes, une plus grande proportion de délinquants impliqués dans des incidents avec recours de la force étaient classés comme présentant un risque statique élevé, un besoin dynamique élevé et un faible potentiel de réinsertion sociale par rapport aux groupes témoins. En revanche, une plus grande proportion de délinquants dans le groupe témoin se classaient dans les catégories de risque et de besoin faibles et modérés. Parmi les délinquants



incarcérés dans des établissements pour hommes, le groupe avec recours à la force a obtenu des résultats à l'IRC significativement plus élevés ( $M = 18,7$ ,  $ET = 8,0$ ) que le groupe témoin ( $M = 15,8$ ,  $ET = 8,2$ ;  $F[1, 8\ 468] = 287,4$ ,  $p < 0,001$ ). De même, les délinquantes impliquées dans un incident avec recours à la force dans des établissements pour femmes ont obtenu des résultats plus élevés à l'IRC ( $M = 16,2$ ,  $ET = 8,9$ ) que le groupe témoin ( $M = 12,8$ ,  $ET = 7,3$ ;  $F[1, 450] = 18,9$ ,  $p < 0,001$ ). Enfin, les délinquants impliqués dans un incident avec recours à la force étaient significativement plus susceptibles d'appartenir à un GMS, mais cela uniquement dans les établissements pour hommes.

Tableau 7

*Caractéristiques de risque et de besoin des groupes d'étude à l'admission*

Indicateur	Établissements pour hommes (N = 8 598)			Établissements pour femmes (N = 468)		
	Pourcentage (n) de délinquants		V	Pourcentage (n) de délinquantes		V
	Avec RF (n = 4 299)	Sans RF (n = 4 299)		Avec RF (n = 234)	Sans RF (n = 234)	
Risque statique <sup>a</sup>			0,14***			0,22** *
Élevé	77,2 (3 312)	65,5 (2 806)		55,4 (129)	35,5 (83)	
Modéré	21,3 (912)	30,2 (1 295)		39,1 (91)	50,4 (118)	
Faible	1,5 (65)	4,3 (185)		5,6 (13)	14,1 (33)	
Besoin lié aux facteurs dynamiques <sup>a</sup>			0,16***			0,20** *
Élevé	90,0 (3 860)	79,1 (3 389)		91,4 (213)	78,2 (183)	
Modéré	9,8 (421)	19,1 (819)		8,6 (20)	18,0 (42)	
Faible	0,2 (8)	1,8 (78)		0 (0)	3,9 (9)	
PRS <sup>b</sup>			0,21***			0,28** *
Faible	73,0 (3 129)	54,4 (2 331)		58,8 (137)	30,2 (73)	
Modéré	23,6 (1 012)	35,1 (1 503)		37,8 (88)	59,8 (140)	
Élevé	3,5 (148)	10,5 (451)		3,4 (8)	9,0 (21)	
IRC			0,17***			0,26** *
Élevé	42,2 (1 769)	27,9 (1 149)		41,8 (94)	18,7 (42)	
Modéré	34,3 (1 437)	35,9 (1 478)		37,8 (85)	48,4 (109)	
Faible	23,5 (987)	36,1 (1 485)		20,4 (46)	32,9 (74)	
Appartenance à un GMS	9,1 (389)	4,4 (189)	0,09***	6,0 (14)	3,0 (7)	n. s.

Nota : RF = recours à la force; V = V de Cramer; PRS = potentiel de réinsertion sociale; IRC = Indice du risque criminel; GMS = Groupe menaçant la sécurité; n. s. = non significatif.

<sup>a</sup>Le risque statique et le besoin dynamique étaient manquants pour 23 délinquants dans les établissements pour hommes et pour une délinquante dans un établissement pour femmes.

<sup>b</sup>Le potentiel de réinsertion sociale manquait pour 24 délinquants dans les établissements pour hommes et pour une délinquante dans un établissement pour femmes.

\* $p < 0,05$ . \*\* $p < 0,01$ . \*\*\* $p < 0,001$ .

Comme le montre le tableau 8, des associations significatives ont également été trouvées

entre le recours à la force et les indicateurs de motivation, de responsabilisation, de réceptivité et d'engagement. Dans les établissements pour hommes comme pour femmes, une plus grande proportion de délinquants impliqués dans un incident avec recours à la force étaient peu motivés, alors qu'une plus grande proportion du groupe témoin était très motivée. De même, une plus grande proportion de délinquants impliqués dans un incident avec recours à la force présentaient un niveau de responsabilisation faible, contrairement à la plus grande proportion de délinquants dans les groupes témoin qui présentaient un niveau de responsabilisation élevé. Les groupes témoins dans les établissements pour hommes et pour femmes étaient également plus susceptibles que les groupes de recours à la force d'être engagés dans leur plan correctionnel. Dans les établissements pour hommes, une proportion plus élevée de délinquants dans le groupe avec recours à la force avaient un indicateur de réceptivité limitée par rapport au groupe témoin; cependant, les groupes d'étude étaient comparables en ce qui concerne les facteurs de réceptivité dans les établissements pour femmes.

Tableau 8  
*Caractéristiques d'engagement des groupes d'étude à l'admission*

Indicateur	Établissements pour hommes (N = 8 598)			Établissements pour femmes (N = 468)		
	Pourcentage (n) de délinquants		V	Pourcentage (n) de délinquantes		V
	Avec RF (n = 4 299)	Sans RF (n = 4 299)		Avec RF (n = 234)	Sans RF (n = 234)	
Motivation <sup>a</sup>			0,14***			0,21***
Faible	24,1 (1 033)	16,6 (710)		10,3 (24)	2,1 (5)	
Moyenne	72,7 (3 116)	74,8 (3 203)		75,1 (175)	70,9 (166)	
Élevé	3,3 (140)	8,6 (370)		14,6 (34)	26,9 (63)	
Responsabilisation <sup>b</sup>			0,11***			0,18***
Faible	33,0 (1 412)	26,2 (1 115)		14,2 (33)	5,2 (12)	
Moyenne	63,9 (2 734)	66,9 (2 851)		72,5 (169)	71,9 (166)	
Élevé	3,1 (131)	7,0 (298)		13,3 (31)	23,0 (53)	
Réceptivité <sup>b</sup>	27,8 (1 189)	23,2 (991)	0,05***	47,2 (111)	44,2 (102)	n. s.
Engagement <sup>b</sup>	61,8 (2 645)	71,5 (3 050)	0,10***	80,7 (188)	93,9 (217)	0,20***

Nota : V = V de Cramer; n. s. = non significatif.

<sup>a</sup>L'information sur le niveau de motivation était manquante pour 24 délinquants dans les établissements pour hommes et pour une délinquante dans un établissement pour femmes.

<sup>b</sup>L'information sur le niveau de responsabilisation, l'indicateur de réceptivité et l'indicateur d'engagement était

manquante pour 57 délinquants dans les établissements pour hommes et pour quatre délinquantes dans les établissements pour femmes.

\* $p < 0,05$ . \*\* $p < 0,01$ . \*\*\* $p < 0,001$ .

Comme le montre le tableau 9, beaucoup de différences significatives apparaissent dans les domaines des besoins dynamiques. Dans les établissements pour hommes, les délinquants impliqués dans un incident avec recours à la force étaient plus susceptibles par rapport au groupe témoin de manifester des besoins modérés ou élevés dans tous les domaines, à l'exception du domaine des besoins matrimoniaux et familiaux. Dans les établissements pour femmes, une plus grande proportion de délinquantes impliquées dans un incident avec recours à la force, par rapport au groupe témoin, ont manifesté des besoins modérés ou élevés dans les domaines des fréquentations, des attitudes et du fonctionnement dans la collectivité.

Tableau 9

*Domaines de besoins dynamiques des groupes d'étude à l'admission*

Domaine	Établissements pour hommes ( $N = 8\ 598^a$ )			Établissements pour femmes ( $N = 468^b$ )		
	Pourcentage ( $n$ ) de délinquants		$V$	Pourcentage ( $n$ ) de délinquantes		$V$
	Avec RF ( $n = 4\ 299$ )	Sans RF ( $n = 4\ 299$ )		Avec RF ( $n = 234$ )	Sans RF ( $n = 234$ )	
Fréquentations	84,5 (3 400)	73,9 (2 904)	0,13***	91,2 (208)	83,0 (191)	0,12**
Attitudes	90,3 (3 635)	82,9 (3 260)	0,11***	78,5 (179)	61,3 (141)	0,19** *
Collectivité	44,1 (1 776)	34,7 (1 366)	0,10***	75,9 (173)	65,1 (149)	0,12*
Emploi	77,7 (3 129)	64,9 (2 552)	0,14***	78,1 (178)	72,6 (167)	n. s.
Relations matrimoniales et familiales	42,4 (1 706)	42,6 (1 673)	n. s.	78,5 (179)	75,2 (173)	n. s.
Vie personnelle/ affective	90,4 (3 639)	86,7 (3 411)	0,06***	96,5 (220)	93,0 (214)	n. s.
Toxicomanie	77,9 (3 136)	72,2 (2 839)	0,07***	92,5 (211)	88,2 (202)	n. s.

*Nota* :  $V = V$  de Cramer; n. s. = non significatif. L'information présentée dans ce tableau est fondée sur la première évaluation disponible de l'IDAFD-R, généralement effectuée à l'admission. On a attribué les cotes « besoin modéré d'amélioration » ou « besoin élevé d'amélioration ».

<sup>a</sup>En raison de données manquantes à l'admission, les évaluations du domaine des besoins dynamiques étaient manquantes pour 639-641 délinquants dans les établissements pour hommes.

<sup>b</sup>En raison de données manquantes à l'admission, les évaluations du domaine des besoins dynamiques étaient manquantes pour 10-11 délinquantes dans les établissements pour femmes.

\*\* $p < 0,01$ . \*\*\* $p < 0,001$ .

Une sélection d'indicateurs de besoins dynamiques a été retenue pour une analyse plus approfondie sur la foi de leur relation théorique avec les comportements inadéquats en établissement. Les résultats les plus importants sont présentés dans le tableau 10, tandis que les autres indicateurs examinés figurent à l'annexe C. Les groupes de délinquants impliqués dans un incident avec recours à la force dans les établissements pour hommes et les établissements pour femmes présentent des proportions plus élevées que les groupes témoins pour tous les indicateurs. Dans les établissements pour hommes comme pour femmes, des différences particulièrement importantes ont été observées entre les groupes dans les domaines de l'agressivité générale, des attitudes criminelles générales et des attitudes en matière de violence.

Tableau 10

*Indicateurs de besoins dynamiques sélectionnés des groupes d'étude à l'admission*

Mesure	Établissements pour hommes (N = 8 598 <sup>a</sup> )			Établissements pour femmes (N = 468 <sup>b</sup> )		
	Pourcentage (n) de délinquants		V de Cramer	Pourcentage (n) de délinquantes		V de Cramer
	Avec RF (n = 4 299)	Sans RF (n = 4 299)		Avec RF (n = 234)	Sans RF (n = 234)	
<b>Autoréglementation</b>						
<i>Impulsivité</i>	88,2 (3 423)	80,2 (2 943)	0,11***	92,3 (192)	85,8 (169)	0,10*
<b>Entregent</b>						
<i>Capacité d'écoute limitée</i>	39,3 (1 500)	28,5 (1 031)	0,11***	29,9 (61)	18,7 (37)	0,13**
<i>Capacité d'empathie limitée</i>	69,2 (2 636)	58,6 (2 118)	0,11***	49,0 (98)	32,3 (64)	0,17***
<b>Agressivité générale</b>						
<i>Crises de colère fréquentes</i>	44,8 (1 675)	30,6 (1 083)	0,15***	55,1 (113)	36,2 (71)	0,19***
<i>Épisodes fréquents d'agressivité</i>	64,9 (2 493)	44,4 (1 614)	0,21***	55,8 (115)	30,4 (59)	0,26***
<i>Tolérance peu élevée à la frustration</i>	64,4 (2 436)	48,3 (1 729)	0,16***	70,9 (144)	47,7 (93)	0,24***
<i>Interprétation fréquente de situations neutres comme hostiles</i>	41,2 (1 522)	26,8 (942)	0,15***	45,8 (87)	28,2 (53)	0,18***
<b>Attitudes criminelles générales</b>						
<i>Attitude négative à l'égard de la justice pénale et du système correctionnel</i>	60,6 (2 343)	39,4 (1 442)	0,21***	38,2 (79)	20,7 (41)	0,19***
<i>Fierté par rapport à ses exploits criminels</i>	27,2 (1 012)	17,1 (613)	0,12***	12,1 (24)	7,7 (15)	n. s.
<i>Attitude anticonformiste à l'égard de la société</i>	84,4 (3 284)	75,2 (2 770)	0,11***	66,8 (135)	53,6 (105)	0,14**
<b>Attitudes en matière de violence</b>						
<i>Attitude favorable à la violence instrumentale ou axée sur un but</i>	74,3 (2 874)	57,6 (2 108)	0,18***	55,0 (110)	38,9 (75)	0,16***

Mesure	Établissements pour hommes (N = 8 598 <sup>a</sup> )			Établissements pour femmes (N = 468 <sup>b</sup> )		
	Pourcentage (n) de délinquants		V de Cramer	Pourcentage (n) de délinquantes		V de Cramer
	Avec RF (n = 4 299)	Sans RF (n = 4 299)		Avec RF (n = 234)	Sans RF (n = 234)	
<i>Attitude favorable à la violence expressive ou psychologique</i>	66,3 (2 544)	51,5 (1 874)	0,15***	60,5 (124)	38,1 (74)	0,22***

<sup>a</sup>En raison de données manquantes à l'admission, les évaluations du domaine des besoins dynamiques étaient manquantes pour 1024-1479 délinquants dans les établissements pour hommes.

<sup>b</sup>En raison de données manquantes à l'admission, les évaluations des indicateurs de besoins dynamiques étaient manquantes pour 61-97 délinquantes dans les établissements pour femmes.

\* $p < 0,05$  \*\* $p < 0,01$ . \*\*\* $p < 0,001$ .

Des évaluations au moyen du QIT et du QITF étaient disponibles pour 5 319 délinquants (61,9 %) dans les établissements pour hommes et 421 délinquantes (90,0 %) dans les établissements pour femmes. Les groupes diffèrent significativement quant aux besoins de traitement basés sur les évaluations, au moyen du QIT et du QITF, de la gravité de la toxicomanie (voir le tableau 11). En particulier, une proportion significativement plus importante de délinquants dans les établissements pour hommes impliqués dans un incident avec recours à la force avaient des besoins élevés de traitement, alors qu'une proportion plus importante dans le groupe témoin a été évaluée comme n'ayant besoin d'aucun traitement. Bien que les différences entre les groupes dans le domaine des besoins dynamiques liés à la toxicomanie n'aient pas atteint une signification statistique dans les établissements pour femmes (voir le tableau 9), des tendances similaires ont été observées avec un plus grand nombre de délinquants dans le groupe témoin ayant des besoins de traitement modérés ou nuls par rapport au groupe de délinquants impliqués dans un incident avec recours à la force.

Tableau 11

*Gravité de la toxicomanie dans les groupes d'étude*

	Établissements pour hommes (N = 5 319)			Établissements pour femmes (N = 421)		
	Pourcentage (n) de délinquants		V de Cramer	Pourcentage (n) de délinquantes		V de Cramer
	Avec RF (n = 2 618)	Sans RF (n = 2 701)		Avec RF (n = 205)	Sans RF (n = 216)	
Besoins en matière de traitement			0,07***			0,15*

Intensité élevée	41,6 (1 089)	35,4 (955)	73,7 (151)	61,6 (133)
Intensité modérée	17,4 (456)	16,7 (450)	10,2 (21)	17,6 (38)
Faible intensité	27,5 (721)	31,5 (852)	12,7 (26)	13,0 (28)
Pas de traitement	13,5 (352)	16,4 (444)	3,4 (7)	7,9 (17)

Nota : RF = Recours à la force

\* $p < 0,05$ . \*\*\* $p < 0,001$ .

Dans les établissements pour hommes, un lien significatif a été constaté globalement entre le recours à la force et les besoins en matière de santé mentale, selon l'évaluation effectuée au moyen de l'EBSM (voir le tableau 12). Plus précisément, une proportion significativement plus importante de délinquants impliqués dans un incident avec recours à la force avaient un certain besoin ou un besoin considérable ou plus élevé, par rapport aux délinquants impliqués dans un incident sans recours à la force. En revanche, une proportion significativement plus importante de délinquants dans le groupe témoin avait un besoin nul ou faible par rapport au groupe avec recours à la force. Il existe également un lien significatif entre le recours à la force et les besoins en matière de santé mentale dans les établissements pour femmes. Une proportion significativement plus importante de délinquantes impliquées dans un incident avec recours à la force avaient un besoin considérable ou plus élevé, par rapport aux délinquantes impliquées dans un incident sans recours à la force. En revanche, une proportion significativement plus importante de délinquants dans le groupe témoin avait un besoin nul ou faible par rapport au groupe avec recours à la force. Le profil de santé mentale des femmes impliquées dans des incidents avec recours à la force était globalement plus varié, 32 % d'entre elles ayant un certain besoin et 36 % un besoin considérable ou plus important.

Tableau 12

*Échelle des besoins en santé mentale des groupes d'étude*

Mesure	Établissements pour hommes (N = 8 598)			Établissements pour femmes (N = 468)		
	Pourcentage (n) de délinquants		V	Pourcentage (n) de délinquantes		V
	Avec RF (n = 4 299)	Sans RF (n = 4 299)		Avec RF (n = 234)	Sans RF (n = 234)	
EBSM			0,10***			0,20***
Besoin nul ou	72,2 (3 103)	80,0 (3 440)		32,5 (76)	50,4 (118)	



faible				
Un certain besoin	16,0 (686)	12,8 (551)	32,1 (75)	29,1 (68)
Besoin considérable ou plus élevé	11,9 (510)	7,2 (308)	35,5 (83)	20,5 (48)

*Nota* : RF = Recours à la force; V = V de Cramer; EBSM = Échelle des besoins en santé mentale.  
 \*\*\* $p < 0,001$ .

**Profil des délinquants, par groupe ethnoculturel** – A été réalisé un examen des caractéristiques du profil des Noirs, des Blancs, des Autochtones et des autres groupes combinés dans les établissements pour hommes<sup>16,17</sup>. Comme le montre le tableau 13, il existe certaines différences dans les caractéristiques du recours à la force en fonction du groupe ethnoculturel. Par exemple, des agents inflammatoires ont été utilisés comme mesure de recours à la force dans 61 % des incidents impliquant des délinquants noirs et 58 % de ceux impliquant des délinquants autochtones, contre 53 % pour les délinquants blancs et 54 % pour les autres groupes de délinquants combinés. Lorsque trois types de force ou plus ont été utilisés, 21 % des incidents concernaient des délinquants noirs et 22 %, des délinquants d'autres groupes combinés, contre 12 % pour les délinquants blancs ou autochtones. Les recours à la force planifiés et l'utilisation de l'EIU étaient légèrement plus prononcés dans les incidents impliquant des délinquants noirs. Enfin, l'incident a nécessité un examen de niveau 2 ou 3 dans 65 % des incidents impliquant des délinquants noirs et 63 % de ceux impliquant des délinquants autochtones, contre 58 % de ceux impliquant des délinquants blancs.

<sup>16</sup> Les délinquants asiatiques, hispaniques et multiraciaux/biraciaux ont été regroupés sous « Autres groupes combinés » en raison de la petite taille des échantillons. Les résultats pour tous les sous-groupes sont présentés en annexe.

<sup>17</sup> Il convient de noter que les résultats sont présentés de manière descriptive à des fins de comparaison, mais qu'ils n'ont pas fait l'objet d'un test de signification statistique en raison des contraintes liées à la taille de l'échantillon. Aucune sous-analyse par groupes ethnoculturels n'a été réalisée dans les établissements pour femmes, en raison de la taille de l'échantillon.

Tableau 13

*Caractéristiques du recours à la force dans les établissements pour hommes, par groupe ethnoculturel*

Mesure	Pourcentage ( <i>n</i> ) de délinquants			
	Noirs ( <i>N</i> = 611)	Blancs ( <i>N</i> = 1 676)	Autochtones ( <i>N</i> = 1 623)	Autres groupes combinés ( <i>N</i> = 290)
Type de force <sup>a</sup>				
Agents inflammatoires	60,7 (371)	53,1 (890)	57,5 (934)	54,1 (157)
Contrôle physique	45,7 (279)	47,1 (789)	40,7 (661)	47,6 (138)
Dispositifs de contrainte	35,5 (217)	28,6 (480)	30,9 (502)	35,9 (104)
Autres armes intermédiaires	12,9 (79)	11,1 (186)	14,4 (233)	17,2 (50)
Agents chimiques	8,2 (50)	5,5 (92)	2,5 (40)	9,7 (28)
Artifices de diversion	8,0 (49)	4,6 (77)	1,7 (28)	9,3 (27)
Bouclier	2,0 (12)	1,5 (25)	1,5 (24)	2,4 (7)
Matraque	1,0 (6)	† (†)	0,6 (9)	0 (0)
Armes à feu	3,1 (19)	2,2 (37)	4,9 (80)	2,1 (6)
Nombre de types de force déployés				
Un	50,1 (306)	60,6 (1 016)	57,7 (936)	50,7 (147)
Deux	27,5 (168)	25,2 (422)	28,0 (455)	26,6 (77)
Trois ou plus	20,6 (126)	12,0 (208)	12,4 (205)	21,7 (63)
Recours à l'EIU	16,0 (98)	10,9 (183)	5,4 (87)	15,5 (45)
Type de préparation <sup>a</sup>				
Planifié	21,1 (129)	13,7 (230)	9,2 (149)	19,3 (56)
Spontané	76,8 (469)	84,7 (1 420)	88,7 (1 440)	79,0 (229)
Niveau des examens d'incidents				
Niveau 1	35,5 (210)	42,3 (704)	37,1 (598)	33,4 (97)
Niveau 2	63,7 (377)	57,2 (952)	62,0 (1 001)	62,4 (181)
Niveau 3	0,8 (5)	0,5 (9)	0,9 (15)	1,7 (5)

Nota : EIU = Équipe d'intervention d'urgence.

<sup>a</sup>L'information sur le type de force était manquante pour 73 délinquants.

<sup>b</sup>L'information sur le type de préparation était manquante pour 80 délinquants.

† Information supprimée en raison de fréquences inférieures à 5 dans une catégorie.

Comme pour l'ensemble de l'échantillon, les types d'incidents se situent principalement dans les catégories « agression » et « comportement » pour les délinquants impliqués dans un incident avec recours à la force, avec de légères différences selon le groupe ethnoculturel (voir l'annexe B, tableau B1). Par exemple, une plus grande proportion de délinquants autochtones impliqués dans un incident avec recours à la force ont été en cause dans un incident d'agression (59 %,  $n = 1\ 033$ ) par rapport aux délinquants noirs (43 %,  $n = 268$ ) ou blancs (44 %,  $n = 770$ ). Par rapport à l'ensemble de l'échantillon, une plus grande proportion de délinquants noirs (14 %,  $n = 85$ ) et hispaniques (13 %,  $n = 5$ ) ont été impliqués dans des incidents liés à des objets interdits et non autorisés qui ont donné lieu à un recours à la force<sup>18</sup>.

Les autres variables du profil illustrent les résultats de l'échantillon plus large, avec de légères variations selon le groupe ethnoculturel (voir l'annexe B, tableau B1). En général, les délinquants impliqués dans un incident avec recours à la force présentaient des profils de risque et de besoin uniques et plus criminogènes que ceux des groupes témoins. Dans l'ensemble des groupes ethnoculturels, les délinquants du groupe avec recours à la force présentaient un risque statique et un besoin dynamique plus élevés, un potentiel de réinsertion sociale plus faible et des résultats à l'IRC plus élevés par rapport aux groupes témoins. En outre, ils affichaient un degré moindre de motivation et de responsabilisation et étaient moins enclins à s'engager dans leur plan correctionnel que les groupes témoins.

Cependant, il existe de légères différences entre les groupes ethnoculturels en ce qui concerne les types d'infractions les plus courantes commises par les délinquants impliqués dans des incidents avec recours à la force. Les délinquants asiatiques, noirs et hispaniques sont les plus susceptibles d'avoir commis un homicide; les délinquants blancs, un vol qualifié; et les délinquants autochtones ou multiraciaux/biraciaux, des voies de fait. Les délinquants blancs du groupe avec recours à la force étaient moins susceptibles que le groupe témoin de purger une peine d'une durée indéterminée, alors que tous les autres groupes ethnoculturels des délinquants impliqués dans un incident avec recours à la force étaient plus susceptibles de purger une peine d'une durée indéterminée. Contrairement aux résultats de l'échantillon plus large, les délinquants hispaniques du groupe avec recours à la force étaient moins susceptibles que le groupe témoin

---

<sup>18</sup> Il est important de noter que le type d'incident a été utilisé comme variable d'appariement pour créer le groupe témoin. Les données relatives aux types d'incidents ne sont présentées qu'à des fins descriptives et ne doivent pas être généralisées à l'ensemble de la population des délinquants.

d'afficher des facteurs de réceptivité, tandis que les délinquants asiatiques étaient similaires en termes de réceptivité entre les groupes. Enfin, de légères variations ont été relevées dans les domaines des besoins définis sur l'IDAFD-R et dans la gravité de la toxicomanie entre les groupes ethnoculturels.

### **Expérience en établissement des délinquants impliqués dans des incidents avec recours à la force**

L'expérience en établissement avant l'incident étudié a été examinée en termes d'incidents et d'accusations d'infraction disciplinaire, de griefs déposés et de participation à des programmes correctionnels. Les résultats sont présentés pour l'échantillon de délinquants impliqués dans un incident avec recours à la force et pour le groupe témoin de délinquants similaires impliqués dans un incident sans recours à la force.

**Incidents et accusations d'infraction disciplinaire.** Le tableau 14 porte sur les incidents en établissement, le recours à la force et les déclarations de culpabilité à des accusations d'infractions disciplinaires avant l'incident sélectionné ayant comporté un recours à la force dans les établissements pour hommes et pour femmes. Globalement, dans les uns comme les autres, les délinquants impliqués dans un incident avec recours à la force ont affiché davantage de comportements inadéquats en établissement. Par exemple, dans les établissements pour hommes comme pour femmes, une proportion nettement plus importante de délinquants impliqués dans un incident avec recours à la force avaient déjà été déclarés coupables d'accusations d'infractions disciplinaires mineures ou graves, par rapport aux délinquants impliqués dans un incident n'ayant pas donné lieu à un recours à la force. Dans les établissements pour hommes, les délinquants impliqués dans un incident avec recours à la force étaient plus susceptibles d'avoir été désignés comme instigateurs d'un incident antérieur. Ils avaient aussi un nombre plus élevé d'incidents en établissement antérieurs ( $M = 16,5$ ,  $ET = 30,0$ ) par rapport au groupe témoin ( $M = 6,5$ ,  $ET = 11,9$ ;  $F[1, 8 596] = 419,0$ ,  $p < 0,001$ ). Dans les établissements pour femmes, les délinquantes impliquées dans un incident avec recours à la force étaient également plus susceptibles d'avoir un incident antérieur et un nombre plus élevé d'incidents antérieurs en établissement ( $M = 26,1$ ,  $ET = 60,6$ ) que les délinquantes dont l'incident n'avait pas donné lieu à un recours à la force ( $M = 4,7$ ,  $ET = 8,5$ ;  $F[1, 468] = 28,6$ ,  $p < 0,001$ ).

Dans les établissements pour hommes, une plus grande proportion de délinquants

impliqués dans un incident avec recours à la force avaient déjà été impliqués dans un tel incident et en présentaient un nombre plus élevé ( $M = 2,8$ ,  $ET = 6,5$ ) par rapport au groupe témoin ( $M = 0,4$ ,  $ET = 1,8$ ;  $F[1, 8\ 596] = 544,8$ ,  $p < 0,001$ ). De même, dans les établissements pour femmes, les délinquantes impliquées dans un incident avec recours à la force étaient plus susceptibles d'avoir déjà été impliquées dans un tel incident. Elles avaient aussi davantage d'antécédents en cette matière ( $M = 4,0$ ,  $ET = 10,6$ ) que le groupe témoin ( $M = 0,1$ ,  $ET = 0,5$ ;  $F[1, 468] = 32,3$ ,  $p < 0,001$ ).

Tableau 14

*Implication dans des incidents et accusations d'infraction disciplinaire avant l'incident sélectionné*

Mesure	Établissements pour hommes (N = 8 598)			Établissements pour femmes (N = 468)		
	Pourcentage (n) de délinquantes		V	Pourcentage (n) de délinquants		
	Avec RF (n = 4 299)	Sans RF (n = 4 299)		Avec RF (n = 234)	Sans RF (n = 234)	V
Tout incident	90,2 (3 877)	74,7 (3 213)	0,20***	88,0 (206)	69,7 (163)	0,23** *
Tout recours à la force	56,0 (2 408)	13,2 (569)	0,45***	51,7 (121)	6,4 (15)	0,50** *
Sous-types d'incidents						.
Agression	62,4 (2 684)	32,6 (1 403)	0,30***	65,4 (153)	31,2 (73)	0,34** *
Objets interdits	71,1 (3 057)	53,0 (2 277)	0,19***	67,1 (157)	44,0 (103)	0,23** *
Comportement	72,9 (3 136)	48,3 (2 076)	0,25***	72,6 (170)	46,2 (108)	0,27** *
Infraction contre des biens	18,3 (785)	7,1 (306)	0,17***	17,9 (42)	7,3 (17)	0,16** *
Automutilation	20,2 (869)	8,6 (368)	0,17***	37,6 (88)	9,4 (22)	0,33** *
Mort/évasion	10,9 (468)	7,0 (299)	0,07***	16,7 (39)	11,5 (27)	n. s.
Divers	41,5 (1 785)	29,3 (1 261)	0,13***	48,3 (113)	29,5 (69)	0,19** *
Accusations d'infractions disciplinaires						
Mineures	71,3 (3 065)	56,0 (2 409)	0,16***	81,6 (191)	59,4 (139)	0,24** *
Graves	67,0 (2 880)	46,3 (1 990)	0,21***	67,9 (159)	36,3 (85)	0,32** *

Nota : RF = recours à la force; V = V de Cramer; n. s. = non significatif. Les incidents sont limités à ceux dans lesquels le délinquant a été désigné comme instigateur.

\* $p < 0,05$ . \*\* $p < 0,01$ . \*\*\* $p < 0,001$ .

Une série d'analyses de régression logistique binaire a été réalisée pour déterminer si le recours à la force permettait de prédire si le délinquant avait déjà été déclaré coupable d'accusations d'infractions disciplinaires ou bien instigateur d'incidents antérieurs, tout en

contrôlant d'autres variables pertinentes, notamment la CSD au moment de l'incident, la région au moment de l'incident, le rôle du délinquant dans l'incident (c.-à-d. instigateur ou victime<sup>19</sup>) et les besoins en santé mentale (évalués selon l'EBSM). Alors que les résultats propres au recours à la force sont présentés ci-dessous, les autres résultats des analyses de régression logistique figurent à l'annexe D.

**Établissements pour hommes** – Les résultats ont montré une relation significative entre le recours à la force et la déclaration de culpabilité à des infractions disciplinaires antérieures (voir le tableau 15). Plus précisément, en tenant compte de la CSD, de la région, du rôle du délinquant et des besoins en matière de santé mentale, la probabilité que le délinquant ait déjà été coupable d'infraction disciplinaire est multipliée par 1,77 pour les délinquants impliqués dans un incident avec recours à la force.

Une tendance similaire dans les résultats se dégage lorsqu'on examine la relation entre les covariables et les incidents antérieurs où le délinquant a été désigné comme instigateur (voir le tableau 16). En tenant compte de la CSD, de la région, du rôle du délinquant et des besoins en matière de santé mentale, la probabilité d'un incident antérieur au cours duquel le délinquant a été désigné comme l'instigateur est multipliée par 2,18 chez les délinquants impliqués dans un incident avec recours à la force.

Tableau 15

*Régression logistique examinant les verdicts de culpabilité à une accusation d'infraction disciplinaire dans les établissements pour hommes*

Facteur prédictif	<i>B</i>	<i>ET</i>	Wald	<i>RC</i>	IC à 95 %	<i>p</i>
Groupe d'étude						
Sans recours à la force	(réf.)	(réf.)	(réf.)	(réf.)	(réf.)	(réf.)
Avec recours à la force	0,57	0,06	92,94	1,77	[1,57; 1,98]	< 0,001
CSD au moment de l'incident						
Minimale	(réf.)	(réf.)	89,71	(réf.)	(réf.)	< 0,001
Moyenne	0,60	0,11	27,68	1,82	[1,45; 2,27]	< 0,001
Maximale	1,09	0,13	74,26	2,96	[2,31; 3,79]	< 0,001

<sup>19</sup> Le CSD au moment de l'incident, la région au moment de l'incident et le rôle du délinquant dans l'incident ont été sélectionnés comme covariables, parce qu'inclus à l'origine comme variables d'appariement.

Région au moment de l'incident						
Prairies	(réf.)	(réf.)	140,12	(réf.)	(réf.)	< 0,001
Ontario	-0,12	0,07	3,15	0,89	[0,78; 1,01]	n. s.
Québec	0,48	0,09	29,63	1,61	[1,36; 1,91]	< 0,001
Pacifique	0,68	0,10	47,07	1,97	[1,62; 2,38]	< 0,001
Atlantique	-0,51	0,10	26,76	0,60	[0,49; 0,73]	< 0,001
Rôle du délinquant						
Victime	(réf.)	(réf.)	(réf.)	(réf.)	(réf.)	(réf.)
Instigateur	0,51	0,08	40,76	1,66	[1,42; 1,94]	< 0,001
EBSM						
Besoin nul ou faible	(réf.)	(réf.)	0,55	(réf.)	(réf.)	n. s.
Un certain besoin	0,06	0,08	0,54	1,06	[0,91; 1,24]	n. s.
Besoin considérable ou plus grand	0,02	0,10	0,04	1,02	[0,85; 1,23]	n. s.

*Nota* : CSD = Cote de sécurité du délinquant; EBSM = Échelle des besoins en santé mentale; ET = écart-type; RC = rapport des cotes; IC = intervalle de confiance; réf. = groupe de référence; n. s. = non significatif.



Tableau 16

*Régression logistique examinant les incidents dans les établissements pour hommes*

Facteur prédictif	<i>B</i>	<i>ET</i>	Wald	<i>RC</i>	IC à 95 %	<i>p</i>
Groupe d'étude						
Sans recours à la force	(réf.)	(réf.)	(réf.)	(réf.)	(réf.)	(réf.)
Avec recours à la force	0,78	0,07	112,20	2,18	[1,89;2,52]	< 0,001
CSD au moment de l'incident						
Minimale	(réf.)	(réf.)	207,78	(réf.)	(réf.)	< 0,001
Moyenne	0,83	0,12	48,49	2,28	[1,81; 2,88]	< 0,001
Maximale	1,97	0,15	181,71	7,17	[5,38; 9,55]	< 0,001
Région au moment de l'incident						
Prairies	(réf.)	(réf.)	82,33	(réf.)	(réf.)	< 0,001
Ontario	0,26	0,08	9,60	1,29	[1,10; 1,52]	0,002
Québec	- 0,24	0,09	6,94	0,78	[0,65; 0,94]	0,008
Pacifique	0,91	0,13	51,79	2,48	[1,94; 3,18]	< 0,001
Atlantique	0,27	0,14	3,76	1,31	[0,99; 1,72]	n. s.
Rôle du délinquant						
Victime	(réf.)	(réf.)	(réf.)	(réf.)	(réf.)	(réf.)
Instigateur	0,60	0,09	42,36	1,82	[1,52; 2,18]	< 0,001
EBSM						
Besoin nul ou faible	(réf.)	(réf.)	24,90	(réf.)	(réf.)	< 0,001
Un certain besoin	0,26	0,10	6,81	1,30	[1,07; 1,59]	0,009
Besoins considérables ou plus grands	0,64	0,14	20,23	1,90	[1,44; 2,51]	< 0,001

*Nota* : CSD = Cote de sécurité du délinquant; EBSM = Échelle des besoins en santé mentale; ET = écart-type; RC = rapport des cotes; IC = intervalle de confiance; réf. = groupe de référence; n. s. = non significatif.

**Établissements pour femmes.** Le tableau 17 présente les résultats pour les verdicts de culpabilité à des accusations d'infractions disciplinaires dans les établissements pour femmes. Les résultats ont montré une relation significative entre le recours à la force et la déclaration de culpabilité à des infractions disciplinaires antérieures. Plus précisément, en tenant compte de la CSD, de la région, du rôle de la délinquante et des besoins en matière de santé mentale, la probabilité que la délinquante ait déjà été coupable d'une accusation d'infraction disciplinaire est

multipliée par 2,07 chez les délinquantes impliquées dans un incident avec recours à la force.

Tableau 17

*Régression logistique examinant les verdicts de culpabilité à une accusation d'infraction disciplinaire dans les établissements pour femmes*

Facteur prédictif	B	ET	Wald	RC	IC à 95 %	p
Groupe d'étude						
Sans recours à la force	(réf.)	(réf.)	(réf.)	(réf.)	(réf.)	(réf.)
Avec recours à la force	0,73	0,31	5,43	2,07	[1,12;3,81]	0,02
CSD au moment de l'incident						
Minimale	(réf.)	(réf.)	10,20	(réf.)	(réf.)	0,006
Moyenne	0,98	0,40	6,17	2,67	[1,23; 5,81]	0,013
Maximale	1,61	0,51	9,84	5,01	[1,83; 13,71]	0,002
Région au moment de l'incident						
Prairies	(réf.)	(réf.)	7,48	(réf.)	(réf.)	n. s.
Ontario	0,60	0,36	2,80	1,83	[0,90; 3,71]	n. s.
Québec	1,69	0,78	4,75	5,44	[1,19; 24,95]	0,03
Pacifique	0,52	0,40	1,66	1,68	[0,76; 3,69]	n. s.
Atlantique	0,63	0,43	2,21	1,88	[0,82; 4,33]	n. s.
Rôle de la délinquante						
Victime	(réf.)	(réf.)	(réf.)	(réf.)	(réf.)	(réf.)
Instigatrice	0,49	0,32	2,31	1,63	[0,87; 3,04]	n. s.
EBSM						
Besoin nul ou faible	(réf.)	(réf.)	8,51	(réf.)	(réf.)	0,014
Un certain besoin	0,76	0,34	5,12	2,14	[1,11; 4,14]	0,024
Besoin considérable ou plus grand	0,90	0,37	6,02	2,45	[1,20; 5,01]	0,014

*Nota* : CSD = cote de sécurité de la délinquante; ET = écart-type; RC = rapport des cotes; IC = intervalle de confiance; EBSM = échelle des besoins en santé mentale; réf. = groupe de référence; n. s. = non significatif.

L'examen de la relation entre les covariables et tout incident antérieur au cours duquel la délinquante a été désignée comme instigatrice parmi les délinquantes dans les établissements pour femmes a permis de dégager une tendance similaire dans les résultats (voir le tableau 18). En tenant compte de la CSD, de la région, du rôle de la délinquante et des besoins en matière de santé mentale, la probabilité d'un incident antérieur au cours duquel la délinquante a été désignée comme l'instigatrice est multipliée par 3,07 chez les délinquantes impliquées dans un incident

avec recours à la force.

Tableau 18

*Régression logistique examinant les incidents dans les établissements pour femmes*

Facteur prédictif	<i>B</i>	<i>ET</i>	Wald	<i>RC</i>	IC à 95 %	<i>p</i>
Groupe d'étude						
Sans recours à la force	(réf.)	(réf.)	(réf.)	(réf.)	(réf.)	(réf.)
Avec recours à la force	1,12	0,37	9,06	3,07	[1,48;6,36]	0,003
CSD au moment de l'incident						
Minimale	(réf.)	(réf.)	13,60	(réf.)	(réf.)	0,001
Moyenne	1,23	0,43	8,34	3,43	[1,49; 7,90]	0,004
Maximale	2,10	0,59	12,69	8,17	[2,57; 25,95]	<0,001
Région au moment de l'incident						
Prairies	(réf.)	(réf.)	16,42	(réf.)	(réf.)	0,003
Ontario	0,27	0,40	0,45	1,31	[0,59; 2,90]	n. s.
Québec	-1,18	0,50	5,58	0,31	[0,12; 0,82]	0,02
Pacifique	1,80	0,67	7,16	6,02	[1,62; 22,41]	0,007
Atlantique	0,30	0,47	0,40	1,35	[0,54; 3,36]	n. s.
Rôle de la délinquante						
Victime	(réf.)	(réf.)	(réf.)	(réf.)	(réf.)	(réf.)
Instigatrice	0,58	0,35	2,70	1,78	[0,90; 3,52]	n. s.
EBSM						
Besoin nul ou faible	(réf.)	(réf.)	12,84	(réf.)	(réf.)	0,002
Un certain besoin	0,92	0,37	6,10	2,52	[1,21; 5,25]	0,014
Besoin considérable ou plus grand	1,42	0,46	9,61	4,14	[1,69; 10,17]	0,002

*Nota* : CSD = cote de sécurité de la délinquante; ET = écart-type; RC = rapport de cotes; IC = intervalle de confiance. EBSM = échelle des besoins en santé mentale; réf. = groupe de référence; n. s. = non significatif.

**Griefs.** Globalement, dans les établissements pour hommes comme pour femmes, il existe un lien significatif entre le recours à la force et les griefs déposés (voir le tableau 19). Une proportion significativement plus importante de délinquants impliqués dans des incidents avec recours à la force ont déposé des griefs, avec des différences notables liées aux conditions et aux

routines<sup>20</sup>, aux problèmes d'interaction<sup>21</sup> et à la sécurité. Dans les établissements pour hommes, les délinquants impliqués dans un incident avec recours à la force avaient déposé plus de griefs ( $M = 16,8$ ,  $ET = 120,0$ ) que le groupe témoin ( $M = 10,7$ ,  $ET = 79,2$ ;  $F[1, 8,596] = 7,9$ ,  $p < 0,01$ ). Dans les établissements pour femmes, les délinquantes impliquées dans un incident avec recours à la force avaient également déposé plus de griefs ( $M = 10,3$ ,  $ET = 38,3$ ) que les délinquantes dont l'incident n'avait pas donné lieu à un recours à la force ( $M = 4,4$ ,  $ET = 12,3$ ;  $F[1, 468] = 5,1$ ,  $p = 0,02$ ).

Tableau 19

*Griefs déposés avant l'incident sélectionné*

Mesure	Établissements pour hommes ( $N = 8\ 598$ )			Établissements pour femmes ( $N = 468$ )		
	Pourcentage ( $n$ ) de délinquantes		V	Pourcentage ( $n$ ) de délinquantes		V
	Avec RF ( $n = 4\ 299$ )	Sans RF ( $n = 4\ 299$ )		Avec RF ( $n = 234$ )	Sans RF ( $n = 234$ )	
Tous les griefs	72,8 (3 129)	61,7 (2 652)	0,12***	75,6 (177)	65,8 (154)	0,11*
Gestion de dossier	13,9 (596)	10,4 (446)	0,05***	6,4 (15)	8,1 (19)	n. s.
Conditions/ routine	56,1 (2 413)	46,6 (2 003)	0,10***	58,5 (137)	36,8 (86)	0,22***
Questions de santé	28,5 (1 224)	21,1 (905)	0,10***	31,6 (74)	23,1 (54)	0,10*
Questions d'interactions	39,0 (1 677)	28,3 (1 216)	0,11***	49,1 (115)	34,6 (81)	0,15**
Autres sujets	15,5 (668)	11,1 (479)	0,07***	12,0 (28)	6,8 (16)	n. s.
Programmes/ rétribution	21,7 (933)	17,0 (732)	0,06***	17,1 (40)	9,4 (22)	0,11*
Sécurité	22,0 (944)	12,8 (549)	0,12***	20,9 (49)	8,1 (19)	0,18***
Transfèrement	14,9 (641)	9,7 (417)	0,08***	12,4 (29)	2,6 (6)	0,19***
Visites/loisirs	34,9 (1 502)	27,0 (1 159)	0,09***	38,0 (89)	26,1 (61)	0,13**

<sup>20</sup> Les griefs liés aux conditions et à la routine comprennent diverses questions telles que les commodités alimentaires (l'heure ou la qualité des repas), l'heure des activités, la fréquence et l'heure du dénombrement des délinquants, le contrôle des déplacements des délinquants dans l'établissement, les occasions de socialiser et l'octroi de privilèges aux délinquants, l'utilisation des cartes d'identité, l'accès à des documents juridiques de base, les questions liées aux comptes des délinquants, la cantine des délinquants, l'hébergement, les logements partagés, etc.

<sup>21</sup> Les griefs liés aux interactions portent sur divers problèmes interpersonnels, y compris des problèmes de discrimination, de harcèlement par le personnel, de rendement du personnel, de harcèlement sexuel et de dotation mixte.

---

Nota : RF = recours à la force; V = V de Cramer; n. s. = non significatif.

\* $p < 0,05$ . \*\* $p < 0,01$ . \*\*\* $p < 0,001$ .

**Programmes correctionnels.** La participation à des interventions prosociales est présentée dans le tableau 20. Dans les établissements pour hommes, le taux d'affectation à des programmes correctionnels<sup>22</sup> est significativement plus élevé chez les délinquants impliqués dans des incidents avec recours à la force que chez ceux impliqués dans des incidents sans recours à la force; cependant, il n'y a pas de différence significative entre les deux groupes quant au taux d'achèvement des programmes. En revanche, une proportion significativement plus importante de délinquants du groupe témoin ont été affectés à des programmes d'intensité modérée et les ont achevés, par rapport au groupe de délinquants impliqués dans un incident avec recours à la force. Bien que les délinquants impliqués dans un incident avec recours à la force soient plus susceptibles d'être affectés à des programmes d'intensité élevée, les délinquants du groupe témoin étaient plus susceptibles de suivre un programme d'intensité élevée que ceux du groupe de délinquants impliqués dans un incident avec recours à la force. Les délinquants impliqués dans un incident avec recours à la force étaient plus susceptibles d'être affectés à des programmes de formation, et ceux du groupe témoin, d'achever les programmes de formation. En outre, une plus grande proportion de délinquants impliqués dans un incident avec recours à la force ont été affectés à des programmes d'emploi et les ont achevés.

Dans les établissements pour femmes, bien qu'une proportion similaire de délinquantes des deux groupes aient été affectées à des programmes, celles du groupe témoin étaient plus susceptibles d'achever un programme que les délinquantes du groupe avec recours à la force. Il n'y a pas de différences significatives entre les groupes en ce qui concerne la proportion d'affectations aux programmes d'intensité modérée et élevée et l'achèvement des programmes, ni l'affectation aux programmes de formation et d'emploi et l'achèvement de ces programmes.

---

<sup>22</sup> Tout programme correctionnel comprend des programmes d'intensité modérée et élevée ainsi que des programmes propres aux Autochtones (intensité modérée et élevée).

Tableau 20

*Participation à des interventions prosociales avant l'incident sélectionné*

Mesure	Établissements pour hommes (N = 8 598)			Établissements pour femmes (N = 468)		
	Pourcentage (n) de délinquants		V	Pourcentage (n) de délinquantes		V
	Avec RF (n = 4 299)	Sans RF (n = 4 299)		Avec RF (n = 234)	Sans RF (n = 234)	
Affectation à tout programme	81,2 (3 489)	78,6 (3 377)	0,03**	89,7 (210)	90,2 (211)	n. s.
Achèvement de tout programme	86,4 (3 015)	85,1 (2 874)	n. s.	89,5 (188)	94,8 (200)	0,10*
Affectation à un programme d'intensité modérée	39,0 (1 675)	45,8 (1 967)	0,07***	81,2 (190)	76,5 (179)	n. s.
Programme d'intensité modérée achevé	68,5 (1 148)	76,2 (1 499)	0,09***	76,3 (145)	80,4 (144)	n. s.
Affectation à un programme d'intensité élevée	33,6 (1 446)	28,9 (1 242)	0,05***	21,4 (50)	15,4 (36)	n. s.
Programme d'intensité élevée achevé	49,8 (720)	58,5 (727)	0,09***	60,0 (30)	72,2 (26)	n. s.
Affectation à un programme de formation	70,9 (3 050)	63,6 (2 734)	0,08***	80,3 (188)	71,8 (168)	0,10*
Programme de formation achevé	46,2 (1 410)	51,1 (1 397)	0,05***	66,5 (125)	61,9 (104)	n. s.
Affectation à un programme d'emploi	89,0 (3 827)	86,6 (3 725)	0,04**	79,5 (186)	82,9 (194)	n. s.
Programme d'emploi achevé	21,8 (834)	18,7 (698)	0,04**	59,1 (110)	65,5 (127)	n. s.
Visites	48,3 (2 076)	44,8 (1 925)	0,04**	27,4 (64)	36,3 (85)	0,10*

Nota : RF = recours à la force; V = V de Cramer; n. s. = non significatif.

\* $p < 0,05$ . \*\* $p < 0,01$ . \*\*\* $p < 0,001$ .

**Expérience en établissement des délinquants par groupe ethnoculturel – Ont été**



étudiés les indicateurs de l'expérience en établissement parmi les groupes ethnoculturels dans les établissements pour hommes (voir l'annexe B, tableau B2<sup>23</sup>). Dans tous les groupes ethnoculturels, les délinquants impliqués dans un incident avec recours à la force ont affiché davantage de comportements inadéquats en établissement que ceux impliqués dans un incident sans recours à la force. Plus précisément, ils étaient plus susceptibles d'avoir déjà été déclarés coupables d'infractions disciplinaires mineures ou graves, désignés instigateurs d'un incident (y compris tous les sous-types d'incidents) et impliqués dans un incident avec recours à la force. Dans tous les groupes ethnoculturels examinés, une plus grande proportion de délinquants impliqués dans un incident avec recours à la force avaient déposé des griefs (y compris tous les sous-types de griefs) par rapport aux délinquants impliqués dans un incident sans recours à la force.

En ce qui concerne la participation à des interventions prosociales, une plus grande proportion de délinquants impliqués dans un incident avec recours à la force ont été affectés à des programmes correctionnels par rapport aux délinquants du groupe témoin, quel que soit le groupe ethnoculturel. Cependant l'achèvement de tout programme, ainsi que l'affectation à un programme d'intensité modérée et élevée et l'achèvement de ce programme, varient légèrement entre le groupe avec recours à la force et le groupe témoin, ainsi qu'entre les groupes ethnoculturels. De même, de légères variations dans l'affectation à des programmes de formation et d'emploi et dans l'achèvement de ces programmes ont été observées entre le groupe avec recours à la force et le groupe témoin, ainsi qu'entre les groupes ethnoculturels.

Tableau 21

*Participation de délinquants autochtones à des interventions adaptées à leur culture*

Mesure	Hommes ( <i>N</i> = 3 214)			Établissements pour femmes ( <i>N</i> = 276)		
	Pourcentage ( <i>n</i> ) de délinquants		<i>V</i>	Pourcentage ( <i>n</i> ) de délinquantes		<i>V</i>
	Avec RF ( <i>n</i> = 1 623)	Sans RF ( <i>n</i> = 1 591)		Avec RF ( <i>n</i> = 138)	Sans RF ( <i>n</i> = 138)	
Évaluation initiale par un Aîné	72,8 (1 182)	75,8 (1 206)	n. s.	81,9 (113)	73,2 (101)	n. s.
Évaluation des progrès par un	21,3 (345)	28,0 (446)	0,08***	31,9 (44)	30,4 (42)	n. s.

<sup>23</sup> Les sous-analyses par groupes ethnoculturels n'ont pas été réalisées dans les établissements pour femmes, en raison de la taille de l'échantillon.

Aîné

Participation aux Sentiers autochtones	8,8 (143)	18,0 (287)	0,14****	20,3 (28)	16,7 (23)	n. s.
Participation à la préparation aux Sentiers autochtones	7,7 (125)	2,8 (44)	0,11****	9,4 (13)	4,3 (6)	n. s.

---

Nota : RF = recours à la force; V = V de Cramer; n. s. = non significatif.

\* $p < 0,05$ . \*\* $p < 0,01$ . \*\*\* $p < 0,001$ .

Le tableau 21 montre la participation des délinquants autochtones aux interventions adaptées à leur culture, dans les établissements pour hommes et pour femmes,. Dans les établissements pour hommes, il n'y avait pas de différence significative entre le groupe avec recours à la force et le groupe témoin en termes d'évaluations initiales par un Aîné; cependant, une plus grande proportion de délinquants autochtones dans le groupe témoin a fait l'objet d'évaluations des progrès par un Aîné. Une plus grande proportion de délinquants autochtones ont participé aux Sentiers autochtones dans le groupe témoin que dans le groupe avec recours à la force. En revanche, les délinquants autochtones impliqués dans un incident avec recours à la force étaient plus susceptibles d'avoir fait une préparation aux Sentiers autochtones. Dans les établissements pour femmes, il n'y a pas de différences significatives entre les groupes en ce qui concerne les évaluations par un Aîné ni la participation aux Sentiers autochtones<sup>24</sup>.

### **Recours à la force nécessaire et proportionné**

Après tout incident comportant un recours à la force, un processus est mis en branle pour évaluer celui-ci sous toutes ses facettes en regard de la loi et des politiques. Bien que tous les incidents soient examinés au niveau de l'établissement, la politique exige qu'une partie des incidents avec recours à la force soient examinés au niveau régional et/ou national (voir la DC-567-1; SCC, 2018b). Pour les délinquants dans les établissements pour hommes, la majorité des incidents ont été examinés uniquement par l'établissement (69,2 %,  $n = 2\ 977$ ), tandis que 21,2 % ( $n = 913$ ) ont également fait l'objet d'un examen régional et 9,1 % ( $n = 393$ ), d'un examen national. Dans les établissements pour femmes, la majorité des incidents ont été

---

<sup>24</sup> Il convient de noter que deux des cinq établissements pour femmes n'ont pas d'unité des Sentiers autochtones.

examinés au plus haut niveau par le Secteur des délinquantes (63,2 %,  $n = 147$ ), tandis que 33,8 % ( $n = 79$ ) des incidents ont fait l'objet d'un examen final à l'établissement et 3,0 % ( $n = 7$ ), à l'AR.

Les conclusions de tous les examens sont présentées dans le tableau 22. Pour les cas examinés par l'établissement, la majorité des évaluations dans les établissements pour hommes (91 %) et pour femmes (95 %) ont conclu que le recours à la force était nécessaire et que le degré de force utilisé était proportionnel à la situation. La conclusion de nécessité/proportionnalité du recours à la force est moins fréquente au niveau régional (83 %-87 %), encore que dans l'ensemble, les examens régionaux concordent avec ceux des établissements dans 94 % des cas. La grande majorité (98 %-99 %) des examens menés à l'AC et au Secteur des délinquantes confirmaient au moins en partie les examens réalisés par les établissements, tandis que tous confirmaient au moins en partie les examens des Administrations régionales<sup>25</sup>. Il est important de souligner que la concordance avec et entre les examens des Administrations régionales, de l'AC et du Secteur des délinquantes concerne les incidents dans leur ensemble, sans se limiter à la question de savoir si le recours à la force était approprié (c.-à-d. nécessaire et proportionné).

---

<sup>25</sup> Pour 59 cas dans les établissements pour hommes, l'examen de l'AR n'a pas été effectué avant l'examen de l'AC, ce qui fait que celui-ci n'en tient pas compte. De même, pour 66 cas dans les établissements pour femmes, l'examen de l'AR n'a pas été effectué avant l'examen du Secteur des délinquantes, ce qui fait que celui-ci n'en tient pas compte.

Tableau 22

*Niveau d'examen du recours à la force et conclusions*

Niveau d'examen et conclusions	Pourcentage (n) de délinquants	
	Établissements pour hommes <sup>a</sup> (N = 4 299)	Établissements pour femmes (N = 234)
Établissement	N = 4 284	N = 234
Mesures nécessaires et proportionnées	91,0 (3 897)	94,9 (222)
Administrations régionales	N = 1 248	N = 82
Mesures nécessaires et proportionnées	82,5 (1 029)	86,6 (71)
D'accord avec l'établissement	94,3 (1 177)	93,9 (77)
Administration centrale	N = 393	-
D'accord avec l'établissement (N = 393)	98,2 (386)	-
D'accord avec l'AR (N = 334)	100,0 (334)	-
Secteur des délinquantes	-	N = 148
D'accord avec l'établissement (N = 148)	-	98,6 (146)
D'accord avec l'AR (N = 81)	-	100,0 (81)

*Nota* : AR = Administration régionale). Les valeurs en pourcentage expriment le nombre d'incidents examinés à chaque niveau (c.-à-d. les totaux des lignes). « D'accord » englobe les concordances partielles et complètes.

<sup>a</sup>L'information sur le niveau d'examen était manquante pour 15 délinquants dans les établissements pour hommes.

Pour les délinquants impliqués dans des incidents avec recours à la force, il était pertinent d'examiner si le profil ou le comportement en établissement différait selon que le recours à la force eût été jugé nécessaire et proportionné ou non. Étant donné le petit nombre de délinquantes dans les établissements pour femmes impliquées dans des incidents où la force avait été jugée non nécessaire et/ou disproportionnée ( $n = 18$ ), cette analyse s'est concentrée sur l'ensemble de l'échantillon de délinquantes impliquées dans un incident avec recours à la force. Au total, 4 038 délinquants (89,1 %) ont été classés comme quoi le recours à la force dans leur incident avait été nécessaire et proportionné, et 448 (9,9 %), comme quoi<sup>26</sup> il avait été non nécessaire

<sup>26</sup> Dans les cas où il y a plusieurs délinquants, il se peut que « non nécessaire ou disproportionné » ne s'applique pas à la force utilisée contre tous les délinquants dans l'incident, mais bien à la force utilisée contre un délinquant en particulier ou à une certaine option de recours à la force. Le système ne permet pas d'évaluer la force utilisée contre chaque délinquant impliqué dans l'incident; il illustre l'évaluation globale.

et/ou disproportionné dans le leur, que ce soit par l'établissement ou dans le cadre d'un examen régional ou national<sup>27</sup>. Dans l'ensemble, très peu de différences importantes ont été constatées entre les groupes en ce qui concerne le profil ou le comportement antérieur en établissement, à l'exception des caractéristiques de l'incident et du recours à la force.

Les caractéristiques de l'incident et du recours à la force sont le point sur lequel on note les plus grandes différences selon que le recours à la force a été jugé nécessaire et proportionné ou non (voir le tableau 23). Il existe un lien significatif entre l'évaluation de la nécessité et de la proportionnalité et le type d'incident, c.-à-d. qu'une plus grande proportion de délinquants impliqués dans un incident avec recours à la force considéré comme nécessaire et proportionné étaient impliqués dans des incidents liés à des agressions. D'autre part, une proportion significativement plus importante ont été impliqués dans des incidents comportementaux chez les délinquants impliqués dans un incident avec recours à la force jugé non nécessaire et/ou disproportionné que chez ceux pour qui le recours à la force a été jugé nécessaire et proportionné. Enfin, une association significative a été observée avec le type de préparation, c.-à-d. que le taux d'interventions spontanées est significativement plus élevé pour les incidents avec recours à la force considéré comme nécessaire et proportionné, comparativement à ceux avec recours à la force considéré comme non nécessaire ou disproportionné.

L'examen du lien entre la nécessité et la proportionnalité du recours à la force et les options de recours à la force employées lors de l'incident fait apparaître un certain nombre de tendances intéressantes. En particulier, une plus grande proportion des recours à la force jugés nécessaires et proportionnés impliquait l'utilisation d'agents chimiques, d'artifices de diversion, d'armes à feu, de boucliers et/ou d'autres armes intermédiaires lors de l'incident. En revanche, dans les cas où le recours à la force a été jugé non nécessaire et/ou disproportionné, on a eu davantage recours au contrôle physique, aux dispositifs de contrainte et/ou aux matraques. Cependant, aucune différence n'est apparue dans le nombre de types de force entre les cas où le recours à la force a été jugé nécessaire et proportionné ( $M = 1,6$ ,  $ET = 0,9$ ) et ceux où il ne l'a pas été ( $M = 1,6$ ,  $ET = 0,9$ ;  $F[1, 3 250] = 1,0$ ,  $p > 0,05$ ). Il n'y a pas non plus de différences entre les groupes en ce qui concerne le recours à l'EIU.

---

<sup>27</sup> En outre, pour 47 délinquants (1,0 %), il n'y avait pas d'information sur l'examen. Ces cas ont été exclus des analyses ultérieures. La majorité se sont produits en mars 2022 et n'avaient pas encore franchi le stade de l'examen à l'établissement (pour 32 cas, on a indiqué qu'un examen préliminaire était en cours, tandis que pour 15, aucune information sur le statut n'a été donnée).



Tableau 23

*Caractéristiques des incidents et du recours à la force pour les délinquants impliqués dans des incidents avec recours à la force*

Mesure	Pourcentage (n) de délinquants		V de Cramer
	Nécessaire et proportionné (N = 4 038)	Non nécessaire et/ou disproportionné (N = 448)	
Type d'incident			0,17***
Comportementaux	34,1 (1 377)	56,0 (251)	
Agression	52,6 (2 125)	29,9 (134)	
Objets interdits	6,8 (273)	5,4 (24)	
Comportement d'automutilation	4,1 (167)	4,9 (22)	
Divers	1,4 (56)	2,0 (9)	
Infractions contre des biens	0,4 (16)	† (†)	
Médical/santé	0,3 (11)	† (†)	
Décès	0,2 (8)	0 (0)	
Tentative d'évasion/IEL	† (†)	0 (0)	
Fouilles	† (†)	1,1 (5)	
Type de préparation			0,10***
Planifié	11,8 (468)	23,4 (102)	
Spontané	88,2 (3 504)	76,6 (334)	
Type de force			
Matraque	0,3 (13)	1,3 (6)	0,05**
Agents chimiques	5,3 (212)	0 (0)	0,07***
Artifices de diversion	4,3 (173)	2,0 (9)	0,04*
Armes à feu	3,6 (145)	† (†)	0,06***
Agent inflammatoire	55,2 (2 227)	58,5 (262)	n. s.
Autres armes intermédiaires	13,0 (524)	6,7 (30)	0,06***
Contrôle physique	45,2 (1 825)	51,1 (229)	0,04*
Dispositifs de contrainte	29,8 (1 205)	37,9 (170)	0,05***
Bouclier	1,5 (62)	2,5 (11)	n. s.
Utilisation de l'EIU	9,2 (370)	8,3 (37)	n. s.

Nota : n. s. = non significatif. † Information supprimée en raison de fréquences inférieures à 5 dans une catégorie.  
\* $p < 0,05$ . \*\* $p < 0,01$ . \*\*\* $p < 0,001$ .

Le tableau 24 présente les caractéristiques démographiques des délinquants impliqués dans des incidents avec recours à la force, en comparant les cas pour lesquels le recours à la

force a été jugé nécessaire et proportionné à ceux pour lesquels il a été établi que le recours à la force était non nécessaire ou disproportionné. Encore une fois, il est important de noter que la catégorisation est fondée sur l'évaluation globale de l'incident avec recours à la force et n'illustre pas nécessairement la nécessité et la proportionnalité du recours à la force à l'endroit d'un délinquant en particulier, mais bien celles du recours à la force dans son ensemble au cours de l'incident. En général, les groupes étaient comparables en termes de groupes ethnoculturels et de type d'établissement (c.-à-d. pour hommes ou pour femmes). En outre, il n'y avait pas de différences d'âge significatives entre des délinquants selon que le recours à la force fût jugé nécessaire et proportionné ( $M = 33,4$ ,  $ET = 9,5$ ) ou non ( $M = 34,1$ ,  $ET = 9,7$ ;  $F[1, 4 484] = 2,4$ ,  $p > 0,05$ ). Cependant, il y a un lien significatif entre l'évaluation de la nécessité et de la proportionnalité du recours à la force et la région où s'est déroulé l'incident. Plus précisément, une plus grande proportion de délinquants impliqués dans un incident où le recours à la force a été considéré comme nécessaire et proportionné se trouvaient dans la région des Prairies au moment de l'incident. En revanche, une proportion significativement plus importante se trouvaient dans la région de l'Ontario chez les délinquants impliqués dans un incident avec recours à la force jugé non nécessaire et/ou disproportionné que chez ceux pour lesquels il avait été jugé nécessaire et proportionné.

Il existe quelques petites associations entre l'évaluation de la nécessité et de la proportionnalité du recours à la force et les caractéristiques de l'infraction et de la peine du délinquant (voir le tableau 25). La proportion de délinquants ayant commis des infractions avec violence est significativement plus élevée pour les incidents où le recours à la force a été jugé non nécessaire ou disproportionné que pour ceux où il a été jugé nécessaire et proportionné. Aucune différence n'est apparue entre les groupes en ce qui concerne le type d'infraction. Bien qu'une plus grande proportion de délinquants pour qui le recours à la force a été jugé nécessaire et proportionné purgeassent des peines d'une durée déterminée, il n'y avait pas de différences significatives dans la durée moyenne de la peine pour ce groupe ( $M = 1 934$  jours,  $ET = 1 480$ ) par rapport aux délinquants pour qui le recours à la force a été jugé non nécessaire ou disproportionné ( $M = 2 045$  jours,  $ET = 1 731$ ;  $F[1, 3 638] = 1,7$ ,  $p > 0,05$ ).

Tableau 24

*Caractéristiques démographiques des délinquants impliqués dans des incidents avec recours à la force*

---

Pourcentage (*n*) de délinquants

V de



	Nécessaire et proportionné ( <i>N</i> = 4 038)	Non nécessaire et/ou disproportionné ( <i>N</i> = 448)	Cramer
Groupe ethnoculturel			n. s.
Autochtones	39,3 (1 587)	36,8 (165)	
Blancs	38,9 (1 570)	38,4 (172)	
Noirs	13,4 (540)	14,1 (63)	
Autres groupes combinés	6,3 (253)	7,8 (35)	
Type d'établissement			n. s.
Pour hommes	94,7 (3 822)	96,0 (430)	
Pour femmes	5,3 (216)	4,0 (18)	
Région			0,16***
Prairies	35,1 (1 417)	14,1 (63)	
Ontario	23,9 (965)	42,2 (189)	
Québec	20,6 (830)	19,0 (85)	
Pacifique	12,5 (505)	15,4 (69)	
Atlantique	7,9 (321)	9,4 (42)	

*Nota* : n. s. = non significatif.

† Information supprimée en raison de fréquences inférieures à 5 dans une catégorie.

\*\*\* $p < 0,001$ .

Tableau 25

*Caractéristiques de l'infraction et de la peine pour les délinquants impliqués dans des incidents avec recours à la force*

Mesure	Pourcentage ( <i>n</i> ) de délinquants		V de Cramer
	Nécessaire et proportionné ( <i>N</i> = 4 038)	Non nécessaire et/ou disproportionné ( <i>N</i> = 448)	
Infractions avec violence <sup>a</sup>	77,8 (3 130)	82,3 (368)	0,03*
Type d'infraction <sup>a</sup>			n. s.
Homicide	24,3 (977)	25,7 (115)	
Voies de fait	20,9 (842)	21,9 (98)	
Vol qualifié	18,9 (761)	23,9 (107)	
Infraction en matière de drogue	10,0 (403)	8,3 (37)	
Autres infractions avec violence	7,9 (319)	5,8 (26)	
Agression sexuelle	6,7 (269)	5,6 (25)	
Autre infraction non violente	5,7 (229)	4,9 (22)	
Infraction contre des biens	5,5 (222)	3,8 (17)	
Type de peine			0,03*
Durée déterminée	81,5 (3 292)	77,7 (348)	
Durée indéterminée	18,5 (746)	22,3 (100)	

Nota : n. s. = non significatif.

<sup>a</sup> Les infractions avec violence font référence aux infractions de l'annexe 1 ou aux homicides. Les données sur les infractions étaient manquantes pour 18 délinquants.

\* $p < 0,05$ .

Comme le montre le tableau 26, les besoins criminogènes, le risque et le profil d'engagement des délinquants étaient relativement comparables entre les cas où le recours à la force était jugé nécessaire et proportionné et ceux où il ne l'était pas. Aucune différence significative n'est apparue entre les groupes en ce qui concerne les besoins dynamiques, l'IRC, la motivation, la responsabilisation, la réceptivité ni l'engagement. Les deux groupes avaient également des résultats comparables concernant l'IRC à l'admission (nécessaire et proportionné  $M = 18,6$ ,  $ET = 8,1$  contre non nécessaire/disproportionné  $M = 19,0$ ,  $ET = 8,0$ ;  $F[1, 4 426] =$

0,88,  $p > 0,05$ ). On a constaté qu'une plus grande proportion de délinquants impliqués dans un incident avec recours à la force non nécessaire et/ou disproportionné présentaient des niveaux de risque statique plus élevés et un potentiel de réinsertion sociale plus faible à l'admission que ceux pour qui le recours à la force avait été jugé nécessaire et proportionné. En revanche, les délinquants impliqués dans un incident avec recours à la force jugé nécessaire et proportionné étaient significativement plus susceptibles d'appartenir à un GMS.

Tableau 26

*Caractéristiques de risque, de besoin et d'engagement des délinquants impliqués dans des incidents avec recours à la force*

Mesure	Pourcentage (n) de délinquants		V de Cramer
	Nécessaire et proportionné (N = 4 038)	Non nécessaire et/ou disproportionné (N = 448)	
Risque statique			0,05**
Élevé	75,5 (3 042)	81,3 (362)	
Modéré	22,6 (912)	18,2 (81)	
Faible	1,9 (76)	† (†)	
Besoin dynamique			n. s.
Élevé	89,9 (3 624)	91,7 (408)	
Modéré	9,9 (398)	8,3 (37)	
Faible	0,2 (8)	0 (0)	
Potentiel de réinsertion sociale			0,05**
Faible	71,6 (2 884)	77,8 (346)	
Modéré	24,8 (999)	20,4 (91)	
Élevé	3,6 (147)	1,8 (8)	
Indice du risque criminel			n. s.
Élevé	42,0 (1 653)	43,8 (191)	
Modéré	34,5 (1 358)	34,6 (151)	
Faible	23,5 (925)	21,6 (94)	
Motivation			n. s.
Faible	23,3 (937)	24,3 (108)	
Moyenne	72,7 (2 930)	73,3 (326)	
Élevée	4,0 (163)	2,5 (11)	
Responsabilisation			n. s.
Faible	31,9 (1 284)	32,8 (146)	
Moyenne	64,3 (2 583)	64,9 (289)	
Élevée	3,8 (152)	2,2 (10)	
Réceptivité	28,4 (1 142)	32,8 (146)	n. s.
Engagement	62,8 (2 522)	62,9 (280)	n. s.
Appartenance à un GMS	9,3 (377)	5,6 (25)	0,04**

*Nota* : GMS = Groupe menaçant la sécurité; n. s. = non significatif.

† Information supprimée en raison de fréquences inférieures à 5 dans une catégorie.

\*\* $p < 0,01$ .

Bien que les groupes soient comparables en termes de besoins dynamiques globaux, quelques différences significatives apparaissent du côté des domaines de besoins dynamiques (voir le tableau 27). En particulier les délinquants impliqués dans un incident avec recours à la force jugé non nécessaire et/ou disproportionné étaient plus susceptibles, comparativement à ceux pour qui le recours à la force avait été jugé nécessaire et proportionné, de montrer un besoin modéré ou élevé d'amélioration dans les domaines des fréquentations et des attitudes.

Tableau 27

*Domaines de besoins dynamiques des délinquants impliqués dans des incidents avec recours à la force*

Domaine	Pourcentage (n) de délinquants		V de Cramer
	Nécessaire et proportionné (N = 4 038 <sup>a</sup> )	Non nécessaire et/ou disproportionné (N = 448 <sup>b</sup> )	
Fréquentations	84,3 (3 196)	88,0 (368)	0,03*
Attitudes	89,1 (3 375)	94,3 (394)	0,05**
Collectivité	45,8 (1 735)	46,4 (194)	n. s.
Emploi	77,9 (2 953)	74,9 (313)	n. s.
Relations matrimoniales et familiales	44,2 (1 674)	47,4 (198)	n. s.
Vie personnelle et affective	90,5 (3 431)	92,3 (386)	n. s.
Toxicomanie	79,0 (2 994)	78,2 (327)	n. s.

*Nota* : n. s. = non significatif. L'information présentée dans ce tableau est fondée sur la première évaluation disponible de l'IDAFD-R, généralement effectuée à l'admission. On a attribué les cotes « besoin modéré d'amélioration » ou « besoin élevé d'amélioration ».

<sup>a</sup>Pour 248 délinquants dans le groupe pour lequel le recours à la force était nécessaire et proportionné, il manquait de l'informations sur les domaines de besoins de l'IDAFD-R.

<sup>b</sup>Pour 30 délinquants dans le groupe pour lequel le recours à la force était non nécessaire ou disproportionné, il manquait de l'information sur les domaines de besoins de l'IDAFD-R.

\* $p < 0,05$ . \*\* $p < 0,01$ .

Dans le groupe avec recours à la force, des évaluations au moyen du QIT et du QITF étaient disponibles pour 2 802 délinquants (62,5 %), mais pas pour les 1 684 autres (37,5 %). Comme pour le domaine des besoins dynamiques liés à la toxicomanie, il n'y a pas de différences significatives entre les groupes en ce qui concerne les besoins de traitement selon le QIT et le QITF (voir le tableau 28). Il existe un lien significatif entre l'évaluation de la nécessité/proportionnalité des incidents comportant un recours à la force et les besoins des

délinquants en matière de santé mentale. Plus précisément, on a constaté qu'une plus grande proportion de délinquants impliqués dans un incident avec recours à la force jugé non nécessaire et/ou disproportionné présentaient des besoins importants en matière de santé mentale au moment de l'incident que chez ceux pour qui le recours à la force avait été jugé nécessaire et proportionné.

Tableau 28

*Besoins spécialisés des délinquants impliqués dans un incident avec recours à la force*

Mesure	Pourcentage (n) de délinquants		V de Cramer
	Nécessaire et proportionné (N = 4 038 <sup>a</sup> )	Non nécessaire et/ou disproportionné (N = 448 <sup>b</sup> )	
QIT/QITF (n = 2 802)			n. s.
Intensité élevée	43,7 (1 123)	48,9 (115)	
Intensité modérée	17,3 (443)	11,9 (28)	
Intensité faible	26,5 (681)	23,8 (56)	
Pas de traitement	12,5 (320)	15,3 (36)	
Échelle des besoins en santé mentale (EBSM)			0,04*
Besoin nul ou faible	70,8 (2 857)	64,3 (288)	
Un certain besoin	16,5 (666)	20,1 (90)	
Besoin considérable ou plus grand	12,8 (515)	15,6 (70)	

Nota : QIT/QITF = Questionnaire informatisé sur la toxicomanie/Questionnaire informatisé sur la toxicomanie pour les femmes. n.s. = non significatif.

<sup>a</sup>1 471 délinquants pour lesquels le recours à la force a été jugé nécessaire et proportionné n'ont pas été évalués au moyen du QIT ou du QITF.

<sup>b</sup>213 délinquants pour qui le recours à la force a été jugé non nécessaire ou disproportionné n'ont pas été évalués au moyen du QIT ou du QITF

\* $p < 0,05$ .

Comme le montre le tableau 29, plusieurs associations significatives mais de faible ampleur se dégagent à l'examen de l'implication dans des incidents en établissement et des accusations d'infraction disciplinaire avant l'incident sélectionné ayant comporté un recours à la force (c.-à-d. le dernier incident avec recours à la force survenu au cours de la période d'étude). Une plus grande proportion de délinquants impliqués dans un incident avec recours à la force jugé non nécessaire et/ou disproportionné avaient déjà été impliqués dans des incidents dont ils avaient été désignés comme les instigateurs, ainsi que divers types d'incidents, notamment des

agressions, des comportements inadéquats, des comportements d'automutilation, des atteintes aux biens et des incidents divers, comparativement aux délinquants pour qui le recours à la force avait été jugé nécessaire et proportionné. Ils étaient également plus susceptibles d'avoir été accusés d'infractions disciplinaires mineures avant l'incident sélectionné. Les délinquants impliqués dans un incident avec recours à la force jugé non nécessaire et/ou disproportionné avaient un nombre plus élevé d'incidents antérieurs dont ils étaient considérés comme instigateurs ( $M = 22,3$ ,  $ET = 39,2$ ) que les délinquants pour qui le recours à la force avait été jugé nécessaire et proportionné ( $M = 16,4$ ,  $ET = 31,6$ ;  $F[1, 4\ 484] = 13,3$ ,  $p < 0,001$ ). Une plus grande proportion de ceux impliqués dans un incident avec recours à la force jugé non nécessaire ou disproportionné avaient également déjà été impliqués dans des incidents antérieurs avec recours à la force, et encore, en plus grand nombre ( $M = 3,9$ ,  $ET = 8,1$ ), que chez les délinquants pour qui le recours à la force a été jugé nécessaire et proportionné ( $M = 2,8$ ,  $ET = 6,6$ ;  $F[1, 4\ 484] = 10,1$ ,  $p = 0,002$ ).

Tableau 29

*Implication dans des incidents et accusations d'infraction disciplinaire avant l'incident sélectionné ayant comporté un recours à la force*

	Pourcentage (n) de délinquants		V de Cramer
	Nécessaire et proportionné (N = 4 038)	Non nécessaire et/ou disproportionné (N = 448)	
Tous les incidents	89,7 (3 621)	92,6 (415)	0,03*
Tous les recours à la force	54,9 (2 217)	63,2 (283)	0,05**
Sous-types d'incidents			
Agression	61,7 (2 490)	70,1 (314)	0,05***
Comportementaux	72,0 (2 908)	79,0 (354)	0,05**
Objets interdits	70,5 (2 846)	73,4 (329)	n. s.
Décès	1,2 (50)	1,8 (8)	n. s.
Évasion	10,3 (414)	10,5 (47)	n. s.
Divers	41,1 (1 661)	46,4 (208)	0,03*
Infraction contre des biens	17,8 (719)	22,8 (102)	0,04*
Comportement d'automutilation	20,4 (823)	27,5 (123)	0,05***
Accusations d'infractions disciplinaires			
Mineures	69,4 (2 284)	75,0 (261)	0,04*
Graves	65,2 (2 146)	68,1 (237)	n. s.

*Nota* : n. s. = non significatif. Les incidents sont limités à ceux dans lesquels le délinquant a été désigné comme instigateur.

\*  $p < 0,05$ . \*\*  $p < 0,01$ . \*\*\*  $p < 0,001$ .

Les derniers indicateurs du comportement antérieur en établissement qui aient été examinés sont les résultats des griefs déposés. Les griefs antérieurs à l'incident sélectionné ayant comporté un recours à la force ont été examinés sur les plans du nombre global de griefs déposés et des types de griefs, y compris les conditions et la routine, les problèmes d'interactions et la sécurité (voir le tableau 30). Les différences entre les groupes en ce qui concerne le nombre total de griefs ne sont pas statistiquement significatives ( $F[1, 4 484] = 1,16, p > 0,05$ ). Cependant, les délinquants impliqués dans un incident avec recours à la force jugé non nécessaire et/ou disproportionné sont plus susceptibles d'avoir déposé des griefs relatifs aux conditions et à la routine, à des problèmes d'interactions et à la sécurité.



Tableau 30

*Types de griefs sélectionnés pour les délinquants impliqués dans des incidents avec recours à la force*

	Pourcentage ( <i>n</i> ) de délinquants		V de Cramer
	Nécessaire et proportionné ( <i>N</i> = 4 038)	Non nécessaire et/ou disproportionné ( <i>N</i> = 448)	
Total des griefs ( <i>M/ET</i> )	16,0 (115,6)	22,3 (136,2)	
Tous les griefs	72,7 (2 937)	75,7 (339)	n. s.
Conditions/routine	55,9 (2 257)	62,1 (278)	0,04*
Problèmes d'interactions	39,1 (1 578)	44,6 (200)	0,03*
Sécurité	21,5 (869)	26,1 (117)	0,03*

*Nota* : n. s. = non significatif.

\* $p < 0,05$ .

## Analyse

L'objectif de l'étude était d'examiner le profil et l'expérience en établissement des délinquants impliqués dans des incidents de recours à la force par rapport à des délinquants similaires impliqués dans des incidents sans recours à la force. Les groupes ont été appariés en fonction de variables pertinentes, notamment la race, le type d'incident, le rôle dans l'incident, la cote de sécurité du délinquant (CSD) et la région au moment de l'incident. Globalement, dans les établissements pour hommes comme pour femmes, les délinquants impliqués dans un incident avec recours à la force présentaient des besoins uniques et plus complexes et avaient un comportement en établissement plus problématique que ceux impliqués dans un incident sans recours à la force.

Comme dans d'autres recherches antérieures (par exemple, Hyland et coll., 2015; Lawton, 2007), plusieurs facteurs au niveau individuel sont corrélés au recours à la force. Les délinquants impliqués dans un incident avec recours à la force étaient plus susceptibles d'avoir commis une infraction avec violence et purgeaient des peines plus longues que celles des groupes témoins. Une association significative avec le type d'infraction a également été constatée, c.-à-d. que les délinquants impliqués dans un incident avec recours à la force étaient plus susceptibles d'avoir commis des voies de fait (établissements pour hommes comme pour femmes), des homicides ou des vols qualifiés (établissements pour hommes uniquement). Les délinquants impliqués dans un incident avec recours à la force étaient plus jeunes que les membres du groupe témoin et plus susceptibles d'être considérés comme ayant une faible motivation, une faible responsabilisation, et un engagement plus faible dans la réalisation de leur plan correctionnel. Dans les établissements pour hommes uniquement, les délinquants impliqués dans un incident avec recours à la force étaient également plus susceptibles de présenter des facteurs limitant la réceptivité. Dans les établissements pour hommes comme pour femmes, les délinquants impliqués dans un incident avec recours à la force avaient été évalués avant l'incident comme ayant des besoins en santé mentale plus importants. Alors que les recherches antérieures dans ce domaine aboutissent souvent à des conclusions contradictoires, ces résultats sont cohérents avec les études qui ont établi une relation entre le recours à la force par la police et les personnes ayant des besoins en santé mentale (par exemple, Kesic et coll., 2013; Rossler et Terrill, 2017).

Des différences sont également apparues sur les plans du risque et des besoins criminogènes entre les groupes, les délinquants impliqués dans un incident avec recours à la force étant plus susceptibles d'être considérés comme présentant un risque statique et des besoins dynamiques élevés, et un potentiel de réinsertion faible par rapport aux groupes témoins. Dans les établissements pour hommes uniquement, les délinquants impliqués dans un incident avec recours à la force étaient plus susceptibles d'appartenir à un groupe menaçant la sécurité (GMS). Si l'on examine plus en profondeur les besoins dynamiques, les délinquants impliqués dans un incident avec recours à la force dans les établissements pour hommes étaient plus susceptibles de manifester des besoins plus élevés dans tous les domaines, à l'exception des relations matrimoniales et familiales. Dans les établissements pour femmes, une plus grande proportion de délinquantes impliquées dans un incident avec recours à la force ont manifesté des besoins modérés ou élevés dans les domaines des fréquentations, des attitudes et du fonctionnement dans la collectivité par rapport au groupe témoin. Dans les établissements pour hommes et pour femmes, on a également constaté que les délinquants impliqués dans un incident avec recours à la force avaient des besoins de traitement plus importants en ce qui concerne la gravité de la toxicomanie.

D'autres différences ont été constatées entre les groupes en ce qui concerne les indicateurs de besoins dynamiques en particulier, les délinquants du groupe impliqué dans des incidents avec recours à la force étant plus susceptibles de manifester des besoins en matière d'attitudes criminelles générales (par exemple, attitude négative à l'égard de la justice pénale et du système correctionnel), des attitudes en matière de violence (par exemple, attitudes favorables à la violence instrumentale ou axée sur un but), d'agressivité générale (par exemple, épisodes fréquents d'agressivité) et de résolution de problèmes (par exemple, des idées étroites et rigides). Ces résultats cadrent avec les recherches antérieures, qui ont établi un lien entre les déficits de maîtrise de soi et de contrôle des impulsions d'une part et les actes criminels d'autre part (Bonta et Andrews, 2016; Longshore, 1998; Moffitt et coll., 2011). En particulier, le comportement criminel est associé à une difficulté à inhiber les réactions inadéquates (Chen et coll., 2005; Chen et coll., 2008). Il est important de noter que les comportements agressifs ou violents impulsifs sont attribuables en partie à des différences dans la structure et la fonction du cortex préfrontal du cerveau (Bufkin et Luttrell, 2005; Yang et Raine, 2009). Lorsque les délinquants doivent faire des choix entre un ou plusieurs comportements différents, certains comportements peuvent

découler de réflexes et d'automatismes, mais sont aussi associés à des résultats négatifs (Amlung et coll., 2018). Ces déficits sous-jacents dans la maîtrise de soi et le contrôle des impulsions peuvent contribuer à l'adoption de comportements perturbateurs par les délinquants (Amlung et coll., 2018).

Au-delà des caractéristiques de profil examinées, les délinquants impliqués dans des incidents avec recours à la force ont montré des différences dans leur comportement en établissement avant l'incident. Dans les établissements pour hommes comme pour femmes, les délinquants impliqués dans un incident avec recours à la force étaient plus susceptibles d'avoir été impliqués dans des incidents antérieurs et des incidents avec recours à la force, ou bien accusés d'infractions disciplinaires mineures ou graves. Dans les établissements pour hommes, une fois d'autres facteurs pertinents pris en compte (p. ex. la CSD, la région, le rôle du délinquant et les besoins en santé mentale), les délinquants impliqués dans un incident avec recours à la force étaient 1,77 fois plus susceptibles d'avoir déjà été déclarés coupables d'une infraction disciplinaire et 2,18 fois plus susceptibles d'avoir déjà été instigateurs d'un incident. Dans les établissements pour femmes, une fois les mêmes facteurs pertinents pris en compte, les délinquantes impliquées dans un incident ayant comporté le recours à la force étaient 2,07 fois plus susceptibles d'avoir déjà été déclarées coupables d'une infraction disciplinaire et 3,07 fois plus susceptibles d'avoir déjà été instigatrices d'un incident. Ces résultats concordent avec des recherches antérieures, menées dans des contextes policiers, qui montrent que les personnes ayant déjà eu des contacts avec la police sont plus susceptibles de faire l'objet d'un recours à la force (Hyland et coll., 2015).

D'autres indicateurs de l'expérience en établissement ont été examinés, tels que les griefs et la participation à des interventions prosociales. Avant l'incident sélectionné, les délinquants impliqués dans un incident avec recours à la force étaient plus susceptibles d'avoir déjà déposé des griefs, et cela en plus grand nombre que les groupes témoins, avec des différences notables dans les domaines de la sécurité, des conditions/routine et des problèmes d'interactions. Il n'est pas clair si ces résultats sont plus révélateurs d'un comportement inadéquat en établissement (par exemple, des plaintes injustifiées pour créer un fardeau administratif) ou d'un traitement par le personnel qui ne soit pas équitable ou s'avère non conforme à la loi ou aux politiques.

En général, les délinquants impliqués dans un incident avec recours à la force ont éprouvé plus de difficultés à mener à bien les interventions prosociales. Les délinquants des

établissements pour hommes qui ont été impliqués dans un incident avec recours à la force étaient plus susceptibles d'être affectés à des programmes correctionnels, mais aucune différence ne ressort quant à l'achèvement des programmes. En outre, le groupe avec recours à la force était plus susceptible que le groupe témoin d'être affecté à des programmes correctionnels d'intensité élevée, mais moins susceptible de les achever. Des tendances similaires se dégagent pour les programmes de formation, le groupe avec recours à la force étant plus susceptible d'être affecté à des programmes de formation, mais moins susceptible de les achever. Cependant, les délinquants impliqués dans des incidents avec recours à la force étaient plus susceptibles d'être affectés à des programmes d'emploi et de les achever que ceux du groupe témoin. Il y avait très peu de différences significatives dans les interventions prosociales observées pour les délinquantes dans les établissements pour femmes, bien que les délinquantes impliquées dans un incident avec recours à la force fussent moins susceptibles d'achever des programmes correctionnels en général et davantage d'être affectées à des programmes de formation. Il est intéressant de noter que les délinquants impliqués dans un incident avec recours à la force étaient plus susceptibles d'avoir reçu des visites avant l'incident dans les établissements pour hommes, mais moins dans les établissements pour femmes.

À des fins de comparaison, des analyses descriptives ont également été fournies par groupe ethnoculturel. Dans tous les groupes ethnoculturels, les délinquants impliqués dans un incident avec recours à la force affichent un profil plus complexe et davantage de comportements inadéquats en établissement que ceux impliqués dans un incident sans recours à la force. Toutefois, des différences ressortent dans les caractéristiques du recours à la force en fonction du groupe ethnoculturel. Par exemple, les agents inflammatoires ont été utilisés plus souvent lors d'incidents impliquant des délinquants noirs et autochtones que des délinquants blancs. L'utilisation de trois options de recours à la force ou plus était plus fréquente dans les incidents impliquant des délinquants noirs que blancs ou autochtones. Le recours à la force planifié et l'utilisation de l'EIU étaient légèrement plus prononcés dans les incidents impliquant des délinquants noirs. Ces résultats s'appuient sur l'enquête du BEC en fournissant davantage de contexte sur la manière dont le recours à la force peut être différent en fonction du groupe ethnoculturel<sup>28</sup>. Il convient de noter que les délinquants autochtones du groupe témoin dans les

---

<sup>28</sup> Alors que le BEC a utilisé les catégories PANDC (Noirs, Autochtones et personnes de couleur) dans son enquête, la présente étude emploie les catégories de race actuellement utilisées par le SCC afin de rendre compte plus

établissements pour hommes étaient plus susceptibles de participer à l’initiative des Sentiers autochtones et de faire l’objet d’évaluations des progrès par un Aîné, ce qui porte à croire que la participation à des interventions adaptées à la culture puisse servir de facteur de protection.

On a aussi trouvé pertinent d’examiner s’il y avait des différences dans le profil ou le comportement en établissement des délinquants impliqués selon que le recours à la force eût été jugé nécessaire et proportionné ou non. Le principe du recours à la force nécessaire et proportionné est l’un des cinq principes directeurs du MEI, qui guide le personnel vers les interventions les plus raisonnables lorsqu’il faut prévenir des incidents liés à la sécurité et à la santé, les régler et/ou y intervenir. La présente analyse révèle très peu de différences significatives entre les groupes en ce qui concerne le profil ou l’expérience en établissement, mais davantage en fonction des caractéristiques de l’incident et du recours à la force. En particulier, les recours à la force considérés comme nécessaires et proportionnés ont souvent été spontanés et en réponse à des incidents d’agression. Une plus grande proportion des recours à la force jugés nécessaires et proportionnés supposait également l’utilisation d’agents chimiques, d’artifices de diversion, d’armes à feu, de boucliers et/ou d’autres armes intermédiaires lors de l’incident. En revanche, les recours à la force jugés non nécessaires et/ou disproportionnés étaient plus susceptibles d’impliquer des incidents liés au comportement, d’avoir été planifiés, et d’impliquer des types de force tels que le contrôle physique, les dispositifs de contrainte et/ou les matraques. Les constatations relatives au type de préparation sont intéressantes étant donné qu’une évaluation récente a révélé une augmentation des recours planifiés à la force et une diminution des recours spontanés à la force depuis l’arrivée du MEI (SCC, 2021). Ces résultats semblent indiquer que le personnel est efficace dans le choix d’une intervention appropriée lorsque le recours à la force est spontané, mais moins quand il est planifié. Ce seraient autant de points à cibler dans les politiques et la pratique afin de garantir que la force soit réservée aux circonstances où elle est nécessaire, et le degré de force utilisé, proportionnel à la situation.

### **Limites et orientations futures**

Les incidents avec recours à la force dans les établissements correctionnels restent un thème insuffisamment exploré par la recherche, bien que les conclusions de la présente étude fournissent des preuves des facteurs individuels qui peuvent avoir une incidence sur le recours à

---

précisément de la diversité entre les groupes.

la force. Cependant, il n'est pas possible de conclure formellement que le profil de certains délinquants (par exemple, risque et besoin plus élevés, engagement plus faible) leur fasse courir un risque accru d'être impliqués dans des incidents susceptibles de comporter un recours à la force, ni que le recours à la force soit plus susceptible de se produire en raison de leur profil. En raison de sa conception rétrospective et du fait qu'elle s'appuie sur des données existantes, la présente étude a également dû se limiter à l'examen des facteurs individuels. Elle n'a pas permis de saisir les facteurs au niveau de l'agent correctionnel ni au niveau de l'environnement qui pouvaient avoir une incidence sur le recours à la force. Toutefois, la recherche antérieure au niveau des agents et des facteurs situationnels dans le contexte policier indique que de tels facteurs peuvent effectivement influencer la décision de recourir à la force pour gérer et résoudre les incidents. En réalité, les recours à la force expriment probablement une interaction complexe de facteurs aux niveaux de la personne ciblée, de l'agent et de la situation. Les recherches ultérieures pourraient comprendre un examen plus exhaustif des facteurs qui influencent le recours à la force et aller au-delà des facteurs individuels (la personne ciblée) pour inclure les facteurs liés à l'agent et à la situation.

Beaucoup d'obstacles et de problèmes méthodologiques se posent à la recherche sur le recours à la force en général, et la présente étude n'y a pas échappé. Bien que l'on se soit efforcé de créer des groupes témoins les plus semblables possible à l'échantillon de délinquants impliqués dans un incident avec recours à la force, les limites des appariements possibles ont entraîné certains déséquilibres entre les groupes. En particulier, le groupe des délinquants impliqués dans un incident avec recours à la force comptait plus de délinquants dont l'incident sélectionné pour l'étude était lié à une agression, ainsi qu'une plus grande proportion de délinquants au niveau de sécurité maximal. Ces déséquilibres ont été contrôlés statistiquement dans la mesure du possible, mais il est important de souligner que le processus d'appariement n'a pas permis de former des groupes identiques. En outre, le Système de gestion des délinquant(e)s du SCC est une base de données administrative qui n'a pas été conçue à des fins de recherche. L'étude s'est basée sur les indicateurs quantitatifs disponibles concernant le profil, l'expérience en établissement, les incidents et les recours à la force, ce qui ne rend pas compte du processus ni de la complexité de la réponse et de la résolution des incidents en établissement. Une recherche qualitative ou à méthodes mixtes pourrait permettre à l'avenir un examen plus global du recours à la force et une prise en compte du déroulement des incidents comportant un recours à la force.

Afin de comparer les recours à la force jugés nécessaires et proportionnés à ceux qui ne l'étaient pas, des catégories ont été créées sur la base d'examens effectués à tous les niveaux. Le système d'examen rend compte de l'évaluation globale du recours à la force pour tous les délinquants impliqués dans un incident, et non pas de la force utilisée individuellement contre chaque délinquant. Ainsi, il se peut que ce ne soit pas la force utilisée contre tous les délinquants dans l'incident qui était non nécessaire ou disproportionnée, mais uniquement la force utilisée contre tel délinquant ou bien telle option de recours à la force. En outre, il est possible que les biais des évaluateurs au niveau de l'établissement ou aux niveaux régional et/ou national aient eu une incidence sur ces regroupements. Afin de limiter le plus possible le risque de partialité des examinateurs, les cas de la présente étude ont été classés dans le groupe « recours à la force non nécessaire ou disproportionné » dès lors qu'il y avait un constat en ce sens à n'importe quel niveau. Il est important de noter que la présente étude ne portait directement sur les préjugés ni le racisme systémique, car cela n'est pas possible avec les données administratives disponibles. En réalité, le racisme est présent à plusieurs niveaux, notamment aux niveaux individuel et systémique. Il est admis que des préjugés conscients et inconscients peuvent se glisser dans toutes les variables examinées concernant le profil et l'expérience en établissement ainsi qu'à tous les stades avant, pendant et après un incident, et qu'ils peuvent se refléter dans les données examinées.

## **Conclusions**

Les résultats de la présente étude fournissent un contexte important à l'enquête du BEC concernant la surreprésentation des Autochtones et des Noirs dans les incidents avec recours à la force. L'objectif n'était pas de contester ou de reproduire ces résultats, mais plutôt de fournir une information contextuelle concernant le profil et l'expérience en établissement des délinquants impliqués dans des incidents avec recours à la force. Par rapport à des délinquants similaires impliqués dans des incidents sans recours à la force, ces derniers manifestaient des besoins uniques et plus complexes ainsi qu'un comportement en établissement plus problématique avant l'incident à l'étude. Bien que la myriade de problèmes interconnectés nécessite en soi des soutiens et des interventions ciblés (p. ex. antécédents criminels, atténuation des risques et des besoins, toxicomanie, interventions liées aux besoins de santé mentale), la nature multidimensionnelle des délinquants impliqués dans des cas de recours à la force donne à penser qu'une approche holistique et intégrée est nécessaire. Les résultats de la présente étude peuvent



servir de base à l'élaboration d'une approche fondée sur des données probantes pour réduire la surreprésentation des groupes exposés au recours à la force, en veillant à ce que la force ne soit utilisée qu'en cas de nécessité et de manière proportionnelle aux circonstances.

## Bibliographie

- Alpert, G. P. et MacDonald, J. M. (2001). Police use of force: An analysis of organizational characteristics. *Justice Quarterly*, 18(2), 393-409.  
<https://doi.org/10.1080/07418820100094951>
- Amlung, M., Vedelago, L., Morris, V., Petker, T., Balodis, I., McLachlan, K., Mamak, M., Moulden, H., Chaimowitz, G. et MacKillop, J. (2018). *Revue systématique de la mise en application des avancées technologiques dans l'évaluation et le traitement des toxicomanies dans les services correctionnels* (Rapport de recherche R-421). Ottawa : Service correctionnel du Canada.
- Bazley, T., Lersch, K. et Mieczkowski, T. (2007). Officer force versus suspect resistance: A gendered analysis of patrol officers in an urban police department. *Journal of Criminal Justice*, 35, 183-192. <https://doi.org/10.1016/j.jcrimjus.2007.01.005>
- Bonta, J. et Andrews, D. A. (2016). *The psychology of criminal conduct*. Routledge (6<sup>e</sup> éd.), Cincinnati : Anderson Publishing Co.
- Bufkin, J. L. et Luttrell, V. R. (2005). Neuroimaging studies of aggressive and violent behaviour. *Trauma, Violence, & Abuse*, 6(2), 176–191.  
<https://doi.org/10.1177/1524838005275089>
- Chen, C.-Y., Tien, Y.-M., Juan, C.-H., Tzeng, O. J. L. et Hung, D. L. (2005). Neural correlates of impulsive-violent behaviour: An event-related potential study. *NeuroReport*, 16(11), 1213–1216. <https://doi.org/10.1097/00001756-200508010-00016>
- Chen, C. Y., Muggleton, N. G., Juan, C. H., Tzeng, O. J. L. et Hung, D. L. (2008). Time pressure leads to inhibitory control deficits in impulsive violent offenders. *Behavioural Brain Research*, 187(2), 483–488. <https://doi.org/10.1016/j.bbr.2007.10.011>
- Service correctionnel du Canada. (2018a). *Directive du commissaire n° 567 : Gestion des incidents*. Ottawa : Auteur.
- Service correctionnel du Canada. (2018b). *Directive du commissaire 567-1 : Recours à la force*. Ottawa : Auteur.
- Service correctionnel du Canada. (2021). *Évaluation du Modèle d'engagement et d'intervention du Service correctionnel du Canada*. Ottawa : Auteur.
- Crawford, C. et Burns, R. (1998). Predictors of the police use of force: The application of continuum perspective in Phoenix. *Police Quarterly*, 1(4), 41-64.
- Edwards, F., Lee, H. et Esposito, M. (2019). Risk of being killed by police use of force in the United States by age, race-ethnicity, and sex. *PNAS*, 116(34), 16793–16798.  
<https://doi.org/10.1073/pnas.1821204116>

- Foster, L. et Jacobs, L. (2022). Examen externe : La collecte de données fondées sur la race, dans les Rapports d'emploi de la force (REF), du Service de police d'Ottawa, 2020. *Rapports et publications*. <https://www.ottawapolice.ca/en/who-we-are/resources/Documents/Reports-and-Publications/2020-Use-of-Force-Independent-Report-F.pdf>
- Garner, J. H., Maxwell, C.D. et Heraux, C.G. (2002). Characteristics associated with the prevalence and severity of force used by the police. *Justice Quarterly*, 19(4), 705-746. <https://doi.org/10.1080/07418820200095401>
- Goff, P. A., Lloyd, T., Geller, A., Raphael, S., et Glaser, J. (2016). The science of justice: Race, arrests, and police use of force. *Center for Policing Equality*.
- Griffin, M. (2002). The influence of professional orientation on detention officers' attitudes toward the use of force. *Criminal Justice and Behaviour*, 29(3), 250-277. <https://doi.org/10.1177/0093854802029003002>
- Helsby, J., Carton, S., Joseph, K., Mahmud, A., Park, Y., Navarrete, A., Ackermann, K., Walsh, J., Haynes, L., Cody, C., Patterson, M. E. et Ghani, R. (2018). Early intervention systems: Predicting adverse interactions between police and the public. *Criminal Justice Policy Review*, 29(2), 190-209. <https://doi.org/10.1177/0887403417695380>
- Hickman, M. J., Atherley, L. T., Lowery, P. G. et Alpert, G. P. (2015). Reliability of the force factor method in police use-of-force research. *Police Quarterly*, 18(4), 368-396. <https://doi.org/10.1177/1098611115586175>
- Hickman, M. J., Piquero, A. R. et Garner, J. H. (2008). Toward national estimate of police use of nonlethal force. *Criminology and Public Policy*, 7(4), 563-604.
- Hyland, S., Langton L. et Davis, E. (2015). Police use of nonfatal force, 2002-11. *Bureau of Justice Statistics*. <https://www.publicsafety.gc.ca/lbrr/archives/cnmcs-plcng/cn36340-eng.pdf>
- Motley, R. et Joe, S. (2018). Police use of force by ethnicity, sex, and socioeconomic class. *Journal of the Society for Social Work and Research*, 9(1), 49-67. <https://doi.org/10.1086/696355>
- Kahn, K. B., Steele, J. S., McMahon, J. M. et Stewart, G. (2017). How suspect race affects police use of force in an interaction over time. *Law and Human Behaviour*, 41(2), 117-126. <https://doi.org/10.1037/lhb0000218>
- Kesic, D., Thomas, S. et Ogloff, J. (2013). Use of nonfatal force on and by persons with apparent mental disorder in encounters with the police. *Criminal Justice and Behaviour*, 40, 321-337. <https://doi.org/10.1177/0093854812474425>
- Lawton, B. (2007). Levels of nonlethal force: An examination of individual, situational, and contextual factors. *Journal of Research in Crime*, 44(2), 163-184. <https://doi.org/10.1177/0022427806297738>

- Longshore, D. (1998). Self-control and criminal Opportunity: A prospective test of the general theory of crime. *Social Problems*, 45, 102–113.
- Moffitt, T. E., Arseneault, L., Belsky, D., Dickson, N., Hancox, R. J., Harrington, H., Houts, R., Poulton, R., Roberts, B., Ross, S., Sears, M., Thomson, M. et Caspi, A. (2011). A gradient of childhood self-control predicts health, wealth, and public safety. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 108(7), 2693–2698.  
<https://doi.org/10.1073/pnas.1010076108>
- Paoline, E., Gau, J. et Terrill, W. (2018). Race and the police use of force encounter in the United States. *British Journal of Criminology*, 58, 54-74.  
<https://doi.org/10.1093/bjc/azw089>
- Paoline, E. et Terrill, W. (2004). Women police officers and the use of coercion. *Women & Criminal Justice*, 15(3-4), 97-119. [https://doi.org/10.1300/J012v15n03\\_05](https://doi.org/10.1300/J012v15n03_05)
- Paoline, E. et Terrill, W. (2007). Police education, experience, and the use of force. *Criminal Justice and Behaviour*, 34(2), 179-196. <https://doi.org/10.1177/0093854806290239>
- Phillips, T. et Smith, P. (2000). Police violence occasioning citizen complaint: An empirical analysis of time-space dynamics. *British Journal of Criminology*, 40, 480-496.  
<https://doi.org/10.1093/bjc/40.3.480>
- Rosler, M. T. et Terrill, W. (2017). Mental illness, police use of force, and citizen injury. *Police Quarterly*, 20(2), 189-212.  
<https://doi.org/10.1177/1098611116681480>
- Terrill, W., et Mastrofski, S. D. (2002). Situational and officer-based determinants of police coercion. *Justice Quarterly*, 19(2), 215-248. <https://doi.org/10.1080/07418820200095221>
- Terrill, W. et Reisig, M. D. (2003). Neighborhood context and police use of force. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 40(3), 291-321.  
<https://doi.org/10.1177/0022427803253800>
- Bureau de l'enquêteur correctionnel. (2021). *Rapport annuel 2020-2021*.  
<https://www.oci-bec.gc.ca/cnt/rpt/annrpt/annrpt20202021-fra.aspx>
- Toronto Police Service. (2022). Race & identity based data collection strategy: Understanding use of force & strip searches in 2020. *Detailed Report*.  
[https://www.tps.ca/media/filer\\_public/93/04/93040d36-3c23-494c-b88b-d60e3655e88b/98ccfdad-fe36-4ea5-a54c-d610a1c5a5a1.pdf](https://www.tps.ca/media/filer_public/93/04/93040d36-3c23-494c-b88b-d60e3655e88b/98ccfdad-fe36-4ea5-a54c-d610a1c5a5a1.pdf)
- Varrette, S., et Archambault, K. (2011). *Examen du recours à la force dans trois types d'établissements correctionnels* (R-236). Ottawa : SCC.
- Wortely, S., Laniyonu, A. et Laming, E. (2020). Use of force by the Toronto police service – Final report. *Commission ontarienne des droits de la personne*.  
<https://www.ohrc.on.ca/sites/default/files/Use%20of%20force%20by%20the%20Toronto%20Police%20Service%20Final%20report.pdf>

Yang, Y. et Raine, A. (2009). Prefrontal structural and functional brain imaging findings in antisocial, violent, and psychopathic individuals: A meta-analysis. *Psychiatry Research: Neuroimaging*, 174(2), 81–88. <https://doi.org/10.1016/J.PSCYCHRESNS.2009.03.012>

## Annexe A : Groupes ethnoculturels et options d'auto-identification des délinquants

Groupe ethnoculturel	Options d'auto-identification de la race des délinquants dans le SGD
Asiatiques	Arabes; Arabes/Asiatiques occidentaux; personnes originaires de l'Asie du Sud, de l'Asie occidentale, de l'Extrême-Orient, de l'Asie du Sud-Est et d'Indonésie; Chinois; Philippins, Japonais; Coréens.
Noirs	Noirs, Caraïbes, Africains subsahariens
Blancs	Blancs, Îles britanniques, Français, Européens de l'Est, Européens du Nord, Européens du Sud, Européens de l'Ouest
Hispaniques	Hispaniques, Latino-Américains
Autochtones	Premières Nations, Inuits, Métis, Innus
Multiracial/biracial	Multiracial/multiethnique
Autre/inconnu	Océanie, ne peut préciser, autre, inconnu, aucune race répertoriée

*Nota* : SGD = Système de gestion des délinquant(e)s

## Annexe B : Sous-analyses par groupe ethnoculturel pour les établissements pour hommes

Tableau B1. Profil des délinquants, par groupe ethnoculturel

Indicateur	Pourcentage (n) de délinquants											
	Asiatiques		Noirs		Blancs		Hispaniques		Autochtones		Multi/biraciaux	
	Avec RF (N = 193)	Sans RF (N = 207)	Avec RF (N = 611)	Sans RF (N = 593)	Avec RF (N = 1 676)	Sans RF (N = 1 678)	Avec RF (N = 39)	Sans RF (N = 46)	Avec RF (N = 1 623)	Sans RF (N = 1 591)	Avec RF (N = 58)	Sans RF (N = 52)
Type d'incident												
<i>Agression</i>	46 (90)	34 (71)	43 (268)	25 (151)	44 (770)	32 (563)	50 (20)	32 (15)	59 (1033)	35 (604)	49 (29)	19 (10)
<i>Comportemental</i>	37 (72)	27 (56)	37 (230)	37 (220)	42 (735)	24 (423)	33 (13)	30 (14)	31 (540)	38 (658)	41 (24)	50 (27)
<i>Objets interdits et non autorisés</i>	10 (19)	29 (62)	14 (85)	31 (183)	6 (107)	29 (505)	13 (5)	23 (11)	5 (81)	16 (273)	† (†)	22 (12)
<i>Automutilation</i>	4 (7)	3 (6)	2 (10)	2 (11)	5 (88)	5 (85)	† (†)	† (†)	4 (74)	5 (82)	† (†)	0 (0)
<i>Divers</i>	3 (5)	4 (9)	2 (12)	4 (21)	2 (33)	6 (104)	† (†)	† (†)	1 (13)	3 (47)	† (†)	† (†)
<i>Fouilles</i>	† (†)	0 (0)	2 (10)	† (†)	0,3 (6)	0,3 (6)	0 (0)	† (†)	† (†)	† (†)	0 (0)	0 (0)
<i>Infractions contre les biens</i>	† (†)	† (†)	† (†)	† (†)	† (†)	1 (25)	0 (0)	0 (0)	1 (11)	1 (25)	† (†)	† (†)
<i>Médical/Santé</i>	0 (0)	0 (0)	† (†)	† (†)	0,3 (6)	1 (9)	0 (0)	† (†)	† (†)	1 (14)	0 (0)	0 (0)
<i>Décès</i>	0 (0)	† (†)	† (†)	1 (5)	† (†)	2 (39)	0 (0)	† (†)	† (†)	1 (24)	0 (0)	0 (0)
<i>Tentative d'évasion/IEL</i>	0 (0)	0 (0)	0 (0)	† (†)	† (†)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	† (†)	† (†)	0 (0)	0 (0)
Âge												
<i>18-29 ans</i>	45 (86)	36 (74)	52 (319)	41 (245)	31 (521)	22 (363)	44 (17)	37 (17)	46 (745)	31 (498)	60 (35)	44 (23)
<i>30-39 ans</i>	39 (75)	40 (82)	37 (223)	35 (210)	38 (640)	33 (552)	41 (16)	43 (20)	37 (598)	37 (592)	29 (17)	33 (17)
<i>40-49 ans</i>	10 (19)	15 (31)	9 (55)	15 (87)	19 (312)	23 (378)	† (†)	13 (6)	12 (190)	18 (281)	† (†)	17 (9)
<i>50-59 ans</i>	5 (10)	6 (13)	2 (11)	6 (35)	9 (153)	14 (238)	† (†)	† (†)	5 (73)	10 (163)	† (†)	† (†)

Indicateur	Pourcentage (n) de délinquants											
	Asiatiques		Noirs		Blancs		Hispaniques		Autochtones		Multi/biraciaux	
	Avec RF (N = 193)	Sans RF (N = 207)	Avec RF (N = 611)	Sans RF (N = 593)	Avec RF (N = 1 676)	Sans RF (N = 1 678)	Avec RF (N = 39)	Sans RF (N = 46)	Avec RF (N = 1 623)	Sans RF (N = 1 591)	Avec RF (N = 58)	Sans RF (N = 52)
<i>60 ans et plus</i>	† (†)	3 (7)	† (†)	3 (16)	3 (50)	9 (147)	0 (0)	† (†)	1 (17)	4 (57)	0 (0)	† (†)
État matrimonial												
<i>Célibataire</i>	40 (77)	42 (87)	36 (219)	34 (202)	56 (934)	53 (896)	49 (19)	39 (18)	58 (941)	55 (880)	50 (29)	33 (17)
<i>Conjoint de fait/marié</i>	31 (59)	26 (53)	34 (205)	33 (193)	29 (478)	27 (449)	31 (12)	28 (13)	29 (478)	29 (461)	22 (13)	33 (17)
<i>Divorcé(e)/veuf(ve)/séparé(e)</i>	5 (10)	3 (7)	† (†)	2 (12)	4 (65)	7 (112)	0 (0)	† (†)	2 (32)	3 (49)	0 (0)	† (†)
<i>Non précisé</i>	24 (47)	29 (60)	30 (184)	31 (186)	12 (199)	13 (221)	21 (8)	30 (14)	11 (172)	13 (201)	28 (16)	31 (16)
Infraction avec violence	73 (141)	63 (130)	78 (473)	67 (397)	75 (1 246)	67 (1 117)	82 (32)	69 (31)	84 (1 351)	76 (1 197)	78 (45)	67 (34)
Type d'infraction												
<i>Liée à la drogue</i>	19 (36)	27 (55)	13 (78)	21 (125)	12 (199)	17 (286)	15 (6)	15 (7)	5 (79)	9 (146)	14 (8)	19 (10)
<i>Voies de fait</i>	12 (23)	8 (16)	19 (117)	13 (78)	18 (295)	12 (204)	† (†)	17 (8)	26 (418)	18 (281)	31 (18)	12 (6)
<i>Vol qualifié</i>	11 (22)	11 (22)	12 (76)	14 (83)	22 (365)	13 (215)	15 (6)	20 (9)	20 (327)	14 (221)	14 (8)	19 (10)
<i>Autre infraction sans violence</i>	5 (10)	8 (17)	8 (49)	9 (54)	5 (90)	6 (95)	† (†)	13 (6)	5 (86)	7 (111)	† (†)	† (†)
<i>Autres infractions avec violence</i>	8 (16)	7 (15)	7 (40)	6 (37)	9 (149)	9 (142)	† (†)	† (†)	7 (116)	8 (129)	† (†)	† (†)
<i>Infraction contre des biens</i>	3 (5)	2 (5)	1 (6)	2 (11)	7 (119)	10 (159)	0 (0)	0 (0)	5 (83)	7 (117)	† (†)	† (†)
<i>Homicide</i>	40 (77)	23 (48)	31 (191)	23 (136)	20 (334)	21 (342)	39 (15)	17 (8)	25 (411)	20 (320)	21 (12)	15 (8)
<i>Sexuelle</i>	† (†)	14 (29)	9 (52)	11 (67)	7 (118)	13 (224)	† (†)	† (†)	6 (98)	16 (258)	9 (5)	14 (7)
Type de peine												
<i>Durée déterminée</i>	75 (145)	80 (165)	75 (456)	84 (500)	84 (1 399)	79 (1 332)	74 (29)	87 (40)	81 (1 315)	84 (1 342)	81 (47)	89 (46)
<i>Durée</i>	25 (48)	20 (42)	25 (155)	16 (93)	17 (277)	21 (346)	26 (10)	13 (6)	19 (308)	16 (249)	19 (11)	12 (6)



Indicateur	Pourcentage (n) de délinquants											
	Asiatiques		Noirs		Blancs		Hispaniques		Autochtones		Multi/biraciaux	
	Avec RF (N = 193)	Sans RF (N = 207)	Avec RF (N = 611)	Sans RF (N = 593)	Avec RF (N = 1 676)	Sans RF (N = 1 678)	Avec RF (N = 39)	Sans RF (N = 46)	Avec RF (N = 1 623)	Sans RF (N = 1 591)	Avec RF (N = 58)	Sans RF (N = 52)
<i>indéterminée</i>												
Nombre de peines												
<i>Une</i>	80 (155)	83 (171)	75 (459)	74 (441)	55 (918)	61 (1 029)	80 (31)	78 (36)	60 (975)	62 (993)	76 (44)	85 (44)
<i>Deux</i>	17 (32)	15 (30)	20 (121)	21 (122)	26 (428)	22 (368)	13 (5)	20 (9)	26 (418)	21 (339)	16 (9)	† (†)
<i>Trois ou plus</i>	3 (6)	3 (6)	5 (31)	5 (30)	20 (330)	17 (281)	† (†)	† (†)	14 (230)	16 (259)	9 (5)	10 (5)
Risque statique												
<i>Faible</i>	† (†)	13 (27)	2 (13)	9 (56)	2 (38)	4 (59)	0 (0)	† (†)	0,3 (5)	2 (28)	† (†)	† (†)
<i>Moyen</i>	31 (59)	38 (78)	25 (151)	29 (170)	21 (347)	29 (491)	26 (10)	33 (15)	19 (307)	29 (465)	22 (13)	37 (19)
<i>Élevé</i>	67 (130)	49 (101)	73 (447)	62 (367)	77 (1 288)	67 (1 123)	74 (29)	61 (28)	81 (1 310)	69 (1 094)	74 (43)	58 (30)
Besoins dynamiques												
<i>Faibles</i>	0 (0)	8 (16)	† (†)	5 (32)	0,3 (5)	1 (18)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	1 (8)	0 (0)	† (†)
<i>Moyens</i>	21 (41)	34 (70)	19 (114)	26 (154)	10 (168)	18 (300)	13 (5)	35 (16)	4 (66)	14 (215)	22 (13)	37 (19)
<i>Élevés</i>	79 (152)	58 (120)	81 (494)	69 (407)	90 (1 500)	81 (1 355)	87 (34)	65 (30)	96 (1 556)	86 (1 364)	78 (45)	62 (32)
Potential de réinsertion sociale												
<i>Faible</i>	54 (105)	35 (72)	66 (400)	45 (265)	68 (1 143)	53 (888)	62 (24)	35 (16)	84 (1 361)	65 (1 023)	64 (37)	39 (20)
<i>Moyen</i>	34 (65)	39 (81)	30 (183)	40 (234)	27 (453)	36 (608)	33 (13)	50 (23)	15 (249)	30 (482)	35 (20)	42 (22)
<i>Élevé</i>	12 (23)	26 (53)	5 (28)	16 (94)	5 (77)	11 (176)	† (†)	15 (7)	1 (12)	5 (82)	† (†)	19 (10)
Indice du risque criminel												
<i>Faible</i>	48 (91)	68 (137)	36 (214)	48 (277)	22 (357)	36 (577)	41 (16)	50 (23)	15 (245)	24 (370)	33 (19)	50 (25)
<i>Modéré</i>	36 (68)	22 (44)	38 (227)	33 (191)	34 (557)	38 (604)	41 (16)	33 (15)	33 (528)	38 (578)	29 (17)	30 (15)
<i>Élevé</i>	16 (31)	10 (21)	27 (160)	18 (104)	44 (703)	26 (406)	18 (7)	17 (8)	52 (824)	38 (583)	38 (22)	20 (10)
Appartenance à un	9 (18)	4 (9)	7 (44)	4 (26)	4 (63)	1 (23)	13 (5)	† (†)	15 (249)	8 (125)	9 (5)	† (†)

Indicateur	Pourcentage (n) de délinquants											
	Asiatiques		Noirs		Blancs		Hispaniques		Autochtones		Multi/biraciaux	
	Avec RF (N = 193)	Sans RF (N = 207)	Avec RF (N = 611)	Sans RF (N = 593)	Avec RF (N = 1 676)	Sans RF (N = 1 678)	Avec RF (N = 39)	Sans RF (N = 46)	Avec RF (N = 1 623)	Sans RF (N = 1 591)	Avec RF (N = 58)	Sans RF (N = 52)
GMS												
Motivation												
<i>Faible</i>	25 (49)	14 (29)	27 (164)	19 (113)	26 (426)	18 (303)	18 (7)	† (†)	21 (342)	15 (236)	345 (20)	14 (7)
<i>Moyenne</i>	71 (136)	71 (146)	72 (437)	71 (423)	69 (1 160)	73 (1 227)	82 (32)	80 (37)	77 (1 248)	78 (1 241)	66 (38)	64 (33)
<i>Élevée</i>	4 (8)	15 (31)	2 (10)	10 (57)	5 (87)	9 (142)	0 (0)	11 (5)	2 (32)	7 (110)	0 (0)	23 (12)
Responsabilisation												
<i>Faible</i>	38 (73)	29 (60)	44 (266)	33 (197)	32 (529)	27 (449)	31 (12)	15 (7)	29 (469)	23 (366)	43 (25)	21 (11)
<i>Moyenne</i>	59 (113)	59 (122)	54 (332)	60 (355)	64 (1 070)	66 (1 091)	67 (26)	80 (37)	69 (1 110)	71 (1 116)	55 (32)	75 (39)
<i>Élevée</i>	4 (7)	12 (24)	2 (12)	6 (37)	4 (68)	8 (124)	† (†)	† (†)	3 (40)	6 (98)	† (†)	† (†)
Réceptivité	16 (31)	17 (35)	16 (95)	12 (70)	26 (426)	20 (340)	13 (5)	20 (9)	36 (582)	31 (495)	26 (15)	15 (8)
Engagement	61 (117)	70 (144)	54 (330)	66 (391)	62 (1 036)	70 (1 164)	67 (26)	83 (38)	66 (1 060)	74 (1 172)	47 (27)	79 (41)
Besoins de l'IDAFD-R												
<i>Fréquentations</i>	86 (159)	69 (137)	89 (520)	79 (437)	80 (1 229)	70 (1 050)	87 (32)	71 (32)	88 (1 349)	77 (1 121)	83 (47)	80 (41)
<i>Attitudes</i>	90 (166)	80 (160)	93 (544)	85 (472)	91 (1 389)	83 (1 246)	92 (34)	78 (35)	89 (1 370)	82 (1 205)	95 (54)	84 (43)
<i>Fonctionnement dans la collectivité</i>	29 (54)	21 (42)	34 (199)	26 (143)	40 (605)	30 (450)	27 (10)	29 (13)	55 (847)	46 (671)	44 (25)	24 (12)
<i>Emploi</i>	68 (125)	50 (100)	78 (456)	61 (339)	69 (1 061)	58 (862)	76 (28)	51 (23)	88 (1 358)	77 (1 132)	70 (40)	65 (33)
<i>Relations matrimoniales et familiales</i>	24 (45)	27 (53)	25 (144)	26 (145)	40 (619)	40 (593)	30 (11)	33 (15)	54 (828)	55 (810)	42 (24)	20 (10)
<i>Vie personnelle et affective</i>	84 (155)	80 (160)	85 (495)	78 (434)	89 (1 370)	86 (1 283)	87 (32)	87 (39)	94 (1 451)	92 (1 348)	91 (52)	80 (41)

Indicateur	Pourcentage (n) de délinquants											
	Asiatiques		Noirs		Blancs		Hispaniques		Autochtones		Multi/biraciaux	
	Avec RF (N = 193)	Sans RF (N = 207)	Avec RF (N = 611)	Sans RF (N = 593)	Avec RF (N = 1 676)	Sans RF (N = 1 678)	Avec RF (N = 39)	Sans RF (N = 46)	Avec RF (N = 1 623)	Sans RF (N = 1 591)	Avec RF (N = 58)	Sans RF (N = 52)
<i>Toxicomanie</i>	56 (103)	42 (84)	36 (212)	40 (219)	84 (1 289)	74 (1 107)	68 (25)	42 (19)	91 (1 406)	89 (1 299)	58 (33)	55 (28)
Gravité de la toxicomanie												
<i>Évaluation terminée</i>	59 (114)	66 (137)	54 (328)	62 (365)	54 (903)	59 (983)	72 (28)	67 (31)	73 (1 186)	68 (1 087)	47 (27)	62 (32)
<i>Intensité élevée</i>	19 (22)	15 (20)	9 (29)	9 (33)	45 (402)	33 (326)	18 (5)	19 (6)	52 (612)	51 (550)	33 (9)	† (†)
<i>Intensité modérée</i>	16 (18)	15 (20)	10 (31)	8 (29)	18 (165)	18 (175)	25 (7)	† (†)	19 (225)	19 (210)	† (†)	19 (6)
<i>Intensité faible</i>	47 (54)	38 (52)	43 (140)	44 (159)	25 (225)	34 (331)	39 (11)	48 (15)	23 (269)	24 (257)	52 (14)	44 (14)
<i>Pas de traitement</i>	18 (20)	33 (45)	39 (128)	40 (144)	12 (111)	15 (151)	18 (5)	26 (8)	7 (80)	6 (70)	† (†)	28 (9)
Échelle des besoins en santé mentale (EBSM)												
<i>Besoin nul ou faible</i>	85 (163)	87 (180)	84 (511)	89 (526)	68 (1 144)	77 (1 296)	77 (30)	85 (39)	70 (1 143)	78 (1 243)	71 (41)	92 (48)
<i>Un certain besoin</i>	9 (17)	7 (14)	9 (56)	8 (46)	17 (286)	14 (242)	21 (8)	† (†)	18 (298)	15 (230)	22 (13)	† (†)
<i>Besoins considérables ou plus grands</i>	7 (13)	6 (13)	7 (44)	4 (21)	15 (246)	8 (140)	† (†)	† (†)	11 (182)	7 (118)	† (†)	† (†)

Nota : RF = recours à la force; IEL = illégalement en liberté; GMS = groupe menaçant la sécurité; IDAFD-R = Instrument de définition et d'analyse des facteurs dynamiques, révisé.

† Information supprimée en raison des fréquences inférieures à 5 dans une catégorie.

Tableau B2. Expérience en établissement des délinquants avant l'incident sélectionné, par groupe ethnoculturel

Indicateur	Pourcentage (n) de délinquants											
	Asiatiques		Noirs		Blancs		Hispaniques		Autochtones		Multi/biraciaux	
	Avec RF (N= 193)	Sans RF (N= 207)	Avec RF (N= 611)	Sans RF (N= 593)	Avec RF (N=1 676)	Sans RF (N= 1 678)	Avec RF (N= 39)	Sans RF (N= 46)	Avec RF (N= 1 623)	Sans RF (N= 1 591)	Avec RF (N= 58)	Sans RF (N= 52)
Tous les incidents	91 (175)	73 (150)	90 (548)	73 (435)	91 (1 523)	74 (1243)	82 (32)	74 (34)	91 (1 469)	77 (1 228)	90 (52)	73 (38)
Tous les recours à la force	50 (97)	12 (24)	62 (379)	14 (82)	52 (868)	14 (227)	56 (22)	† (†)	60 (968)	14 (218)	62 (36)	10 (5)
Sous-types d'incidents												
<i>Agression</i>	59 (113)	32 (67)	64 (391)	34 (200)	55 (923)	30 (510)	59 (23)	30 (14)	70 (1 139)	35 (561)	71 (41)	25 (13)
<i>Objets interdits</i>	69 (134)	54 (111)	69 (421)	50 (299)	72 (1 203)	52 (870)	74 (29)	57 (26)	73 (1 182)	56 (895)	69 (40)	33 (17)
<i>Comportementaux</i>	74 (142)	44 (90)	76 (467)	53 (314)	71 (1 196)	45 (752)	67 (26)	52 (24)	74 (1 202)	52 (823)	71 (41)	48 (25)
<i>Infractions contre des biens</i>	10 (20)	3 (6)	16 (97)	5 (27)	17 (291)	7 (119)	† (†)	† (†)	21 (337)	9 (141)	31 (18)	† (†)
<i>Automutilation</i>	12 (23)	3 (7)	10 (63)	4 (22)	23 (390)	10 (169)	† (†)	† (†)	23 (366)	10 (156)	16 (9)	† (†)
<i>Mort/évasion</i>	3 (6)	† (†)	3 (17)	2 (9)	12 (198)	7 (120)	† (†)	† (†)	15 (238)	10 (155)	† (†)	† (†)
<i>Divers</i>	45 (86)	28 (58)	42 (254)	30 (175)	45 (753)	32 (537)	33 (13)	30 (14)	39 (629)	28 (443)	36 (21)	27 (14)
Accusations d'infractions disciplinaires	81 (156)	62 (128)	82 (500)	68 (400)	83 (1384)	67 (1 127)	80 (31)	65 (30)	82 (1 333)	69 (1 090)	74 (43)	56 (30)
<i>Mineures</i>	69 (134)	53 (109)	71 (434)	56 (329)	73 (1 221)	57 (950)	72 (28)	50 (23)	71 (1 155)	57 (914)	60 (35)	44 (23)
<i>Graves</i>	60 (116)	39 (80)	65 (398)	47 (278)	67 (1 116)	47 (783)	74 (29)	44 (20)	70 (1 141)	48 (763)	64 (37)	35 (18)
Tous les griefs	74 (143)	56 (116)	68 (418)	56 (333)	77 (1 289)	67 (1 131)	85 (33)	57 (26)	71 (1 150)	60 (958)	64 (37)	56 (29)
<i>Gestion de cas</i>	14 (26)	9 (19)	13 (82)	10 (60)	16 (264)	12 (201)	13 (5)	† (†)	13 (207)	10 (151)	10 (6)	† (†)
<i>Conditions/routine</i>	55 (107)	43 (89)	48 (292)	42 (250)	63 (1050)	53 (887)	62 (24)	37 (17)	54 (872)	44 (700)	45 (26)	39 (20)
<i>Questions de santé</i>	23 (45)	15 (31)	19 (114)	12 (73)	36 (596)	26 (439)	31 (12)	13 (6)	27 (436)	20 (325)	19 (11)	15 (8)
<i>Problèmes d'interactions</i>	34 (65)	22 (45)	39 (239)	30 (175)	41 (688)	30 (499)	49 (19)	20 (9)	38 (616)	29 (455)	31 (18)	12 (6)
<i>Autres sujets</i>	13 (25)	8 (16)	13 (79)	8 (50)	19 (315)	14 (239)	15 (6)	† (†)	14 (227)	10 (160)	14 (8)	† (†)

Indicateur	Pourcentage (n) de délinquants											
	Asiatiques		Noirs		Blancs		Hispaniques		Autochtones		Multi/biraciaux	
	Avec RF (N= 193)	Sans RF (N= 207)	Avec RF (N= 611)	Sans RF (N= 593)	Avec RF (N=1 676)	Sans RF (N= 1 678)	Avec RF (N= 39)	Sans RF (N= 46)	Avec RF (N= 1 623)	Sans RF (N= 1 591)	Avec RF (N= 58)	Sans RF (N= 52)
<i>Programmes/ rétribution</i>	13 (25)	11 (23)	18 (112)	16 (96)	27 (447)	21 (348)	15 (6)	† (†)	20 (326)	16 (246)	14 (8)	12 (6)
<i>Sécurité</i>	21 (41)	14 (28)	25 (152)	13 (77)	25 (414)	15 (258)	21 (8)	† (†)	19 (309)	11 (169)	17 (10)	† (†)
<i>Transfèrement</i>	19 (37)	10 (21)	18 (107)	12 (71)	15 (256)	10 (174)	21 (8)	17 (8)	13 (215)	8 (129)	9 (5)	† (†)
<i>Visites/loisirs</i>	37 (71)	24 (49)	37 (224)	28 (163)	39 (649)	31 (517)	56 (22)	24 (11)	31 (501)	25 (394)	35 (20)	19 (10)
Toutes les affectations à des programmes	83 (161)	62 (129)	81 (494)	72 (429)	83 (1 392)	79 (1 330)	87 (34)	78 (36)	62 (1 011)	61 (971)	83 (48)	77 (40)
<i>Achèvement de tout programme</i>	89 (143)	84 (108)	88 (435)	91 (390)	88 (1 231)	87 (1 158)	88 (30)	92 (33)	77 (773)	78 (761)	94 (45)	88 (35)
Affectation à un programme d'intensité modérée	53 (103)	42 (86)	41 (250)	46 (271)	37 (615)	45 (754)	51 (20)	50 (23)	25 (402)	30 (472)	41 (24)	50 (26)
<i>Achèvement, intensité modérée</i>	62 (64)	77 (66)	71 (177)	84 (228)	70 (433)	76 (570)	80 (16)	78 (18)	69 (279)	76 (359)	75 (18)	89 (23)
Affectation à un programme d'intensité élevée	20 (39)	11 (22)	21 (131)	22 (130)	37 (617)	31 (515)	31 (12)	13 (6)	28 (446)	23 (363)	33 (19)	19 (10)
<i>Achèvement, intensité élevée</i>	51 (20)	50 (11)	50 (65)	52 (68)	55 (338)	61 (316)	† (†)	† (†)	42 (186)	57 (207)	42 (8)	† (†)
Affectation à un programme de formation	74 (142)	55 (114)	71 (434)	63 (372)	71 (1 182)	62 (1 044)	77 (30)	65 (30)	73 (1 176)	67 (1 064)	72 (42)	58 (30)
<i>Achèvement programme de formation</i>	58 (82)	51 (58)	51 (219)	61 (228)	45 (526)	50 (521)	60 (18)	63 (19)	45 (525)	49 (520)	38 (16)	57 (17)
Affectation à un programme d'emploi	87 (167)	87 (179)	87 (534)	85 (505)	89 (1 485)	87 (1 461)	95 (37)	85 (39)	91 (1 480)	87 (1 391)	91 (53)	89 (46)
<i>Achèvement programme d'emploi</i>	21 (35)	20 (35)	23 (124)	21 (108)	21 (318)	18 (267)	16 (6)	13 (5)	22 (323)	19 (259)	30 (16)	17 (8)
Visites	68 (131)	58 (120)	57 (345)	56 (334)	52 (874)	50 (840)	67 (26)	59 (27)	38 (624)	33 (524)	57 (33)	48 (25)

Nota : RF = Recours à la force. Pour les délinquants autochtones, les analyses se sont limitées aux programmes correctionnels propres aux Autochtones.

† Information supprimée en raison des fréquences inférieures à 5 dans une catégorie.

## Annexe C : Examen d'autres indicateurs de besoins liés aux facteurs dynamiques

Indicateur	Hommes (N = 8,598 <sup>a</sup> )			Femmes (N = 468 <sup>b</sup> )		
	Pourcentage (n) de délinquants		V de Cramer	Pourcentage (n) de délinquantes		V de Cramer
	Avec RF (n = 4 299)	Sans RF (n = 4 299)		Avec RF (n = 234)	Sans RF (n = 234)	
<b>Compétences en résolution de problèmes</b>						
<i>Idées étroites et rigides</i>	62,9 (2 433)	53,6 (1 967)	0,09***	44,3 (90)	38,0 (74)	n. s.
<i>Capacité limitée de générer des choix</i>	80,9 (3 134)	76,5 (2 810)	0,05***	85,4 (176)	86,7 (170)	n. s.
<i>Renonce rapidement devant un défi</i>	43,9 (1 608)	39,1 (1 351)	0,05***	56,0 (107)	47,8 (86)	n. s.
<i>Capacité limitée d'établir un lien entre les actes et les conséquences</i>	74,7 (2 892)	72,2 (2 657)	0,03*	76,1 (159)	71,2 (141)	n. s.
<i>Difficulté à faire face au stress</i>	72,3 (2 753)	71,4 (2 565)	n. s.	91,9 (192)	92,9 (182)	n. s.
<b>Autoréglementation</b>						
<i>Recherche les sensations fortes</i>	49,3 (1 852)	40,5 (1 455)	0,09***	47,8 (97)	43,5 (84)	n. s.
<b>Entregent</b>						
<i>Difficulté à résoudre les problèmes interpersonnels</i>	81,1 (3 120)	72,4 (2 634)	0,10***	88,2 (179)	82,4 (159)	n. s.
<i>Capacité limitée de s'affirmer</i>	29,1 (1 114)	27,9 (1 014)	n. s.	54,4 (112)	49,0 (97)	n. s.
<i>Manipulation d'autrui pour atteindre ses objectifs</i>	52,1 (1 945)	47,5 (1 683)	0,05***	52,6 (103)	40,3 (77)	0,12*
<b>Agressivité générale</b>						
<i>Répression fréquente de la colère</i>	30,1 (1 107)	26,2 (915)	0,04***	49,8 (100)	45,9 (89)	n. s.
<b>Attitudes criminelles générales</b>						
<i>Valorise l'abus d'alcool ou d'autres drogues</i>	71,1 (2 722)	65,1 (2 369)	0,06***	51,0 (105)	36,4 (71)	0,15**

Nota : RF = Recours à la force

<sup>a</sup>En raison de données manquantes à l'admission, les évaluations du domaine des besoins dynamiques étaient manquantes pour 1024-1479 délinquants dans les établissements pour hommes.

<sup>b</sup>En raison de données manquantes à l'admission, les évaluations des indicateurs de besoins dynamiques étaient manquantes pour 61-97 délinquantes dans les établissements pour femmes.

\* $p < 0,05$ . \*\* $p < 0,01$ . \*\*\* $p < 0,001$ .

## **Annexe D : Autres résultats de la régression logistique**

### *Régression logistique examinant les verdicts de culpabilité à des accusations d'infractions disciplinaires dans les établissements pour hommes*

La régression logistique a révélé encore beaucoup d'autres constatations significatives. En tenant compte du recours à la force, de la région, du rôle du délinquant et des besoins en matière de santé mentale, la CSD au moment de l'incident était également un facteur prédictif important des accusations antérieures, la probabilité d'accusations d'infraction disciplinaire antérieures étant multipliée par 1,82 pour les délinquants en sécurité moyenne par rapport aux délinquants en sécurité minimale. De même, la probabilité d'avoir déjà été déclaré coupable d'une infraction disciplinaire était multipliée par 2,96 pour les délinquants en sécurité maximale par rapport à ceux en sécurité minimale. Si l'on tient compte du recours à la force, de la CSD, du rôle du délinquant et des besoins en matière de santé mentale, les délinquants des régions du Québec et du Pacifique avaient plus de chances d'avoir déjà été déclarés coupables d'infractions disciplinaires que ceux de la région des Prairies, tandis que les délinquants de la région de l'Atlantique avaient moins de chances d'avoir fait l'objet d'accusations antérieurement que ceux de la région des Prairies. En tenant compte de toutes les autres variables, la probabilité d'un verdict de culpabilité à une accusation d'infraction disciplinaire antérieure est multipliée par 1,66 pour les délinquants désignés comme instigateurs par rapport à ceux désignés comme victimes. Enfin, en maintenant les autres variables constantes, il n'y a pas de relation significative entre les besoins en matière de santé mentale et les verdicts antérieurs de culpabilité à une accusation d'infraction disciplinaire.

### *Régression logistique examinant les incidents dans les établissements pour hommes*

Les résultats de la régression logistique montrent également qu'en maintenant toutes les autres variables constantes, la probabilité d'un incident antérieur où les délinquants aient été désignés comme instigateurs est multipliée par 2,28 pour les délinquants en sécurité moyenne par rapport à ceux en sécurité minimale, et la probabilité d'un incident antérieur est multipliée par 7,17 pour les délinquants en sécurité maximale par rapport à ceux en sécurité minimale. Si l'on tient compte du recours à la force, de la CSD, du rôle du délinquant et des besoins en matière de santé mentale, les délinquants des régions de l'Ontario et du Pacifique avaient plus de chances que ceux de la région des Prairies d'avoir été désignés comme instigateurs lors d'un incident antérieur; toutefois, la probabilité d'un incident antérieur est plus faible pour les délinquants de la région du Québec que pour ceux de la région des Prairies. En tenant compte de toutes les autres variables, la probabilité d'un incident antérieur est multipliée par 1,82 pour les délinquants désignés comme instigateurs par rapport aux délinquants désignés comme victimes. Enfin, en maintenant les autres variables constantes, la probabilité d'un incident antérieur dans lequel les délinquants ont été désignés comme instigateurs est multipliée par 1,30 pour les délinquants évalués comme ayant un certain besoin en matière de santé mentale par rapport aux délinquants ayant un besoin nul ou faible. De même, la probabilité d'un incident antérieur dont les délinquants aient été désignés comme instigateurs est multipliée par 1,90 pour les délinquants évalués comme ayant des besoins considérables ou élevés par rapport aux délinquants n'ayant pas de besoins ou ayant des besoins faibles.

### *Régression logistique examinant les verdicts de culpabilité à une accusation d'infraction*

### *disciplinaire dans les établissements pour femmes*

En tenant compte du recours à la force, de la région, du rôle de la délinquante et des besoins en matière de santé mentale, la probabilité de déclarations de culpabilité à des infractions disciplinaires antérieures est multipliée par 2,67 pour les délinquantes en sécurité moyenne par rapport à celles en sécurité minimale, et la probabilité d'un verdict antérieur de culpabilité à une accusation d'infraction disciplinaire, par 5,01 pour les délinquantes en sécurité maximale par rapport à celles en sécurité minimale. En tenant compte de toutes les autres variables, la probabilité d'un verdict antérieur de culpabilité à une accusation d'infraction disciplinaire augmente de 5,44 fois pour les délinquantes de la région du Québec par rapport à celles de la région des Prairies. Enfin, en maintenant les autres variables constantes, la probabilité d'un verdict antérieur de culpabilité à une accusation d'infraction disciplinaire est multipliée par 2,14 pour les délinquantes ayant un certain besoin en matière de santé mentale par rapport à celles évaluées comme ayant un besoin nul ou faible. De même, la probabilité d'un verdict antérieur de culpabilité à une accusation d'infraction disciplinaire antérieure est multipliée par 2,45 pour les délinquantes ayant des besoins considérables ou élevés par rapport aux délinquantes ayant un besoin nul ou faible.

### *Régression logistique examinant des incidents survenus dans les établissements pour femmes*

En maintenant toutes les autres variables constantes, la probabilité d'un incident antérieur où les délinquantes aient été désignées comme instigatrices est multipliée par 3,43 pour les délinquantes en sécurité moyenne par rapport à celles en sécurité minimale, et la probabilité d'un incident antérieur est multipliée par 8,17 pour les délinquantes en sécurité maximale par rapport à celles en sécurité minimale. Si l'on tient compte du recours à la force, de la CSD, du rôle de la délinquante et des besoins en matière de santé mentale, la probabilité d'un incident antérieur où les délinquantes aient été désignées comme instigatrices se multiplie par 6,02 pour les délinquantes de la région du Pacifique par rapport à celles de la région des Prairies. En revanche, la probabilité d'un incident antérieur où elles aient été désignées comme instigatrices est 1,69 fois plus basse pour les délinquantes de la région du Québec que pour celles de la région des Prairies. Enfin, en maintenant toutes les autres variables constantes, la probabilité d'un incident antérieur dont les délinquantes aient été désignées comme instigatrices est multipliée par 2,52 pour les délinquantes ayant un certain besoin en matière de santé mentale par rapport aux délinquantes ayant un besoin nul ou faible. De même, la probabilité d'un incident antérieur dont les délinquantes aient été désignées comme instigatrices est multiplié par 4,14 pour les délinquantes ayant des besoins considérables ou élevés par rapport à celles n'ayant que des besoins nuls ou faibles.